

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Document complémentaire n°3

CAHIER DES PAYSAGES

Charte 2023-2038



SOMMAIRE

I.	Les unités paysagères du territoire.....	4
II.	Les dynamiques paysagères générales du territoire.....	8
1.	DYNAMIQUES ECONOMIQUES ET URBAINES	8
2.	DYNAMIQUES PATRIMONIALES.....	21
3.	DYNAMIQUES VEGETALES, AGRICOLES ET FORESTIERES	25
4.	DYNAMIQUES LIGERIENNES	30
III.	Synthèse des Objectifs de qualité paysagère (OQP).....	33
IV.	Caractérisation du paysage et des dynamiques par unité paysagère.....	35
1.	LES COTEAUX DU LAYON	35
2.	LA PLAINE CERELIERE DU DOUessin.....	37
3.	LES CONTREFORTS BOISES DE LA LOIRE.....	39
4.	LE SAUMUROIS VITICOLE.....	41
5.	LE VAL DE LOIRE EN ANJOU	43
6.	LES BUTTES BOISEES DU BAUGEOIS	45
7.	LES FORETS DU BOURGUEILLOIS ET DU VERNANTAIS	47
8.	LES TERRASSES VITICOLES DE BOURGUEIL	49
9.	LA CONFLUENCE LOIRE-VIENNE.....	51
10.	LA VALLEE DE LA VIENNE	53
11.	LES PLATEAUX CULTIVES DU RICHELAIS	55
12.	LA FORET DE CHINON ET LES LANDES DU RUCHARD.....	57
13.	LA VALLEE DE L'INDRE.....	59
14.	LE PLATEAU AGRICOLE DU CENTRE TOURAINE	61
15.	LA VALLEE DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS	63
V.	La préservation et la valorisation des paysages au plan du Parc.....	65
1.	LE VAL DE LOIRE UNESCO	66
2.	LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES.....	68
3.	LIEUX DE VALORISATION POTENTIELLE.....	74
VI.	Sensibilité aux changements climatiques et risques naturels.....	77

Préambule

Ce cahier des paysages s'appuie sur les 15 unités paysagères du territoire d'étude. Il apporte des éléments techniques pour mieux appréhender ces paysages et les dynamiques inhérentes. Parfois spécifiques à un secteur géographique, parfois présentes sur tout le territoire, ces caractéristiques peuvent affecter ou valoriser les paysages. Fort de cette connaissance, le Parc naturel régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine a défini une stratégie opérationnelle dans sa charte et, plus particulièrement, le plan du Parc. Concernant ce dernier, l'ultime chapitre du présent document présente la méthode et les critères de choix retenus. Il explique l'articulation entre le plan et les mesures qui traduisent l'ambition paysagère du projet politique.

DEFINITIONS

Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations dynamiques (Convention européenne du paysage, Florence, 2000).

Objectif de qualité paysagère : vise à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages (Loi Biodiversité, n°2016-1087 du 8 août 2016, article 171).

Structure paysagère : constitue les traits caractéristiques d'un paysage. Il peut s'agir d'éléments bâtis (ex : loge de vigne), naturels (ex : coteau, haie) ou culturels (ex : bateaux traditionnels au port, reflets de la culture ligérienne). Un « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères, liées entre elles et qui se sont formées pendant des siècles (ex : falun pour le Douessin).

Unité paysagère : correspond à un ensemble de structures paysagères, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, réunies, procurent une singularité à une partie de territoire. Une unité paysagère se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de structures paysagères. Une unité paysagère correspond à un paysage.

Dynamique paysagère : processus qui fait évoluer les paysages, plus ou moins rapidement (ex : urbanisation, pratiques agricoles, changement climatique...).

Paysage emblématique : paysage qui symbolise un territoire ou un site, en procurant des images ou des représentations typiques, reconnues à une échelle régionale ou supérieure.

Source : PNRLAT – bureau d'études Vu d'ici, 2020

I. Les unités paysagères du territoire



Les coteaux du Layon (Concourson-sur-Layon)



La plaine céréalière du Douessin (Montreuil-Bellay)



Les contreforts boisés de la Loire (Chênehutte)



Le Saumurois viticole (Chaintres)



Les contreforts boisés de la Loire (Chênehutte-Trèves-Cunault)



Les buttes boisées du Baugeois



Les forêts du Bourgueillois et du Vernantais (Vernantes)



*Les terrasses viticoles de Bourgueil
(Saint-Nicolas-de-Bourgueil)*



La confluence Loire-Vienne (Candes-Saint-Martin)



La vallée de la Vienne (Crouzilles)



Les plateaux cultivés du Richelais (Chaveignes)



La forêt de Chinon et les landes du Ruchard (Chinon)



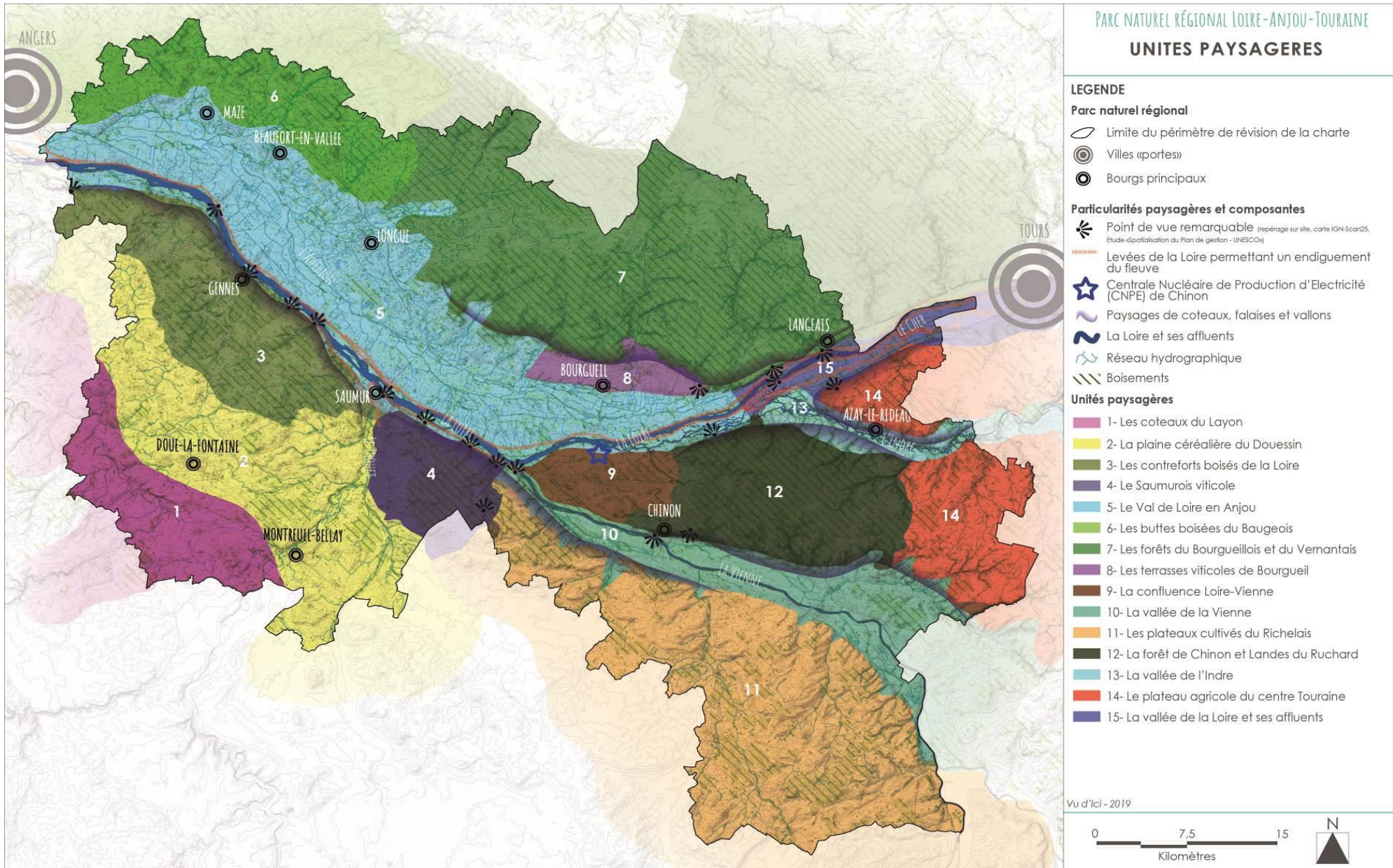
La vallée de l'Indre



Le plateau agricole du centre Touraine (Saint-Épain)



La vallée de la Loire et ses affluents (Berthenay)



II. Les dynamiques paysagères générales du territoire

I. Dynamiques économiques et urbaines



A.1. Constructions à vocation d'habitat en périphérie (Bourgueil)



A.2. Création et extension des zones d'activités économiques et commerciales (Mazé)



A.3. Forte perception des franges urbaines dans le paysage (Beaufort-en-Anjou)



A.4. Diversification des formes architecturales (Villandry)



A.5. Densification dans les bourgs construits (Seuilly)



A.5. Densification dans les bourgs construits (Turquant)



A.6. Requalification des espaces publics de centres-bourgs (Fontevraud-l'Abbaye)



A.7. Développement urbain sur les crêtes de coteaux (Azay-le-Rideau)



A.8. Évolution des supports de communication (Turquant)



A.9. Développement des infrastructures routières et ferroviaires (Ingrandes-de-Touraine)



A.9. Développement des infrastructures de modes de déplacement doux (Richelieu)



A.10. Développement des aménagements liés au slow tourisme (La Daguenière)



A.1.1. Développement des aménagements liés au tourisme itinérant (Halte Loire à Vélo Montsoreau)



A.1.2. Développement de dispositifs liés aux énergies renouvelables (Villebernier)



A.1.2. Développement de dispositifs liés aux énergies renouvelables (Panzout)



A.1.3. Développement d'infrastructures agricoles et industrielles avec émergence de nouveaux bâtis (Allonnes)



A.1.3. Développement d'infrastructures agricoles et industrielles avec émergence de nouveaux bâtis (Montreuil-Bellay)



A.1.4. Agrandissement des carrières (Longué-Jumelles)

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable
Les dynamiques économiques et urbaines					
A.I.	Constructions à vocation d'habitat en périphérie	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à une demande de logements (accession ou location) sur les premières et deuxième couronnes des pôles urbains du territoire (Doué-en-Anjou, Loire-Authion, Bourgueil, Langeais, Chinon notamment) et des villes-portes (Angers, Tours). • Orientations fixées par les Programmes locaux de l'habitat, déclinées dans les Plans locaux d'urbanisme. • Proposition d'un modèle urbain et architectural déconnecté des formes locales historiques. • Multiplication des programmes d'extension urbaine (lotissements) par facilité d'aménagement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Imperméabilisation des sols élevant le risque inondations, plus important avec le changement climatique (probabilité d'intempéries plus fréquentes et violentes). • Consommation de terres agricoles, forestières ou naturelles. • Nouvelles constructions souvent déconnectées des formes urbaines et architecturales historiques locales. • Risque d'absence de coupures nettes entre deux bourgs, entraînant des difficultés de lisibilité du paysage et de déplacements pour la biodiversité (coupures vertes) (Vernantes/Vernoil-le-Fourrier - Brain-sur-l'Authion/Andard - Mazé/Beaufort-en-Vallée - Beaumont-en-Véron/Avoine). • Plantation d'espèces végétales uniformes et très horticoles (haies monospécifiques de type laurier ou thuya) ou clôtures peu qualitatives (toiles synthétiques tissées, claustra...). • Image peu qualitative des paysages. • Augmentation de la pollution lumineuse malgré les efforts de collectivités labellisées « Villes et villages étoilés ». 	Augmentation soutenue	Ensemble du territoire

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable
Les dynamiques économiques et urbaines					
A.2.	Création et extension des zones d'activités économiques et commerciales	<ul style="list-style-type: none"> • Praticité de la desserte routière et recherche de visibilité depuis les axes fréquentés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentielle création d'emplois. • Mise à l'écart d'activités et possibles nuisances pour le voisinage résidentiel. • Banalisation des entrées de bourgs interrogeant l'attractivité des sites. • Incohérence de l'offre commerciale et de services entre périphérie et centres-bourgs dévitalisés. • Augmentation de la pollution lumineuse. • Intégration et aspect paysagers peu qualitatifs. • Développement de supports publicitaires liés aux activités. 	Volonté politique de maîtriser les extensions urbaines (dans les documents d'urbanisme) mais les habitudes de consommation évoluent vite et produisent des formes standardisées (« Drive », entrepôts de livraison...)	<p>Azay-le-Rideau</p> <p>Beaufort-en-Vallée</p> <p>Bourgueil</p> <p>Chinon</p> <p>Saumur</p>
A.3.	Forte perception des franges urbaines dans le paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Étalement diffus autour des noyaux urbains existants. • Traitement végétal peu qualitatif des franges (limites entre espaces urbains, agricoles ou naturels). 	<ul style="list-style-type: none"> • Banalisation des franges urbaines (zones de limite entre urbain-agricole-nature). • Perte de qualité du paysage agricole. • Nouvelles formes urbaines parfois associées à la plantation de haies monospécifiques, peu liées à l'identité locale et participant à uniformiser les paysages. Même remarque pour les clôtures. 	Extensions maîtrisées par les documents d'urbanisme	Ensemble du territoire

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable
Les dynamiques économiques et urbaines					
A.4.	Diversification des formes architecturales	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des enjeux climatiques dans l'organisation des habitations entre elles dans un objectif de densification des extensions urbaines (ex : optimisation de l'ensoleillement). • Utilisation de matériaux (béton cellulaire, matériaux biosourcés, paille...) répondant à un besoin de performance énergétique de l'habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Place de l'architecture contemporaine qui allie modernité et codes locaux. • Hétérogénéité des formes architecturales (toiture double pente, toiture-terrasse...) et des couleurs au sein d'un même quartier. • Apparition de dispositifs (chauffe-eau solaire, brise soleil...) qui contrastent avec le bâti traditionnel et ses matériaux locaux (tuffeau et ardoise). 	En augmentation importante	Ensemble du territoire
A.5.	Densification des bourgs dans les secteurs déjà construits (« dents-creuses », renouvellement urbain...)	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de reconquête des dents creuses pour éviter l'étalement urbain. • Densification au sein de parcelles déjà urbanisées liées à des opportunités foncières pour les propriétaires (division parcellaire) pour des raisons économiques ou d'évolution des modes de vie. • Programmes de revitalisation des centres-bourgs en réponse à une volonté de revitalisation (commerces de proximité, services à la population). 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la préservation de l'espace agricole et des motifs paysagers associés (haies multi strates, arbres isolés...). • Préservation de la structure des franges (pouvant être de qualité). • Urbanisation dite « en drapeau » en fond de parcelle permettant de limiter l'étalement urbain. • Enjeux liés aux relations de voisinage (ex : traitement des vis-à-vis en fond de parcelle). • Accentuation de l'imperméabilisation des sols au sein des tissus urbains : problématiques eaux de pluie, biodiversité, îlot chaleur... • Contribution à l'amélioration de la qualité de vie dans les villages et centres-bourgs. 	Peu de projets	Plus important là où il y a concentration de demandes de logement : rareté foncière, pression urbaine, coût du foncier

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable
Les dynamiques économiques et urbaines					
A.6.	Requalification des espaces publics de centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de favoriser/sécuriser les déplacements doux (piétons, cyclistes), souvent en lien avec l'accueil touristique, et de développer l'accessibilité pour tous, à un coût supportable pour des budgets en baisse. • Détermination à mettre en cohérence des aménagements publics avec le patrimoine architectural. • Interrogation vis-à-vis du changement climatique et donc de la gestion des eaux de ruissellement (épisodes pluvieux intenses) ou des îlots de chaleur (épisodes caniculaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Particularisme propre à chaque bourg en cohérence avec l'identité de la région, déclinée dans les aménagements (choix de matériaux, de végétaux...). • Retour à la sobriété des interventions et à la présence du végétal, comme par exemple la végétalisation de la partie de terrain comprise entre la façade des bâtiments et la chaussée (frontage). • Banalisation des espaces publics par choix de matériaux et formes souvent standardisés pour baisser les coûts. 	Développement dans les bourgs situés dans les terres et plus uniquement dans les secteurs touristiques en bords de Loire	<p>Fontevraud-l'Abbaye</p> <p>Le Thoureil</p> <p>La Bohalle</p> <p>La Chapelle-sur-Loire</p> <p>Loire-Authion</p> <p>Saint-Clément des Levées</p> <p>Saumur</p> <p>Villandry</p>
A.7.	Développement urbain sur les crêtes de coteaux	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation historique des bourgs à proximité d'un cours d'eau et limitation de la construction en zone inondable (PPRI), rejetant l'urbanisation sur les coteaux. • Développement urbain diffus (mitage) dans des espaces disponibles dont l'attrait réside dans leur caractère ouvert offrant de larges vues sur les paysages alentours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation très perceptible qui se détache du paysage. • Privatisation des vues panoramiques en hauteur. 	Très courant sur le territoire mais maintenant maîtrisé	<p>Coteaux du Layon</p> <p>Plaine céréalière du Douessin</p> <p>Saumurois viticole</p> <p>Val de Loire en Anjou</p> <p>Vallée de la Loire et ses affluents</p> <p>Vallée de la Vienne</p> <p>Vallée de l'Indre</p>

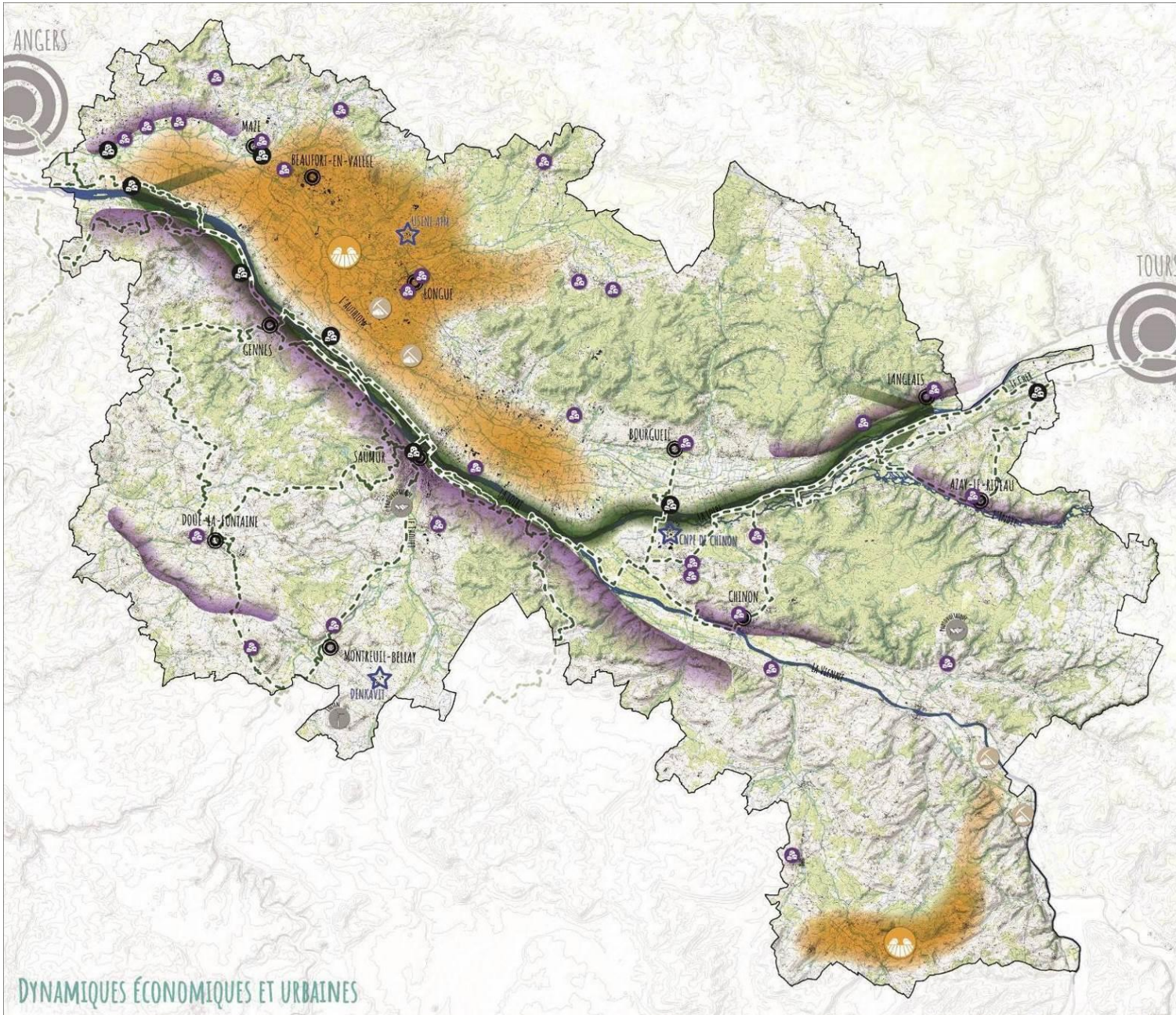
N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable
Les dynamiques économiques et urbaines					
A.8.	Évolution des supports de communication le long des axes	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques nationale et locale (Guide de l'affichage) sur les panneaux publicitaires interdisant toute publicité en milieu rural et agglomération (réglementation relativement renforcée en PNR). • Les pré-enseignes dérogatoires sont autorisées pour certains sites, activités ou services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication de panneaux routiers à vocation principalement touristique : <ul style="list-style-type: none"> - grands panneaux marrons facilement identifiables pour les sites patrimoniaux ; - petits panneaux carrés (type CE) localisant les gîtes, campings... - micro signalétique permettant d'identifier principalement les domaines viticoles avec une charte graphique homogène sur le territoire. • Uniformisation des formes de communication permettant d'améliorer leur identification et leur lisibilité. • Utilisation de supports déjà existants (ex : panneaux directionnels routiers) limitant la multiplication des supports. • Des supports illégaux malgré tout présents. 	Développement soutenu	<p>Val de Loire en Anjou</p> <p>Vallée de la Loire et ses affluents</p>

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable
Les dynamiques économiques et urbaines					
A.9.	Développement des infrastructures routières, ferroviaires et des modes de déplacement doux	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau routier <ul style="list-style-type: none"> - Connexion du réseau existant avec les extensions urbaines. - Détournement du trafic routier important en périphérie des centres urbains pour limiter les nuisances. - Réponse à un trafic de plus en plus dense mais avec des incertitudes sur l'avenir de l'énergie. • Réseau ferroviaire <ul style="list-style-type: none"> - Ligne LGV reliant Paris à Bordeaux en 2h mais concernant uniquement deux communes de l'extrémité Est du territoire. • Réseau doux <ul style="list-style-type: none"> - Territoire touristique nécessitant une sécurisation des déplacements (ex : Loire à Vélo). 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau routier <ul style="list-style-type: none"> - Consommation de terres agricoles, forestières ou naturelles. - Réduction du trafic routier au sein des bourgs et apaisement des ambiances. - Création de futures zones urbanisables entre le contournement et les zones urbanisées. - Difficultés pour les activités en centre-bourg, baisse de la fréquentation. - Augmentation de la perception des franchissements autoroutiers. • Réseau ferroviaire <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une coupure physique nécessitant des aménagements de franchissement (humains et faune). • Réseau doux <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de nouvelles pistes cyclables. - Aménagement des centres-bourgs. - Développement de nouveaux itinéraires (ex : Loire à Vélo dans les caves troglodytiques) permettant la découverte de nouveaux paysages. - Apaisement des ambiances sonores (notamment en milieu urbain). 	<p>Réseau routier Développement corrélé aux urbanisations actuelles et futures</p> <p>Réseau ferroviaire La LGV constitue aujourd'hui le seul projet de cette envergure</p> <p>Réseau doux Développement continu pour sécuriser les déplacements et élargir l'offre d'accès à vélo et à pied</p>	<p>Plaine céréalière du Douessin</p> <p>Plateau cultivé du Richelais</p> <p>Val de Loire en Anjou</p> <p>Vallée de la Loire et ses affluents</p> <p>Vallée de l'Indre</p> <p>Terrasses viticoles et forêts du Bourgueillois</p>

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable
Les dynamiques économiques et urbaines					
A.10.	Développement des aménagements liés au slow tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité de la Loire à Vélo. • Développement du tourisme fluvial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de ports pour la location de bateaux (accompagnés de leur signalétique). • Aménagements d'aires de pique-nique, notamment en bord de Loire. • Création de pistes pour sécuriser les déplacements. • Mise en place de zones de recharge pour les vélos électriques. • Multiplication des panneaux touristiques, venant impacter les paysages (réglementation néanmoins associée). 	Augmentation soutenue, notamment en bord de Loire	Val de Loire en Anjou Plateau cultivé du Richelais Vallée de l'Indre Vallée de la Loire et ses affluents Vallée de la Vienne Terrasses viticoles et forêts du Bourgueillois
A.11.	Développement des aménagements liés au tourisme « itinérant »	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du trafic des camping-cars et fourgons aménagés. • Accès facilité aux sites touristiques pour les automobilistes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des zones de stationnement plus ou moins qualitatives dans le paysage avec la création notamment d'aires de stationnement (véhicules légers et camping-cars) dans des secteurs touristiques, à proximité ou dans des écrans paysagers à forte valeur esthétique et possédant des éléments emblématiques (châteaux de la Loire, bords de Loire...). • Création d'une signalétique spécifique venant surajouter de nouveaux éléments dans le paysage. • Ajouts de mobiliers à caractère urbain (poubelles, bancs, toilettes...) contrastant avec les paysages naturels et à la gestion parfois compliquée car situés en dehors de centres urbains. 	Projets ponctuels réalisés récemment (Azay-le-Rideau et Villandry notamment)	Val de Loire en Anjou Vallée de l'Indre Vallée de la Loire et ses affluents Vallée de la Vienne

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable
Les dynamiques économiques et urbaines					
A.12.	Développement de dispositifs liés aux énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur patrimoniale reconnue et affirmée (notamment Val de Loire UNESCO) limitant les projets de grande envergure (centrale photovoltaïque, parc éolien, microcentrales hydroélectriques, routes dalles photovoltaïques). • Centres-bourgs à forte valeur patrimoniale concernés par des documents réglementaires régissant les éléments architecturaux autorisés (AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et SPR : Sites Patrimoniaux Remarquables notamment). • Coût de mise en place élevé et aides nationales incitatives (ex : particuliers et agriculteurs) manquant de visibilité à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles. • Peu d'opportunité de développement de projets éoliens : un seul parc existe à Antoigné. • Nombre de parcs photovoltaïques construits (Avon-les-Roches, Distré) ou en projet faible (Parnay, Saint-Benoît-la-Forêt). • Rareté des projets de particuliers envers les énergies renouvelables (solaire et éolien) malgré les aides possibles. 	<p>Peu d'évolutions sur les projets de grande envergure</p> <p>Faible développement pour les propriétés de particuliers ;</p> <p>essor plus important sur les bâtis agricoles (hangars)</p> <p>Développement des énergies renouvelables sur les extensions nouvelles accéléré après la mise en place de la Réglementation Thermique 2020 (développement des bâtiments à Énergie Positive).</p>	<p>Grands projets : Eolien :</p> <p>Antoigné, Doué-en-Anjou</p> <p>Photovoltaïque :</p> <p>Avon-les-Roches, Parnay, Saumur, Montreuil-Bellay</p> <p>Particuliers : Ensemble du territoire</p>

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable
Les dynamiques économiques et urbaines					
A.13.	Développement d'infrastructures agricoles et industrielles par l'émergence de nouveaux bâtis	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialisation de l'agriculture : cultures semencières, maraîchères et horticoles. • « Industrialisation » de certains procédés agricoles (ex : vinification). • Présence d'échangeurs autoroutiers, simplifiant l'installation d'usines (Anjou Actiparc de Longué-Jumelles notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de points de repères paysagers à caractère industriel, visibles de loin dans le paysage (usine ATM Petfood à Longué-Jumelles visible depuis les points hauts et l'autoroute). • Amplification de la pollution lumineuse (éclairage des serres, usines...). • « Plastification » des paysages agricoles de maraîchage (serres, voiles de forçage et filets anti grêle) en contradiction avec l'attractivité touristique et résidentielle des « jardins de la France ». 	Développement faible excepté pour les serres dans le Val de Loire en Anjou	<p>Buttes boisées du Baugeois</p> <p>Confluence Loire-Vienne Coteaux du Layon</p> <p>Plaine céréalière du Douessin</p> <p>Val de Loire en Anjou Vallée de l'Indre</p>
A.14.	Agrandissement des carrières	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à un besoin croissant de matériaux pour les constructions nouvelles (sable, grès, graviers, tuffeau, falun...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Motif industriel visible dans le paysage. • Impacts sur les milieux naturels. • Emprise sur le milieu agricole. • Développement, au terme de l'exploitation, d'un milieu pouvant être écologiquement intéressant. 	Développement relativement faible	<p>Richelais</p> <p>Val de Loire en Anjou</p> <p>Val de Vienne</p>



PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ
DETERMINATION DES
DYNAMIQUES TERRITORIALES

LEGENDE

Parc naturel régional

- Limite du périmètre de révision de la charte
- Villes «portes»
- Bourgs principaux

Particularités paysagères et composantes

- La Loire et ses affluents
- Réseau hydrographique

Dynamiques économiques et urbaines

- Dynamique positive / positive sous condition / négative
- Etalement urbain diffus autour des centres-bourgs (A.1)
Localisation non exhaustive des zones pavillonnaires récentes (dizaine d'années) ou en construction
 - augmentation possible de la visibilité de la frange bâtie (A.3)
 - végétation peu qualitative à l'interface avec le milieu rural
 - formes architecturales en rupture avec les formes historiques identitaires (A.4)
- Requalification des espaces publics des centres-bourgs (A.6) - Localisation non exhaustive
- Secteur où l'urbanisation s'effectue sur les crêtes et revers de plateau conférant une forte visibilité dans le paysage (A.7)
- Développement du bâti industriel et agricole dans le paysage (A.13)
- Bâti industriel très marquant dans le paysage formant un nouveau point de repère à l'échelle imposante
- Secteur dominé par le maraîchage et l'horticulture où se développent les bâtiments de productions (serres, tunnels, etc.) (A.13)
- Développement mesuré des dispositifs liés aux énergies renouvelables (A.12)
 3 parcs construits (éolien et photovoltaïque)
- Agrandissement des carrières d'extraction de sable (A.14)
- Développement des aménagements liés au tourisme vert : La Loire à Vélo (A.10)
- Développement des aménagements liés au tourisme «ambulants» (A.10) :
 - stationnement en bord de Loire plus ou moins intégré avec mise en place de mobiliers urbains

Vu d'Ici - 2019



DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ET URBAINES

2. Dynamiques patrimoniales



B.1. Abandon progressif de l'entretien des ouvrages des rives ligériennes (Souzay-Champigny)



B.2. Reconnaissance patrimoniale de structures paysagères végétales (La Ménitré)



B.2. Patrimonialisation des paysages et des édifices (Saumur)



B.3. Dégradation, abandon ou reconversion du petit patrimoine bâti (Verneuil-le-Château)



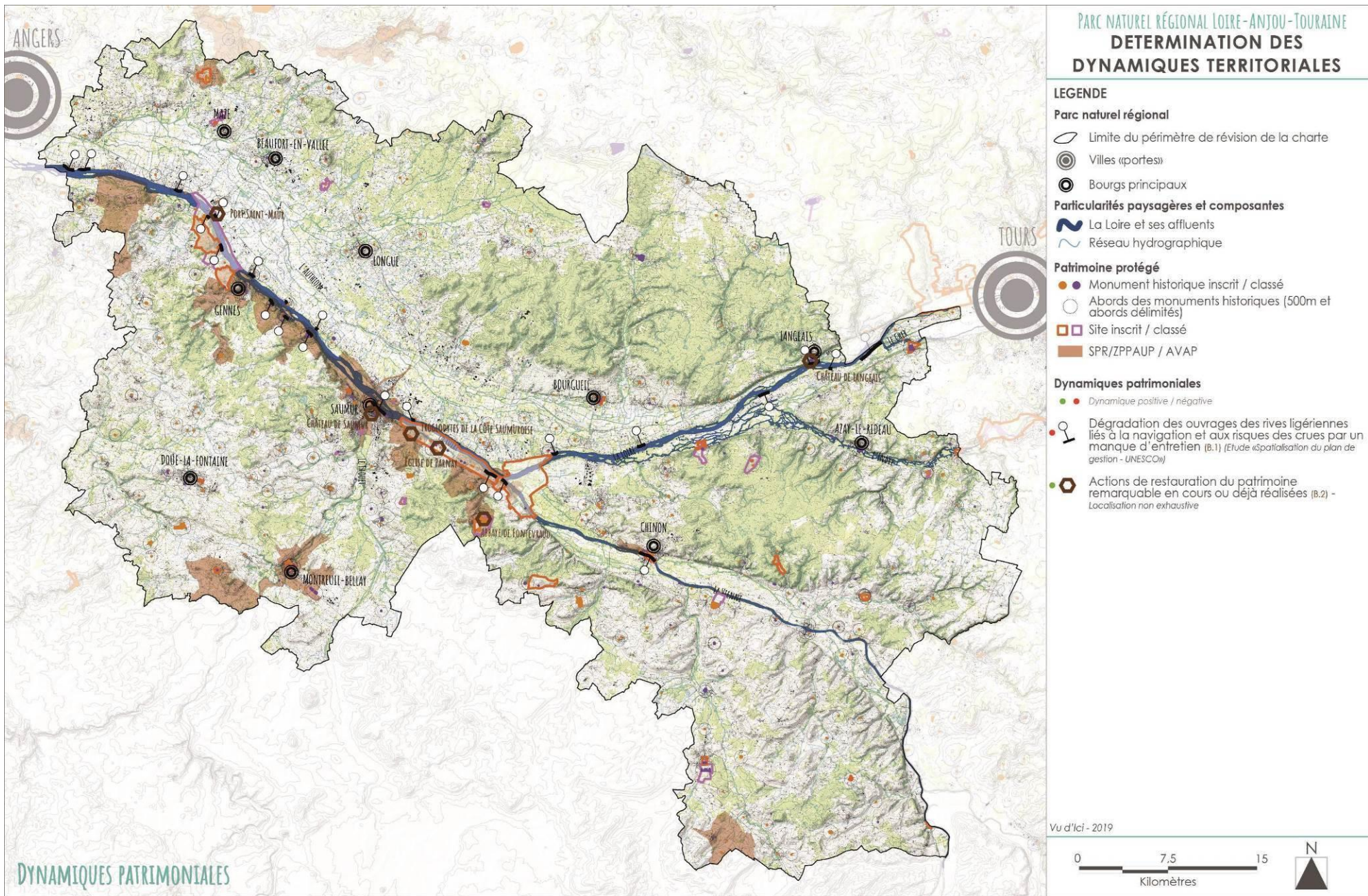
B.3. Dégradation, abandon ou reconversion du petit patrimoine bâti (Azay-le-Rideau)



B.4. Gestion du risque très présente (Saumur)

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable (Unités paysagères ou exemples de villes)
Les dynamiques patrimoniales					
B.1.	Abandon progressif de l'entretien des ouvrages des rives ligériennes	<ul style="list-style-type: none"> • Déclin puis arrêt de la marine de Loire à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. • Perte d'usage et coût d'entretien de ces ouvrages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture progressive de l'accès au fleuve par un développement important de la végétation. • Renforcement des levées par des opérations lourdes (Plan Loire grandeur Nature - Projet global de fiabilisation). 	Dégradation continue par l'absence d'usage	Val de Loire en Anjou Vallée de la Loire et ses affluents Val de la Vienne
B.2.	Patrimonialisation des paysages et des édifices : actions de restauration et de préservation	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de maintenir en état des édifices, sites et paysages représentatifs de l'identité ligérienne (ex : prairies pâturées du bord de Loire). 	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration à l'identique des patrimoines (châteaux, ports, caves troglodytiques, chapelles...), participant à donner une image qualitative du territoire. • Mise en place d'actions ponctuelles de restauration et sensibilisation pour la protection des haies relictuelles et arbres isolés. • Maintien de milieux ouverts favorables à une biodiversité particulière (ex : entretien des bancs de sable). • Un paysage « carte postale » qui a tendance à figer les représentations : difficulté d'accepter les évolutions. 	Actions ponctuelles avec développement progressif	Val de Loire en Anjou Vallée de la Loire et ses affluents

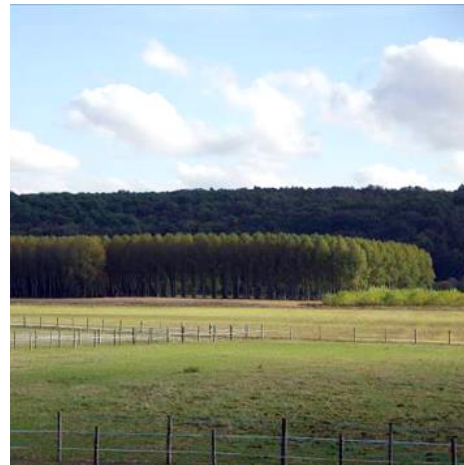
N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable (Unités paysagères ou exemples de villes)
Les dynamiques patrimoniales					
B.3.	Dégradation, abandon ou reconversion du petit patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon, dégradation <ul style="list-style-type: none"> - Perte d'usage. - Coût élevé de l'entretien. Reconversion : <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt social et économique (attire touristique notamment). 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition progressive d'éléments bâtis faisant référence à une période de l'histoire et/ou un savoir-faire du territoire. Nombreux exemples : loges de vignes, lavoirs, séchoirs à tabac, fours à chaux, roussoirs, clos et murets de domaines viticoles, granges, moulins, fermes du val de Loire, cheminées de troglodytes...). • Quelques initiatives localisées pour trouver une nouvelle fonction au bâti (ex : ateliers d'artisans d'art et Bistroglo dans les cavités troglodytiques à Turquant). 	<p>Dégradation continue, voire destruction à terme</p> <p>Initiatives de restauration (habitations en tuffeau notamment dans les Petites cités de caractère)</p>	<p>Tout le Parc mais surtout Terrasses viticoles de Bourgueil</p> <p>Saumurois viticole</p> <p>Val de la Loire en Anjou</p> <p>Vallée de la Loire et ses affluents</p>
B.4.	Gestion du risque très présente	<ul style="list-style-type: none"> • Inondabilité de l'ensemble du Val de Loire. • Présence de nombreux cours d'eau. • Risques d'éboulements ou effondrements dans les secteurs troglodytiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'urbanisation adaptée aux risques. • Actions de renforcement des levées de la Loire (Plan Loire grandeur Nature - Projet global de fiabilisation). • Multiplication de panneaux d'interdiction (« Accès interdit », « Baignade interdite » ...). • Fermeture des accès à certains quais/ports. • Aménagement des quais/ports pour limiter le risque de chute dans la Loire (ex : plots bétons). • Fermeture des accès à certaines cavités. • Actions de sécurisation et valorisation des caves troglodytiques (ex : activités touristiques.) 	<p>Augmentation des risques avec le changement climatique</p> <p>Protection de plus en plus importante des populations</p>	<p>Val de Loire en Anjou</p> <p>Vallée de la Loire et ses affluents</p> <p>Plaine du Douessin</p>



3. Dynamiques végétales, agricoles et forestières



C.1. Développement d'arbres en bordure de la Loire et de ses affluents (La Chapelle-aux-Naux)



C.2. Présence bien visible de boisements monospécifiques (Rigny-Ussé)



C.3. Développement du maraîchage (Saint-Mathurin-sur-Loire)



C.4. Diminution des prairies alluviales au profit des friches, cultures intensives ou peupleraies (Parnay)



C.5. Disparition du motif bocager (Chinon)



C.6. Affirmation du paysage viticole (Chacé)



C.7. Écllosion de nouveaux motifs dans le paysage viticole (Beaumont en V.)



C.8. Mise en culture de nouvelles espèces végétales (La Daguenière)

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable (Unités paysagères ou exemples de villes)
Les dynamiques végétales, agricoles et forestières					
C.1.	Développement d'arbres en bordure de la Loire et de ses affluents (boisements en bord de Loire et sur les îles, peupleraies, espèces invasives)	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des modèles cultureux (systèmes de polyculture-élevage remplacés par les grandes cultures, le maraîchage ou la populiculture). • Disparition des prairies imputable aux difficultés du secteur de l'élevage. • Développement de friches et peupleraies sur les rives ou îles. • Comblement des boires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cloisonnement des vues et perte de relation visuelle avec la Loire depuis les levées. • Risque d'augmentation de la force des crues inhérent à un encombrement des rives. • Fermeture des paysages dans les vallées pouvant se rouvrir ultérieurement (ex : exploitation forestière). 	Évolution continue	<p>Val de Loire en Anjou</p> <p>Vallée de la Loire et ses affluents</p>
C.2.	Présence bien visible de boisements monospécifiques (résineux et peupliers)	<ul style="list-style-type: none"> • Anciennes pâtures aujourd'hui trop contraignantes pour l'agriculture moderne (en lien avec la disparition du modèle de polyculture-élevage). • Incitation à la plantation de peupleraies (aides « Merci le Peuplier » et « Du peuplier pour l'avenir », volet agricole du Grand plan d'investissement 2018-2022). • Filière des emballages industriels (à base de bois de peuplier) présente sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture des vues de rive à rive. • Modification importante du paysage rivulaire. • Disparition des zones de pâture. • Banalisation/uniformisation du paysage de vallée. • Augmentation du risque incendie avec le changement climatique, par le développement de conifères. • Milieu peu favorable à une biodiversité riche. 	Évolution continue	<p>Confluence Loire-Vienne</p> <p>Val de Loire en Anjou</p> <p>Vallée de l'Indre</p> <p>Vallée de la Vienne</p>

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable (Unités paysagères ou exemples de villes)
Les dynamiques végétales, agricoles et forestières					
C.3.	Développement du maraîchage (multiplication des serres de production notamment)	<ul style="list-style-type: none"> • Population croissante sur le territoire (influence des « villes-portes » d'Angers et de Tours). • Augmentation de la demande pour une consommation locale et l'export. • Nouveaux modes de distribution (circuits-courts). • Contrôle des paramètres climatiques pour faciliter/accroître la production maraîchère. 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des serres de production dans le paysage du Val de Loire : serres en verre ou constituées de bâches blanches. • Développement de techniques culturales énergivores (éclairage UV visible de nuit). • Perception forte des serres dans le paysage, en rupture avec les formes végétales. 	Évolution continue	<p>Confluence Loire-Vienne</p> <p>Val de Loire en Anjou</p>
C.4.	Diminution des prairies alluviales au profit de friches, cultures intensives et peupleraies	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialisation de l'agriculture (agriculture intensive). • Disparition des modèles d'exploitation en polyculture-élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Friches <ul style="list-style-type: none"> - Perte de biodiversité. - Fermeture des milieux (friches) et développement possible d'espèces végétales envahissantes. - Cloisonnement des vues. - Formation d'obstacles importants pour l'écoulement des eaux en période de crue. • Grandes cultures <ul style="list-style-type: none"> - Perte de biodiversité. - Banalisation du paysage de vallée. - Pollution des sols - Modification du paysage rivulaire. 	Diminution continue mais quelques actions de préservation du pâturage et de reconstitution de milieux humides	<p>Coteaux du Layon</p> <p>Forêts du Bourgueillois et du Vernantais</p> <p>Terrasses viticoles du Bourgueillois</p> <p>Val de Loire en Anjou</p> <p>Vallée de l'Indre</p> <p>Vallée de la Vienne</p>

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable (Unités paysagères ou exemples de villes)
Les dynamiques végétales, agricoles et forestières					
C.5.	Disparition du motif bocager	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement des parcelles cultivées suite à l'industrialisation de l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de biodiversité. • Déstabilisation des sols (sur les terrains pentus). • Disparition d'un motif caractéristique des milieux agricoles du PNR (haies et arbres isolés). 	<p>Disparition du bocage, possiblement ralenti.</p> <p>Incertitude sur l'avenir du bocage relative à la chalarose du Frêne</p>	<p>Confluence Loire-Vienne</p> <p>Forêts du Bourgueillois et du Vernantais</p> <p>Plaine céréalière du Douessin</p> <p>Plateaux cultivés du Richelais</p> <p>Val de Loire en Anjou</p> <p>Vallée de la Vienne</p>
C.6.	Affirmation du paysage viticole (nouvelles plantations et multiplication des outils de communication)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande croissante en lien avec le tourisme œnologique, activité très présente sur le territoire (nombreuses AOC, Route des Vins du Val de Loire...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de chais et professionnalisation de l'accueil du public. • Extension des parcelles venant empiéter sur des boisements ou des parcelles cultivées (grande culture). • Impact visuel de la multiplication de panneaux routiers et touristiques. 	Évolution continue	<p>Confluence Loire-Vienne</p> <p>Coteaux du Layon Saumurois viticole</p> <p>Terrasses viticoles du Bourgueillois</p> <p>Val de Loire en Anjou</p> <p>Vallée de la Loire et ses affluents</p>
C.7.	Écllosion de nouveaux motifs dans le paysage viticole (aérogénérateurs antigél, piquets métalliques)	<ul style="list-style-type: none"> • Aérogénérateurs antigél <ul style="list-style-type: none"> - Hivers plus doux et printemps précoces (changement climatique) : <ul style="list-style-type: none"> ○ débourrement précoce des grappes ; ○ fruits susceptibles d'être impactés par des gelées tardives ; ○ Attaques parasitaires nouvelles. • Piquets (échalas) métalliques <ul style="list-style-type: none"> Coût de mise en œuvre moins onéreux et plus grande résistance dans le temps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aérogénérateurs antigél <ul style="list-style-type: none"> - Multiplication d'éléments verticaux à caractère « industriel » dans un paysage relativement ouvert et horizontal. - Rejet de CO2 (fonctionnement au gaz). - Potentielles nuisances sonores pour les habitations proches. • Piquets (échalas) métalliques <ul style="list-style-type: none"> - Disparition progressive des échalas en bois, motif récurrent dans les vignobles du Val de Loire. 	Echalas en bois usés majoritairement remplacés par des échalas métalliques	<p>Confluence Loire-Vienne</p> <p>Coteaux du Layon</p> <p>Saumurois viticole</p> <p>Terrasses viticoles du Bourgueillois</p>

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable (Unités paysagères ou exemples de villes)
Les dynamiques végétales, agricoles et forestières					
C.8.	Mise en culture de nouvelles espèces végétales	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de s'orienter vers des cultures innovantes pour répondre à des besoins futurs, liés notamment au changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouvelles filières génératrices d'une nouvelle économie locale. Exemple du Quinoa, sorgho bicolore - Réduction des émissions de GES (production locale). Exemple du Miscanthus (= roseau de Chine) - Alternative au bois de chauffage. - Production facilitée nécessitant peu d'intrants. - Motif relativement similaire à celui du maïs en période de floraison. • Modification des motifs agricoles dans le paysage et cloisonnement des vues (miscanthus notamment). 	<p>Quinoa présent depuis une dizaine d'années</p> <p><i>Miscanthus</i> très peu présent pour le moment dans le territoire bien qu'en voie de développement périphérique (ex : Vallée du Layon)</p> <p>Autres cultures (aujourd'hui non connues ou à développer) à considérer</p>	Val de Loire en Anjou

4. Dynamiques ligériennes

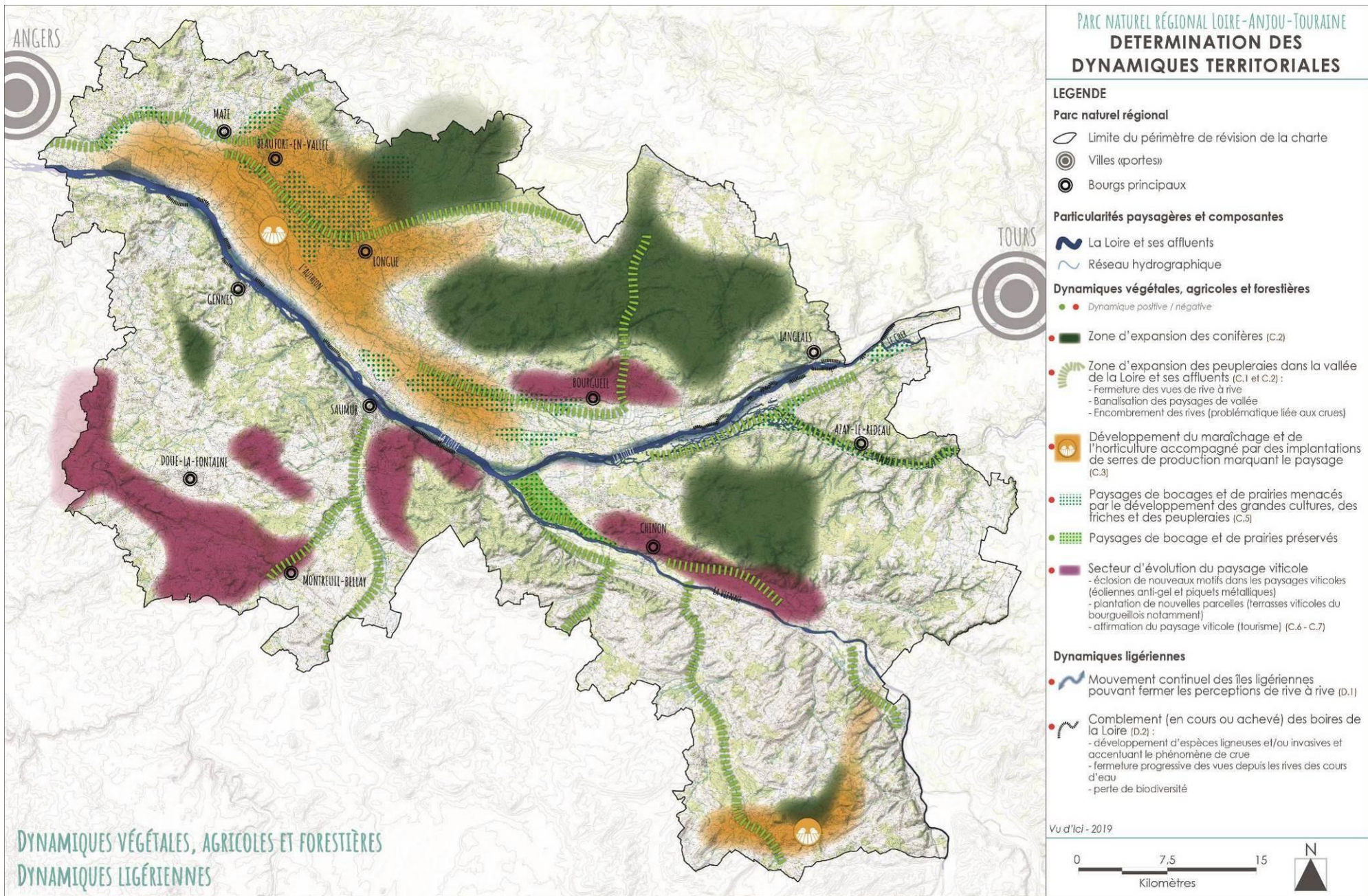


D.1. Iles ligériennes continuellement en mouvement (Chênehutte-Trèves-Cunault)



D.2. Comblement des boires et annexes de la Loire (La Chapelle-aux-Naux)

N°	Dynamique (constat)	Cause(s)	Conséquence(s)	Tendance(s) d'évolution	Territoire où la dynamique est observable (Unités paysagères ou exemples de villes)
Les dynamiques ligériennes					
D.1	Iles ligériennes continuellement en mouvement	<ul style="list-style-type: none"> • Phénomène naturel (érosion par l'eau et le vent). • Naissance de nouvelles îles accélérée par l'abaissement du lit de la Loire, dû aux extractions de sable dans son lit mineur et aux divers ouvrages créés autrefois (duits et épis). • Bancs de sable à nu sur de longues périodes permettant à la flore de s'y développer et de les stabiliser. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de fermeture progressive de certaines vues d'une rive à l'autre (ex : naissance d'une île entre l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil et le port Saint-Maur à La Ménitré). 	Évolution continue	Val de Loire en Anjou Vallée de la Loire et ses affluents
D.2	Comblement des boires et annexes de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne extraction de sable dans le lit mineur de la Loire. • Mise en place d'ouvrages (duits et épis) ayant entraîné un abaissement du lit de la Loire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation des espèces ligneuses de manière permanente accentuant le phénomène de comblement (dégradation de la matière organique) et limitant la circulation d'eau dans les boires par la fixation des bancs de sable (création d'étendues d'eau stagnante). • Création de milieux propices au développement des espèces invasives comme la Jussie ou le Paspale à deux épis. • Développement d'espèces invasives tendant à faire disparaître la faune et la flore autochtones. • Accentuation du phénomène de crue inhérente à la réduction du volume d'expansion du lit du fleuve. 	Fermeture de milieux de plus en plus conséquente	Val de Loire en Anjou Vallée de la Loire et ses affluents



PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN
**DETERMINATION DES
 DYNAMIQUES TERRITORIALES**

LEGENDE

Parc naturel régional

- Limite du périmètre de révision de la charte
- Villes «portes»
- Bourgs principaux

Particularités paysagères et composantes

- La Loire et ses affluents
- Réseau hydrographique

Dynamiques végétales, agricoles et forestières

- Dynamique positive / négative
- Zone d'expansion des conifères (C.2)
- Zone d'expansion des peupleraies dans la vallée de la Loire et ses affluents (C.1 et C.2) :
 - Fermeture des vues de rive à rive
 - Banalisation des paysages de vallée
 - Encombrement des rives (problématique liée aux crues)
- Développement du marâchage et de l'horticulture accompagné par des implantations de serres de production marquant le paysage (C.3)
- Paysages de bocages et de prairies menacés, des friches et des peupleraies (C.5)
- Paysages de bocage et de prairies préservés
- Secteur d'évolution du paysage viticole
 - éclosion de nouveaux motifs dans les paysages viticoles (éoliennes anti-gel et piquets métalliques)
 - plantation de nouvelles parcelles (terrasses viticoles du bourgueillois notamment)
 - affirmation du paysage viticole (tourisme) (C.6 - C.7)

Dynamiques ligériennes

- Mouvement continu des îles ligériennes pouvant fermer les perceptions de rive à rive (D.1)
- Comblement (en cours ou achevé) des boires de la Loire (D.2) :
 - développement d'espèces ligneuses et/ou invasives et accentuant le phénomène de crue
 - fermeture progressive des vues depuis les rives des cours d'eau
 - perte de biodiversité

Vu d'ici - 2019



DYNAMIQUES VÉGÉTALES, AGRICOLES ET FORESTIÈRES
 DYNAMIQUES LIGÉRIENNES

III. Synthèse des Objectifs de qualité paysagère (OQP)

Les objectifs de qualité sont présentés par unité paysagère. Ils ont pour but d'identifier les éléments spécifiques à chaque unité afin de préserver leur caractère particulier. Pour répondre à ces objectifs, des actions ou décisions d'aménagement doivent être engagées par le Parc, les signataires de la charte et les partenaires. Ce principe est retranscrit notamment dans la mesure 13 « Agir pour des paysages vivants et de qualité ». À titre indicatif, d'autres mesures correspondant à chaque objectif et, le cas échéant, à des dispositions particulières du plan du Parc, sont précisées dans le tableau suivant :

Thème	Objectif(s) de qualité paysagère	Mesure(s)
Espaces naturels, agricoles ou forestiers	Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
	Préserver les espaces viticoles et accompagner les nouveaux équipements (chais, aérogénérateurs antigel...)	19
	Soutenir le maintien des vergers	19
	Encadrer le développement des serres et favoriser leur intégration paysagère	19 ; 31
	Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
	Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
	Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
	Conserver, restaurer et valoriser la diversité des milieux ligériens (boires, zones humides...)	9 ; 10 ; 13
Entretenir les zones de landes relictuelles par une gestion adaptée	9 ; 10	
Patrimoines bâtis ou culturels	Promouvoir l'inscription Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	14
	Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
	Conserver le patrimoine (manoirs, châteaux, abbayes...) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
	Conserver le petit patrimoine (moulins, loges de vigne, lavoirs...) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
	Préserver les patrimoines liés à la Loire (cales, quais, levées ...) et accompagner leur réappropriation	13 ; 14
	Soutenir la mutation, le changement de destination et la restauration des cavités troglodytiques	8 ; 13 ; 14 ; 16 ; 29
Tourisme	Impulser un développement touristique durable	12 ; 22 ; 23 ; 31

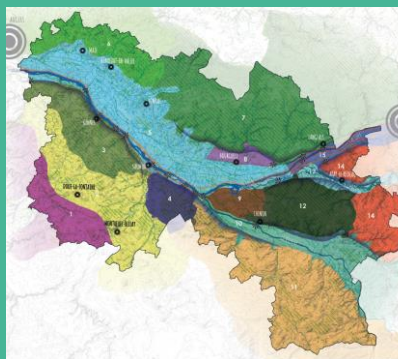
Vues	Limiter la fermeture des fonds de vallées et maintenir des perspectives	13 ; 14 ; 28
Urbanisation	Maintenir des coupures d'urbanisation et restreindre l'étalement urbain	7 ; 28
	Éviter l'urbanisation des flancs de coteau et la proscrire sur les lignes de crête	13 ; 14 ; 28
	Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
	Encourager l'intégration paysagère des franges urbaines	13 ; 28 ; 33
	Composer avec les grandes infrastructures (centrale nucléaire, lignes THT...)	13 ; 27 ; 31
	Favoriser l'intégration paysagère des infrastructures (routières, ferroviaires, aériennes...)	13 ; 31
	Accompagner la bonne intégration des projets d'énergies renouvelables	26 ; 27 ; 31
	Promouvoir l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou industriels	13 ; 31
	Éviter la « cabanisation » des bords de Loire	14 ; 28
Pollutions lumineuses	Limiter les pollutions lumineuses	11 ; 26 ; 33

IV. Caractérisation du paysage et des dynamiques par unité paysagère

I. Les coteaux du layon

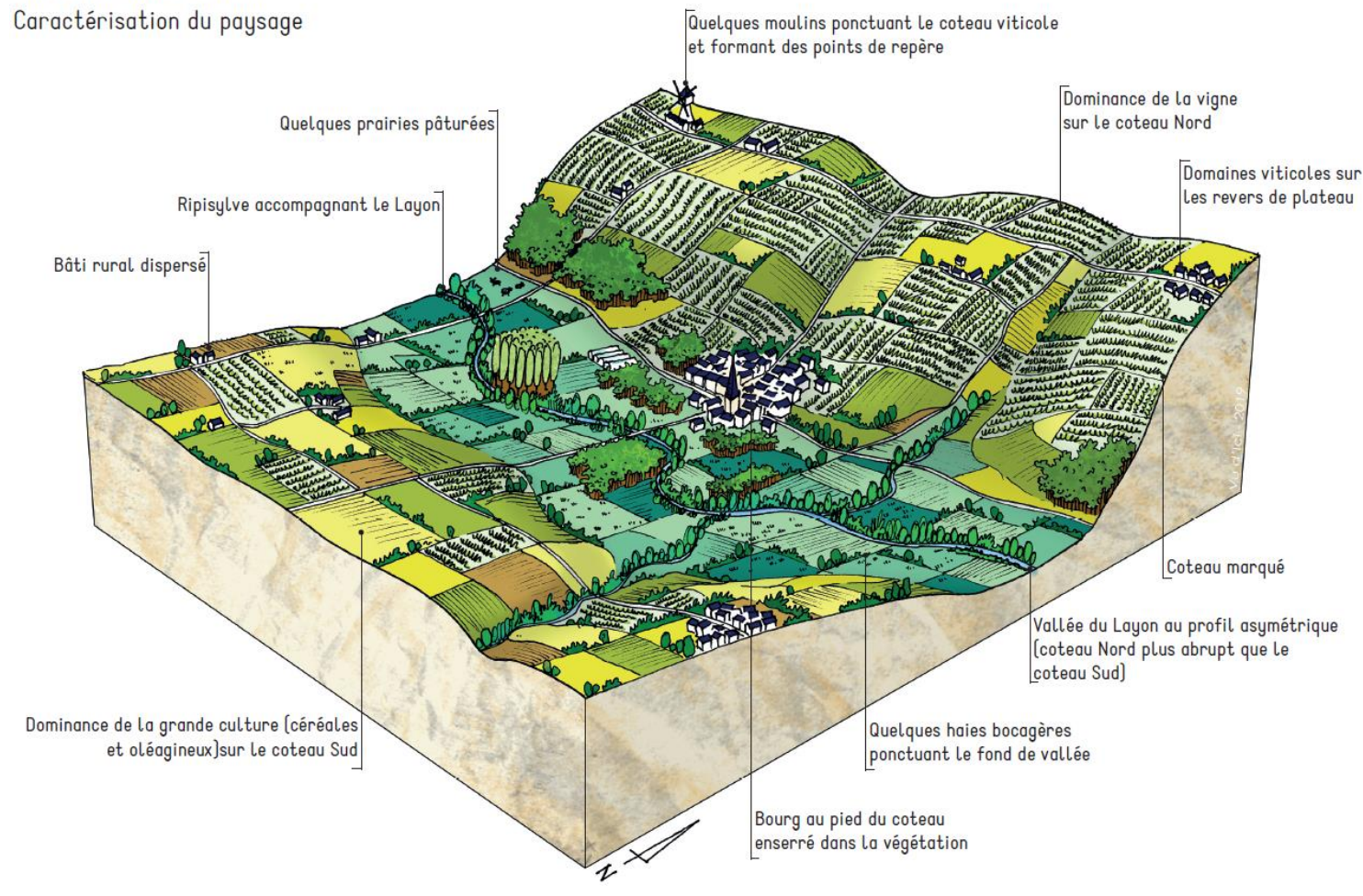
Communes concernées :

Brossay, Doué-en-Anjou, Le-Puy-Notre-Dame, Montreuil-Bellay, Saint-Macaire-du-Bois, Tuffalun, Vaudelnay

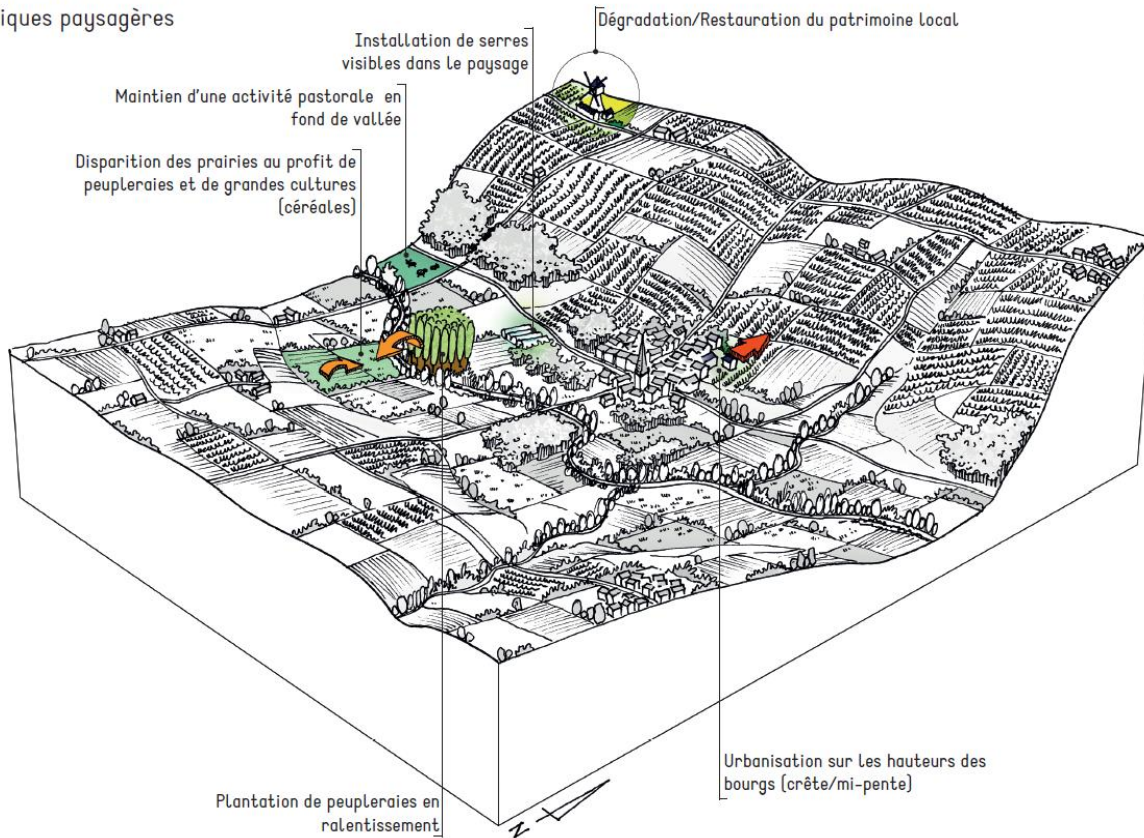


Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LES COTEAUX DU LAYON Caractérisation du paysage



LES COTEAUX DU LAYON
Dynamiques paysagères

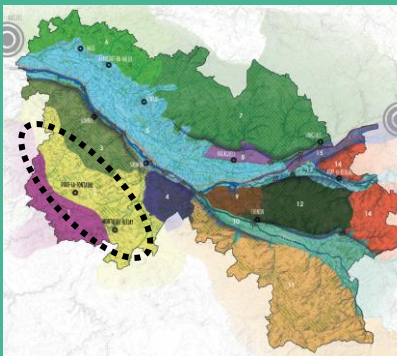


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Préserver les espaces viticoles et accompagner les nouveaux équipements (chais, aérogénérateurs antigel...)	19
Encadrer le développement des serres et favoriser leur intégration paysagère	19 ; 31
Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Conserver le petit patrimoine (moulins, loges de vigne, lavoirs...) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
Limiter la fermeture des fonds de vallées et maintenir des perspectives, voire en restaurer	13 ; 14 ; 28
Limiter l'urbanisation des flancs de coteau et la proscrire sur les lignes de crête	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	

2. La plaine céréalière du Douessin

Communes concernées :

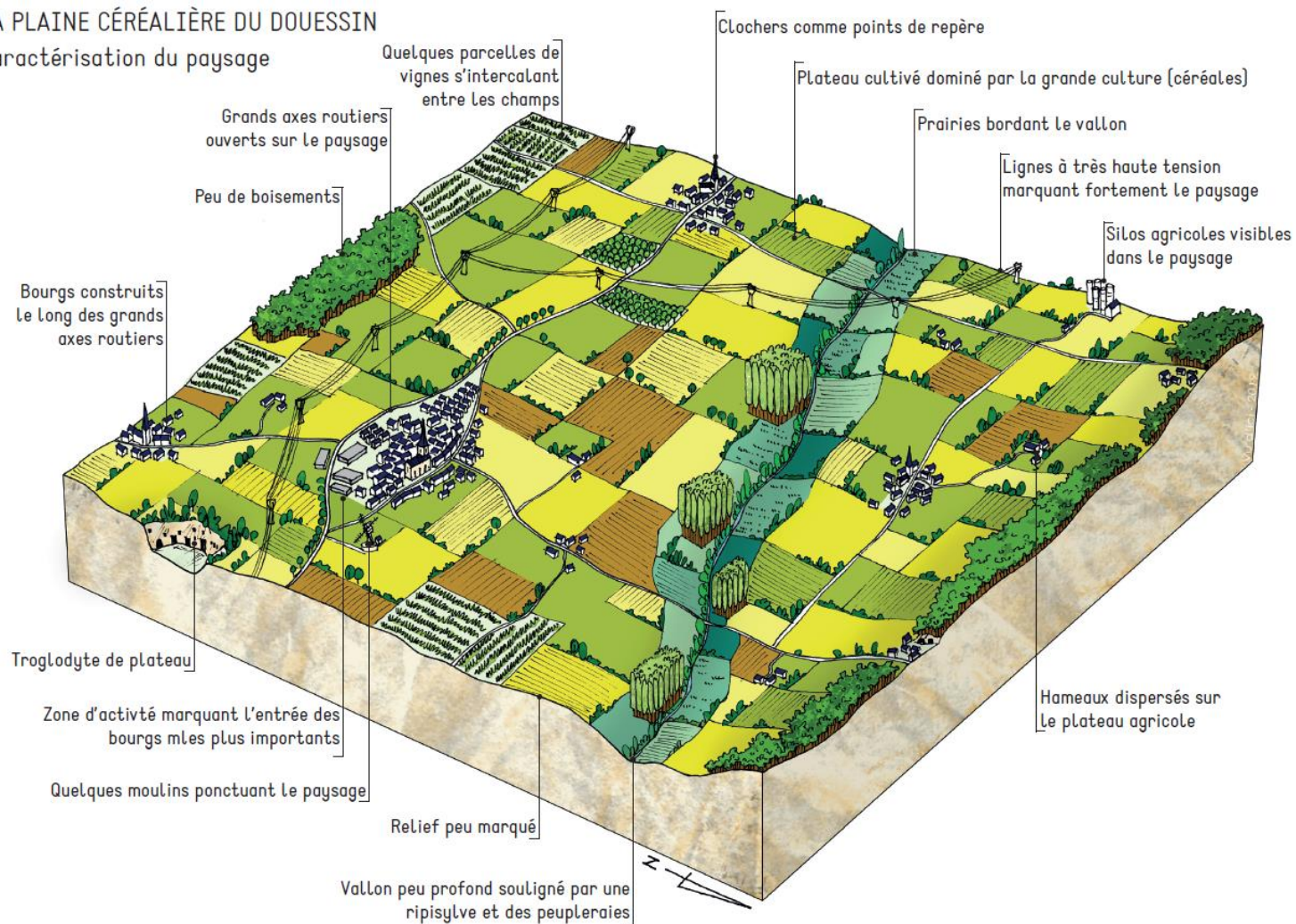
Antoigné, Artannes-sur-Thouet, Bellevigne-les-Châteaux, Brissac-Loire-Aubance, Brossay, Cizay-la-Madeleine, Courchamps, Denezé-sous-Doué, Distré, Doué-en-Anjou, Épieds, Gennes-Val de Loire, Le Coudray-Macouard, Les Ulmes, Louresse-Rochemenier, Montreuil-Bellay, Rou-Marson, Saint-Just-sur-Dive, Saumur, Tuffalun, Varrains, Vaudelnay



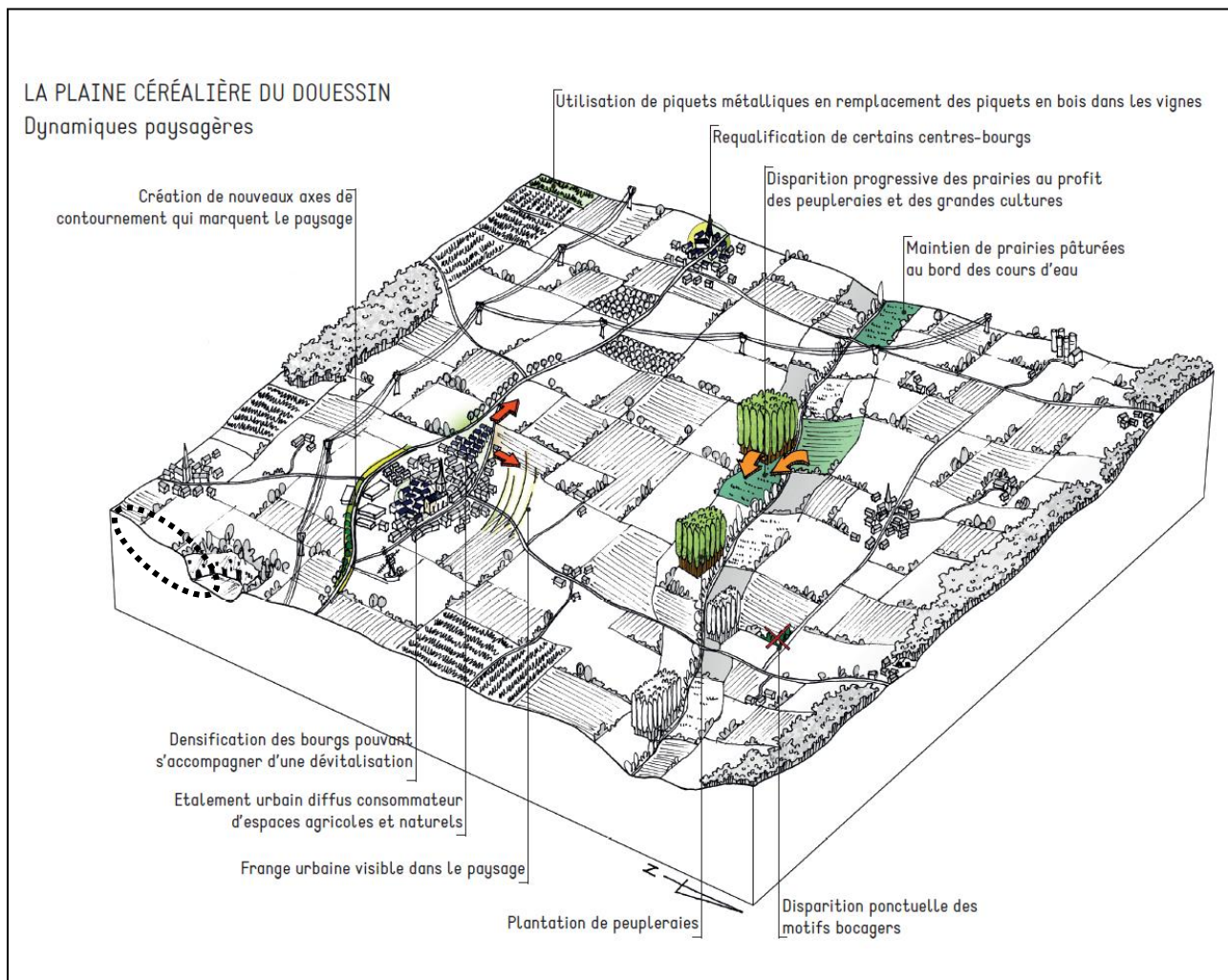
Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LA PLAINE CÉRÉALIÈRE DU DOUESSIN

Caractérisation du paysage



LA PLAINE CÉRÉALIÈRE DU DOUESSIN
Dynamiques paysagères

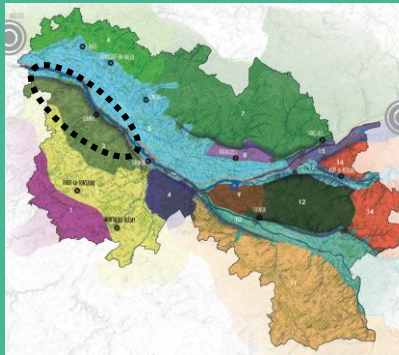


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Conserver le petit patrimoine (moulins, loges de vigne, lavoirs...) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
Soutenir la mutation, le changement de destination et la restauration des cavités troglodytiques	8 ; 13 ; 14 ; 16 ; 29
Limiter la fermeture des fonds de vallées et maintenir des perspectives, voire en restaurer	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Encourager l'intégration paysagère des franges urbaines	13 ; 28 ; 33
Favoriser l'intégration paysagère des infrastructures énergétiques (lignes électriques ou gazoducs) routières, ferroviaires, ou aériennes.	13 ; 31
Promouvoir l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou industriels	14

3. Les contreforts boisés de la Loire

Communes concernées :

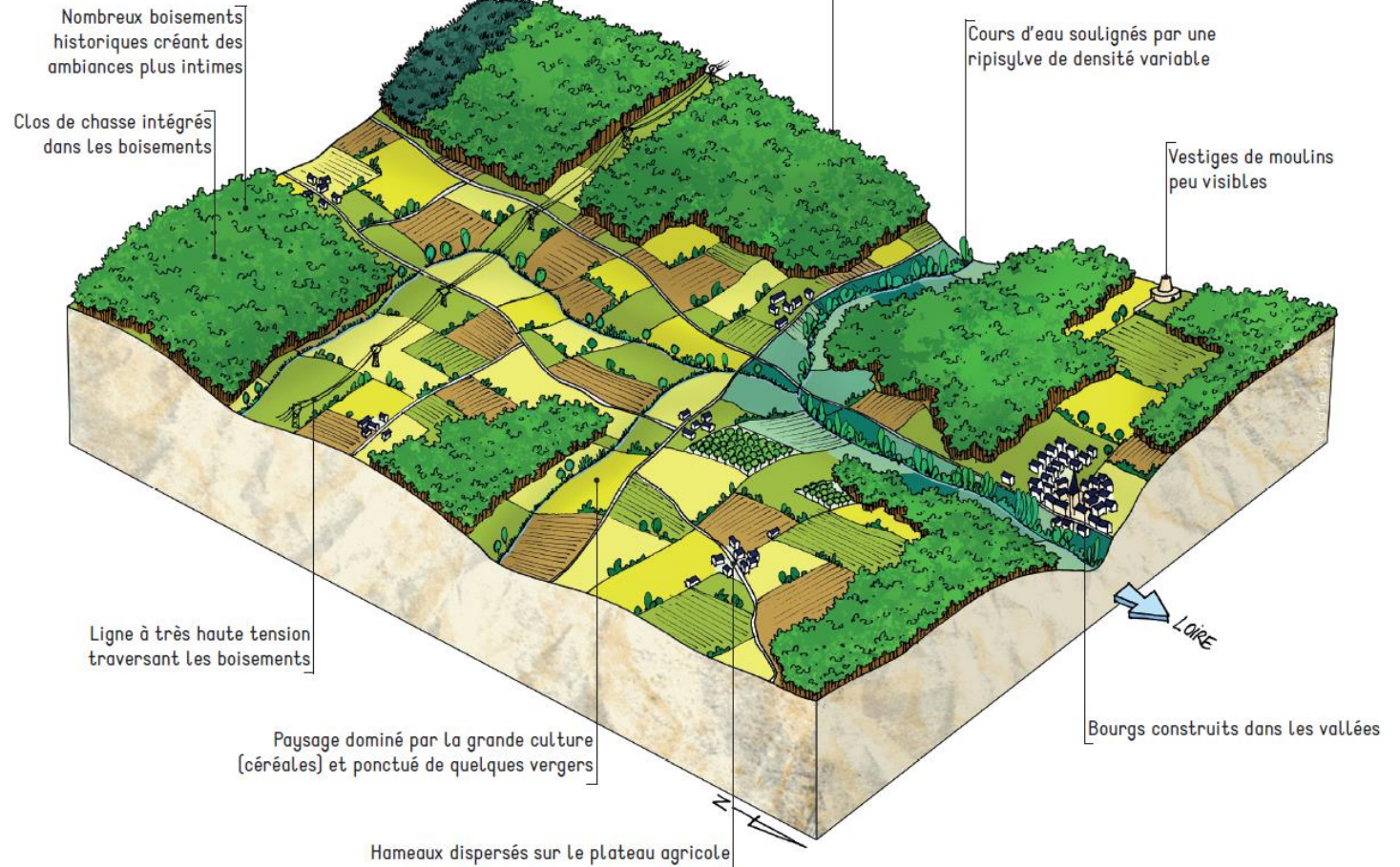
Blaison-Saint-Sulpice, Brissac-Loire-Aubance, Dénézé-sous-Doué, Distré, Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Louresse-Rochemenier, Rou-Marson, Saumur, Tuffalun, Verrie

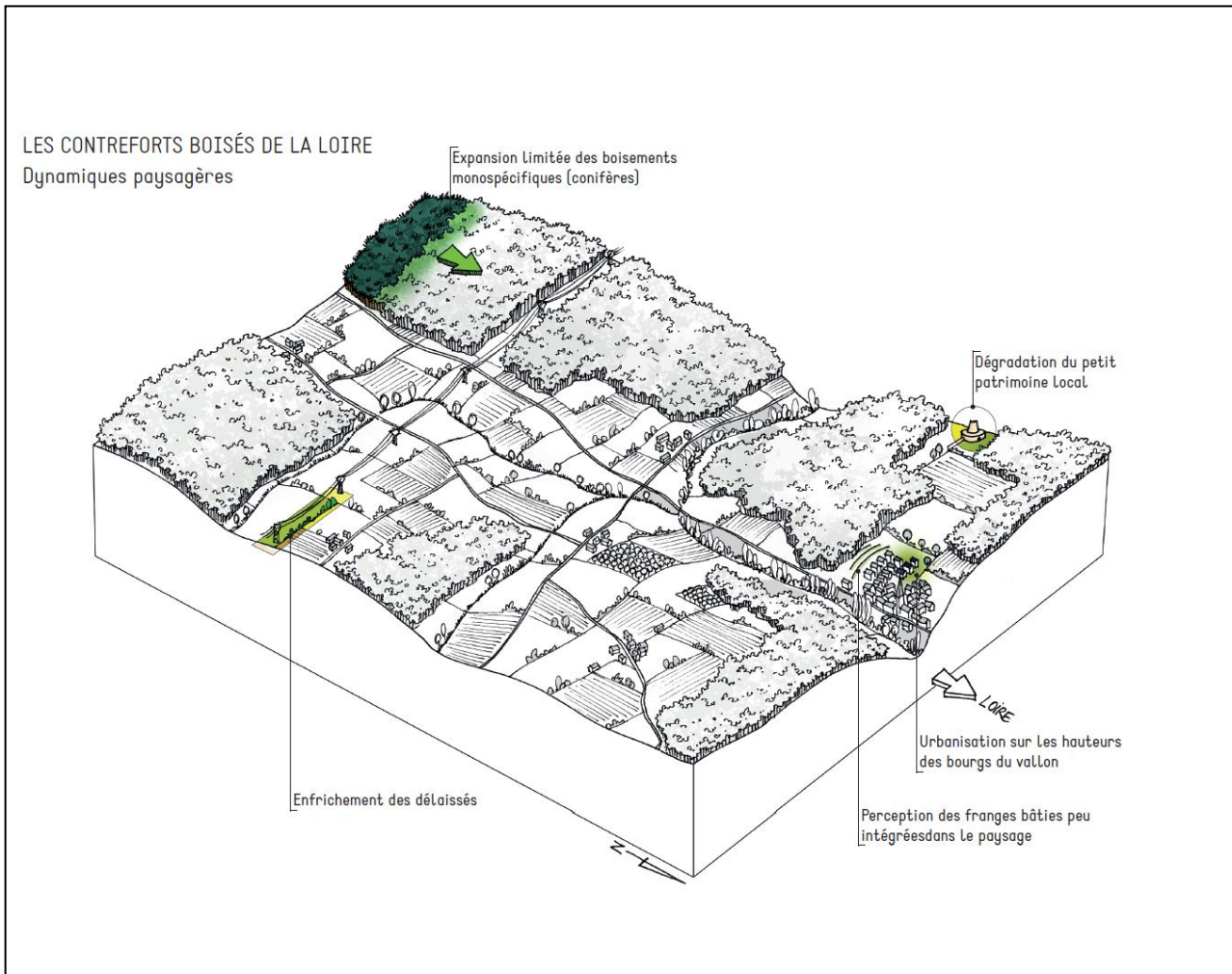


Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LES CONTREFORTS BOISÉS DE LA LOIRE

Caractérisation du paysage



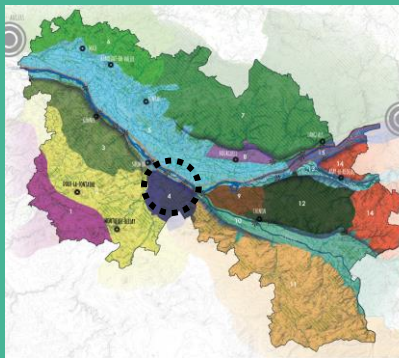


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Promouvoir l'inscription Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	14
Conserver le petit patrimoine (moulins, loges de vigne, lavoirs...) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
Limiter la fermeture des fonds de vallées et maintenir des perspectives, voire en restaurer	13 ; 14 ; 28
Éviter l'urbanisation des flancs de coteau et la proscrire sur les lignes de crête	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Encourager l'intégration paysagère des franges urbaines	13 ; 28 ; 33

4. Le Saumurois viticole

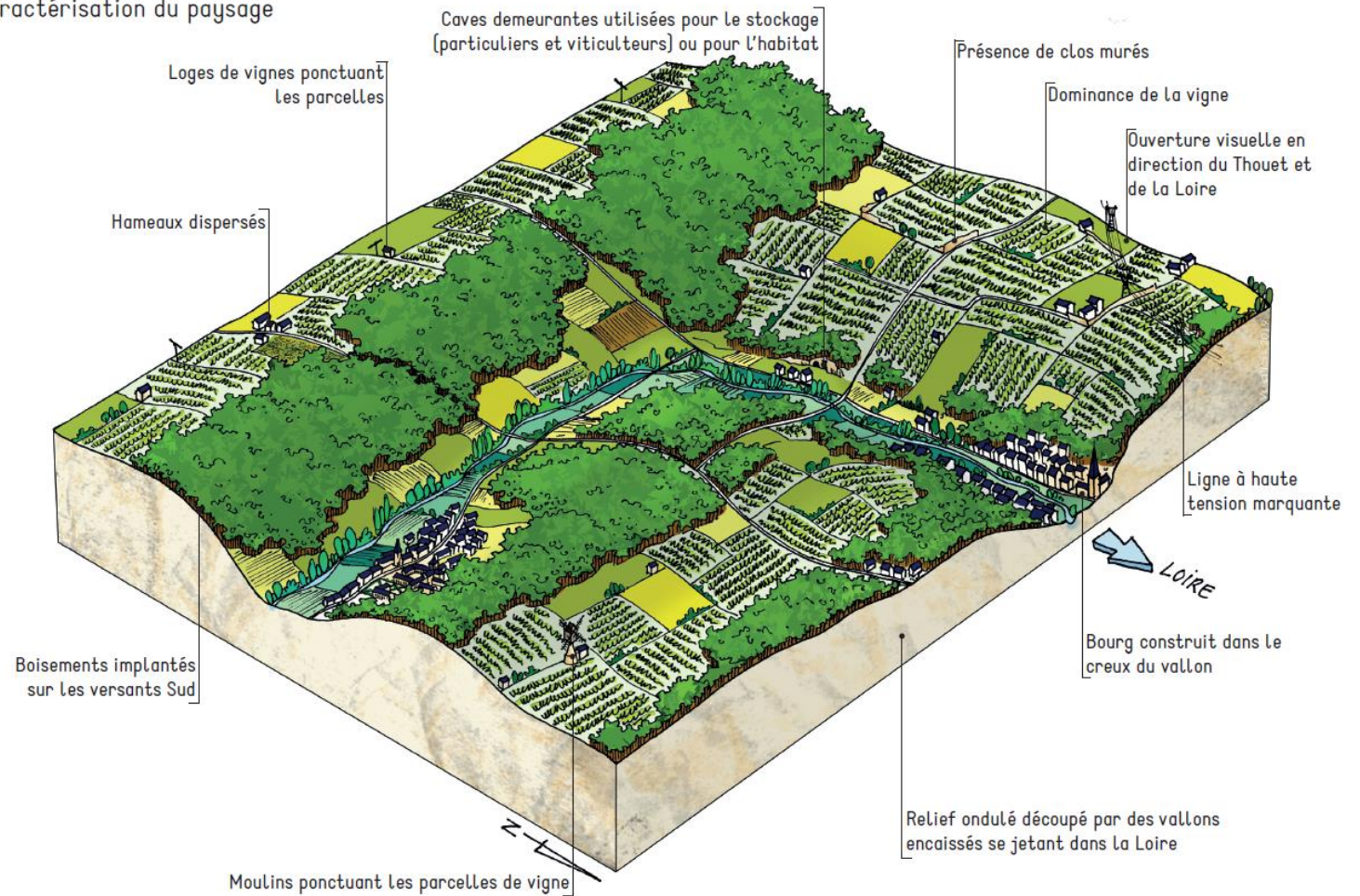
Communes concernées :

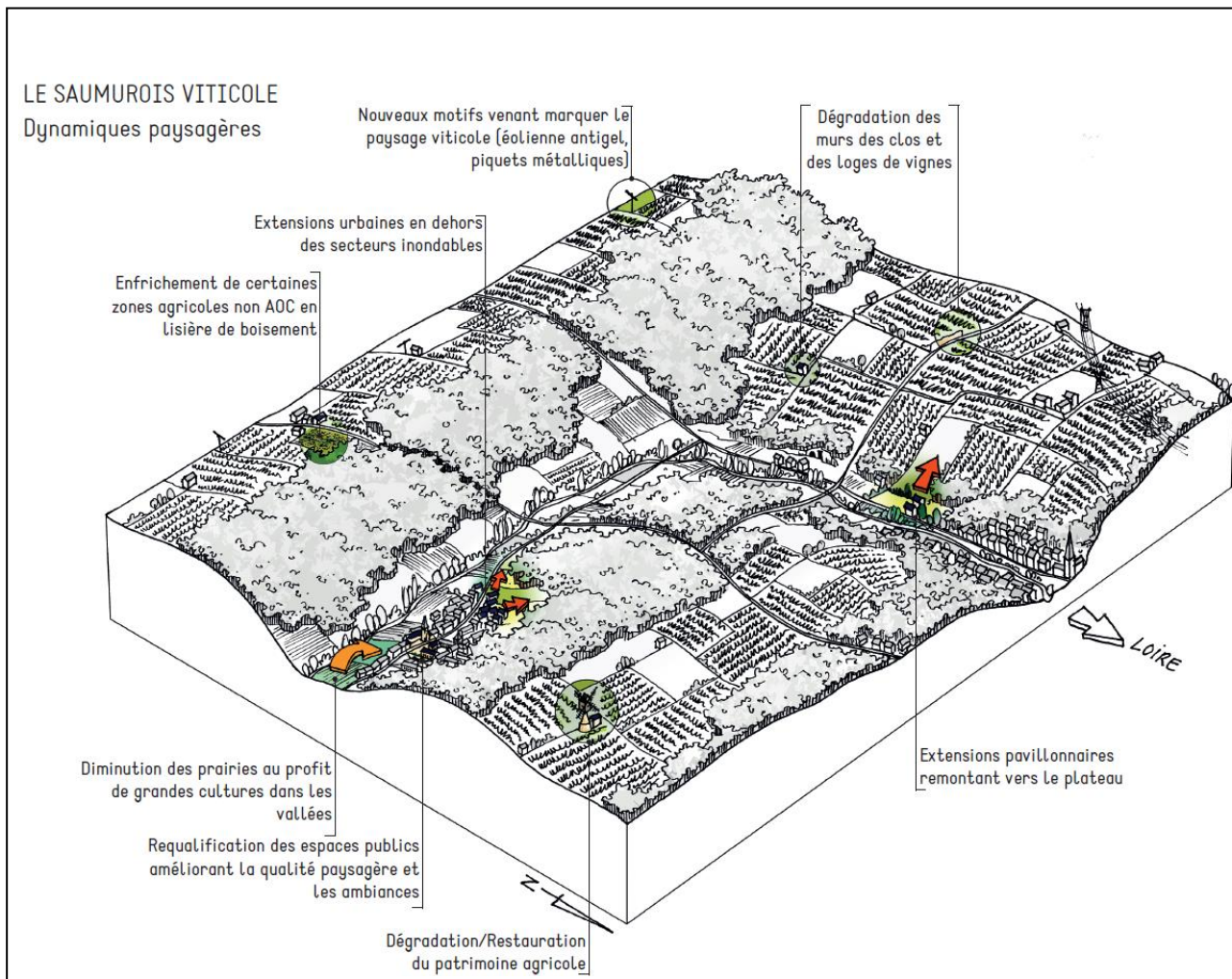
Bellevigne-les-Châteaux, Epieds, Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Saumur, Souzay-Champigny, Turquant, Varrains



Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LE SAUMUROIS VITICOLE Caractérisation du paysage



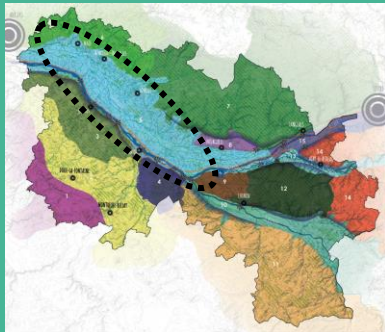


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grands cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylves, bocages, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Promouvoir l'inscription Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	14
Conserver le petit patrimoine (moulins, loges de vigne, lavoirs...) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
Soutenir la mutation, le changement de destination et la restauration des cavités troglodytiques	8 ; 13 ; 14 ; 16 ; 29
Éviter l'urbanisation des flancs de coteau et la proscrire sur les lignes de crête	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14

5. Le val de Loire en Anjou

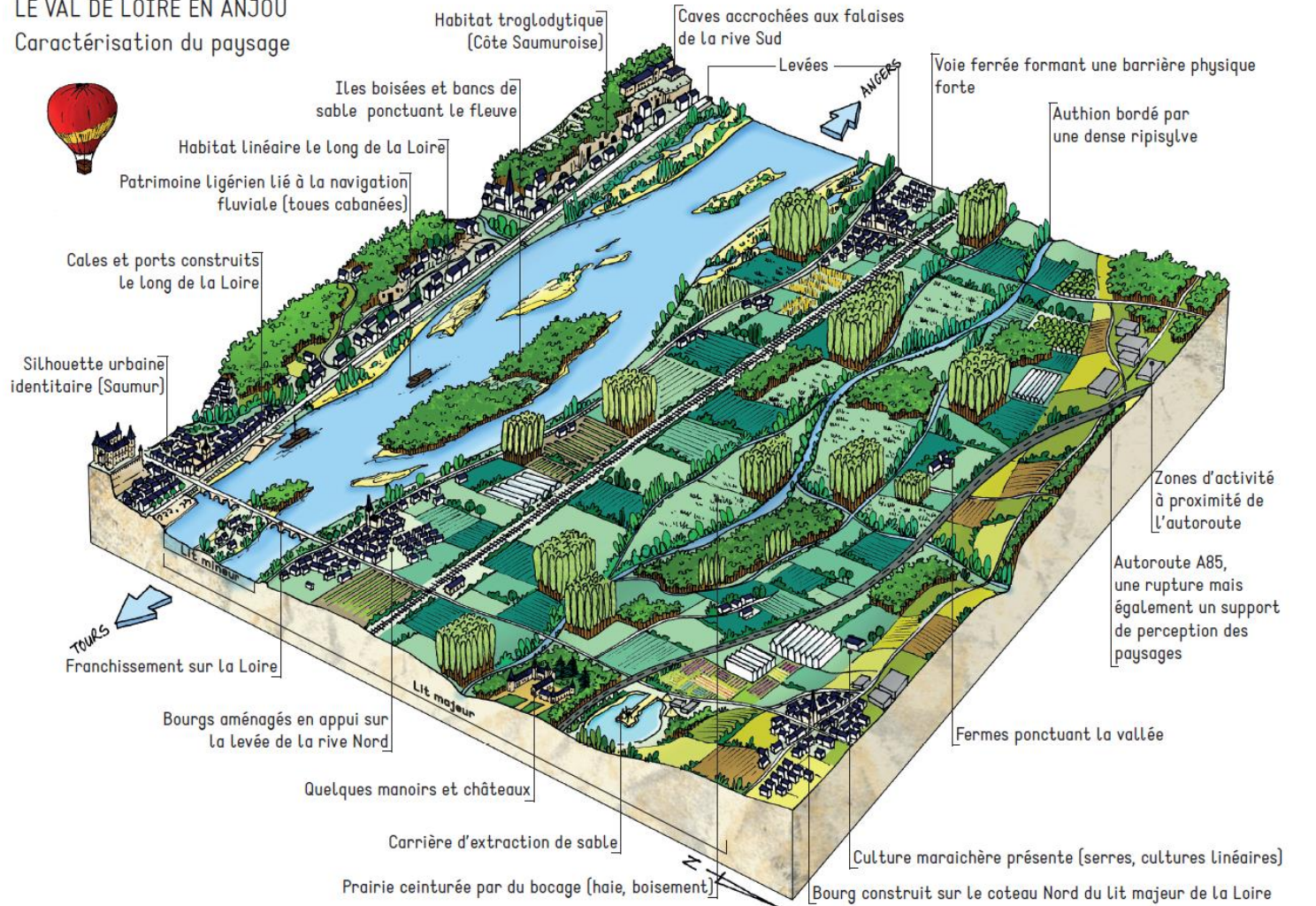
Communes concernées :

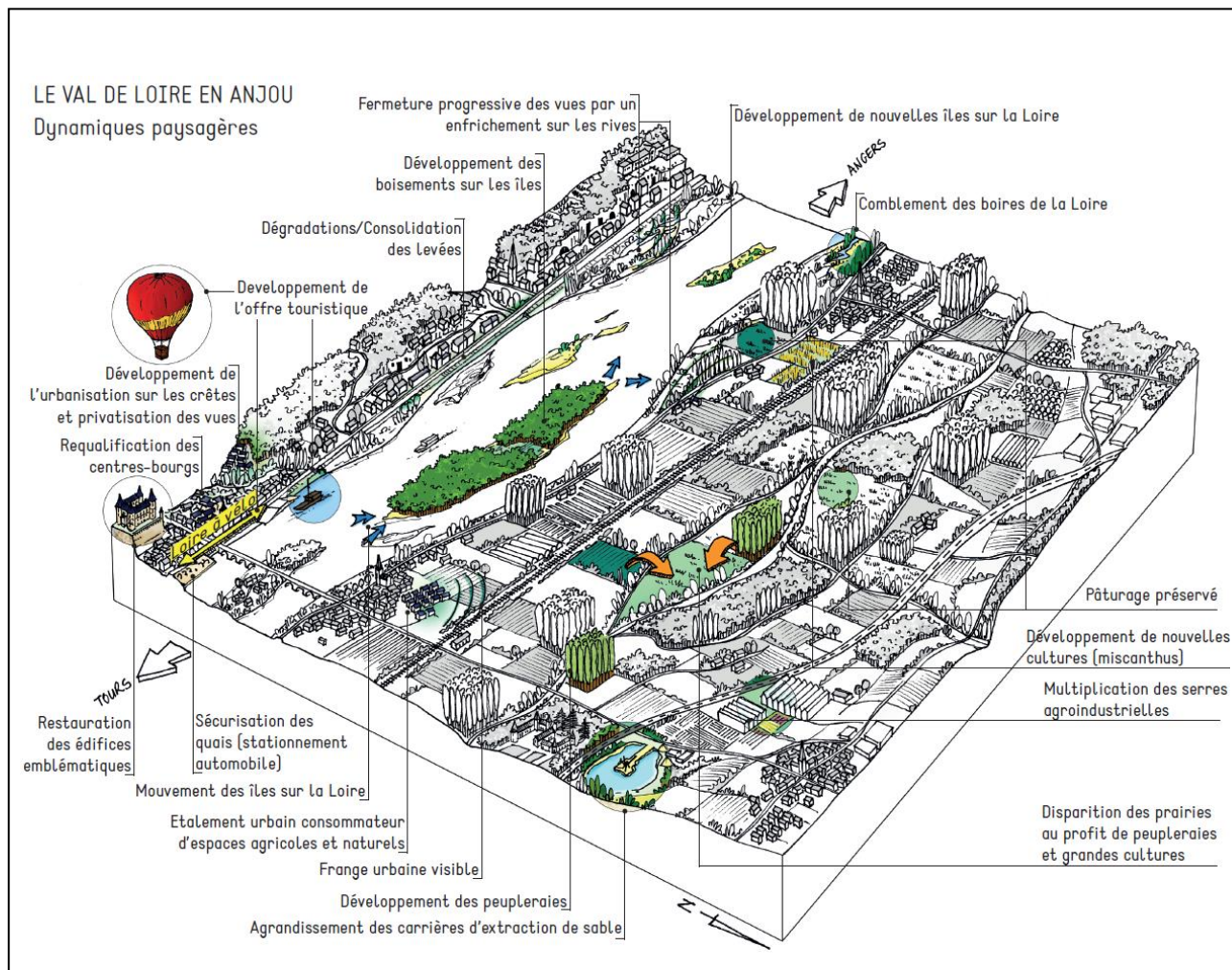
Allonnes, Avoine, Beaufort-en-Anjou, Blaison-Saint-Sulpice, Blou, Bourgueil, Brain-sur-Allonnes, Bréhémont, Brissac-Loire-Aubance, Candes-Saint-Martin, Chouzé-sur-Loire, Coteaux-sur-Loire, Gennes-Val de Loire, Huismes, La Chapelle-sur-Loire, La Ménittré, Loire-Authion, Longué-Jumelles, Mazé-Milon, Montsoreau, Neuillé, Parnay, Restigné, Rigny-Ussé, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Philibert-du-Peuple, Saumur, Savigny-en-Véron, Souzay-Champigny, Turquant, Varennes-sur-Loire, Villebernier, Vivy



Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LE VAL DE LOIRE EN ANJOU Caractérisation du paysage



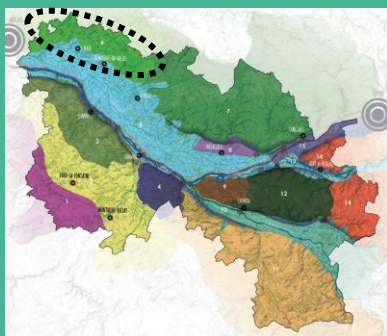


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grands cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Encadrer le développement des serres et favoriser leur intégration paysagère	19 ; 31
Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Conserver, restaurer et valoriser la diversité des milieux ligériens (boires, zones humides...)	9 ; 10 ; 13
Promouvoir l'inscription Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	14
Conserver le patrimoine (manoirs, châteaux, abbayes...) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
Préserver les patrimoines liés à la Loire (cales, quais, levées ...) et accompagner leur réappropriation	13 ; 14
Soutenir la mutation, le changement de destination et la restauration des cavités troglodytiques	8 ; 13 ; 14 ; 16 ; 29
Impulser un développement touristique durable	12 ; 22 ; 23 ; 31
Limiter la fermeture des fonds de vallées et maintenir des perspectives, voire en restaurer	13 ; 14 ; 28
Éviter l'urbanisation des flancs de coteau et la proscrire sur les lignes de crête	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	30 ; 31 ; 33
Favoriser l'intégration paysagère des infrastructures (routières, ferroviaires...)	14 ; 33
Limiter les pollutions lumineuses	11 ; 14

6. Les buttes boisées du Baugeois

Communes concernées :

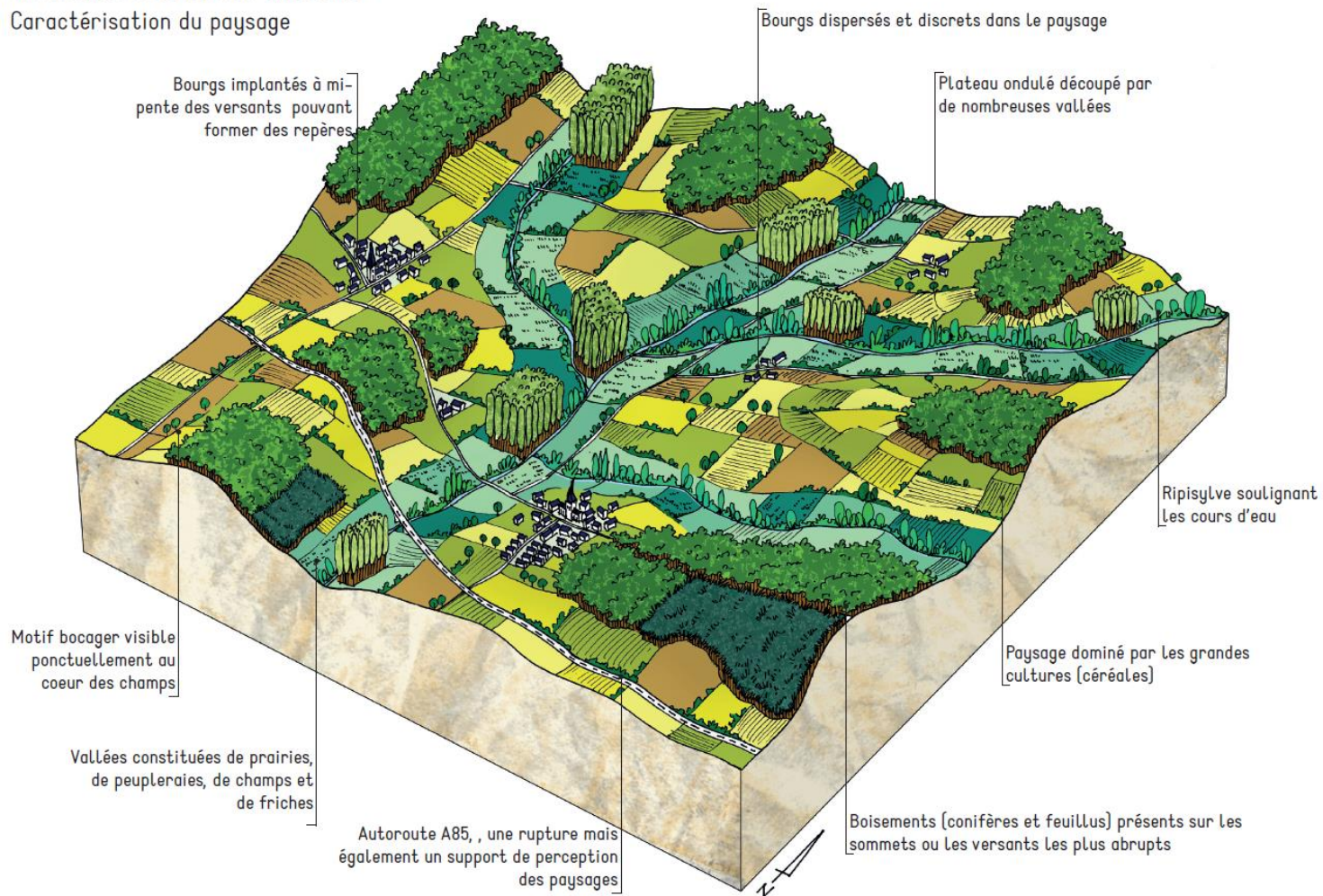
Beaufort-en-Anjou, Cornillé-les-Caves, La Lande-Chasles, Les Bois d'Anjou, Loire-Authion, Longué-Jumelles, Mazé-Milon



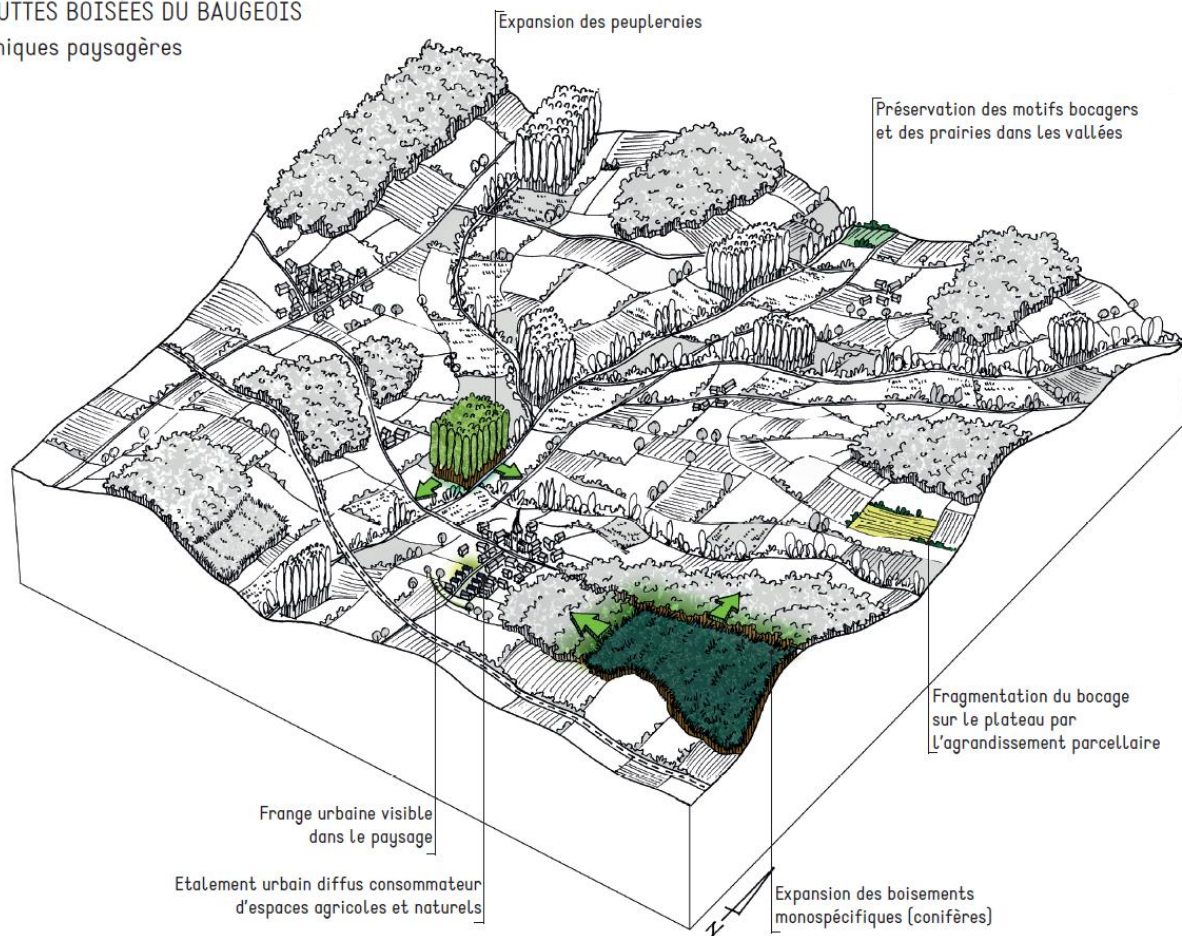
Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LES BUTTES BOISÉES DU BAUGEOIS

Caractérisation du paysage



LES BUTTES BOISÉES DU BAUGEOIS
Dynamiques paysagères



Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Limiter la fermeture des fonds de vallées et maintenir des perspectives, voire en restaurer	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Encourager l'intégration paysagère des franges urbaines	13 ; 28 ; 33
Favoriser l'intégration paysagère des infrastructures (routières, ferroviaires, aériennes...)	13 ; 31

7. Les forêts du Bourgueillois et du Vernantais

Communes concernées :

Allonnes, Avrillé-les-Ponceaux, Benais, Blou, Bourgueil, Brain-sur-Allonnes, Continvoir, Coteaux-sur-Loire, Courléon, Gizeux, Hommes, La Breille-les-Pins, La Lande-Chasles, Langeais, Longué-Jumelles, Mouliherne, Neuillé, Restigné, Rillé, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Philbert-du-Peuple, Vernantes, Vernoi-le-Fourrier



Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LES FORÊTS DU BOURGUEILLOIS ET DU VERNANTAIS

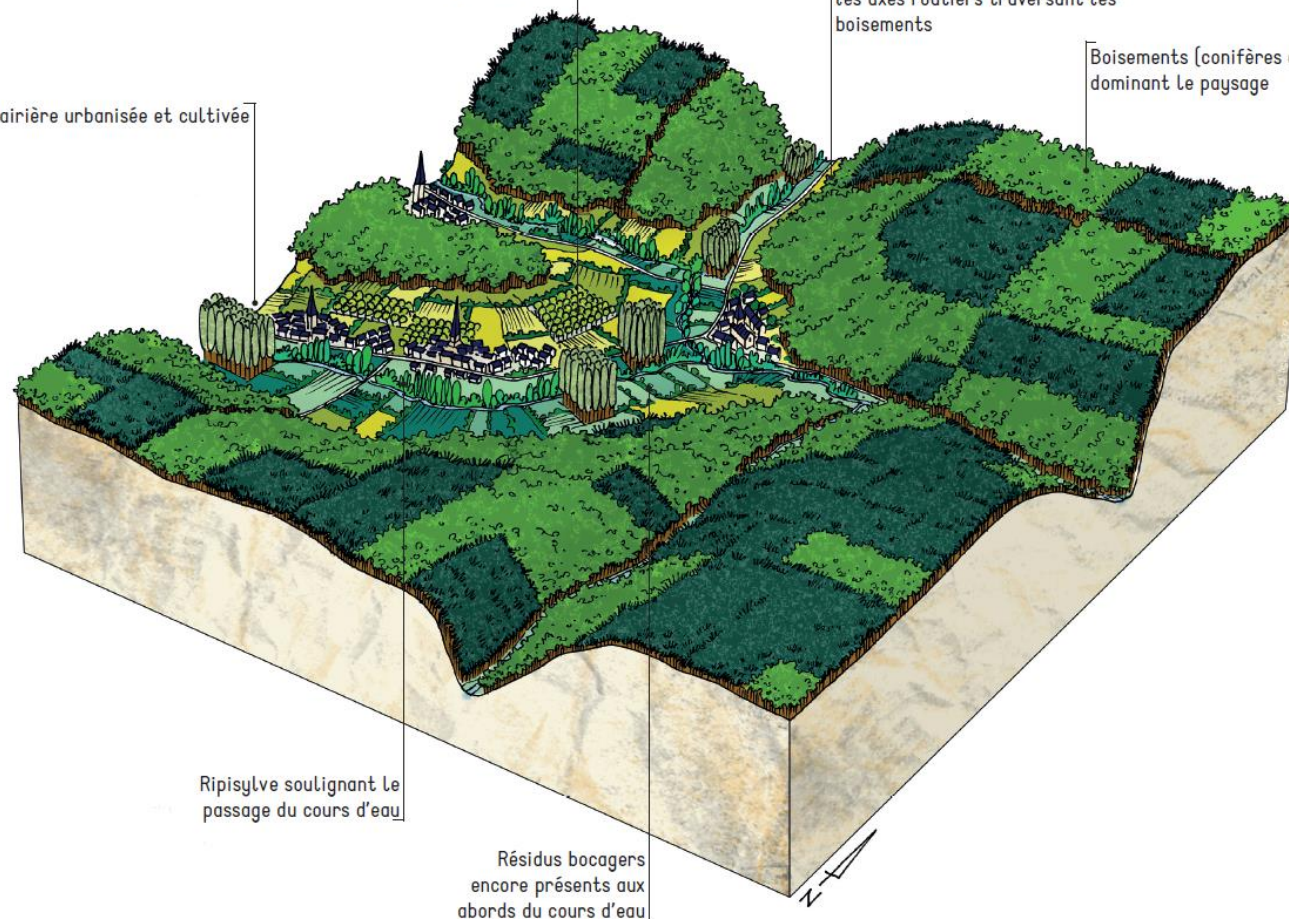
Caractérisation du paysage

Quelques vergers composant l'espace agricole

Ambiances intimes véhiculées par les axes routiers traversant les boisements

Boisements (conifères et feuillus) dominant le paysage

Clairière urbanisée et cultivée

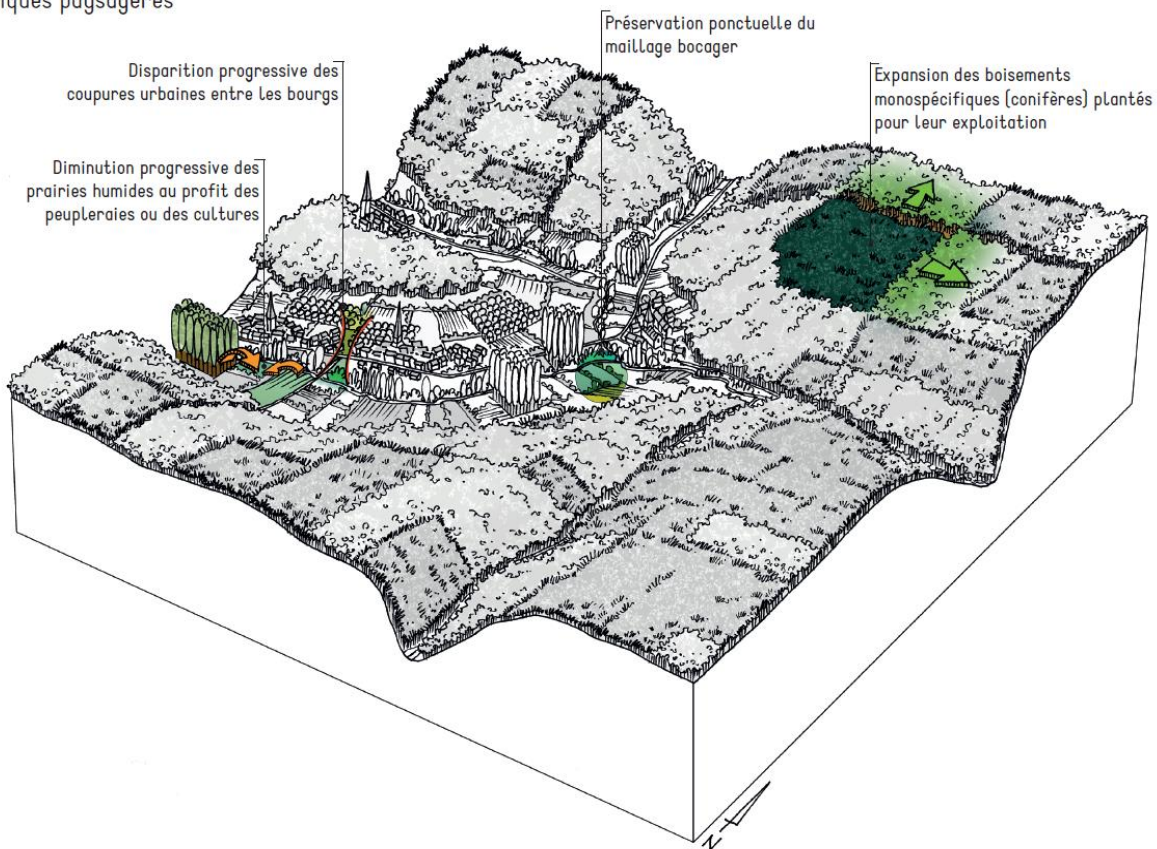


Ripisylve soulignant le passage du cours d'eau

Résidus bocagers encore présents aux abords du cours d'eau

LES FORÊTS DU BOURGUEILLOIS ET DU VERNANTAIS

Dynamiques paysagères

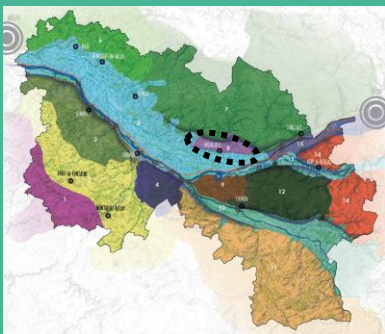


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Soutenir le maintien des vergers	19
Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Maintenir des coupures d'urbanisation et restreindre l'étalement urbain	7 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32

8. Les terrasses viticoles de Bourgueil

Communes concernées :

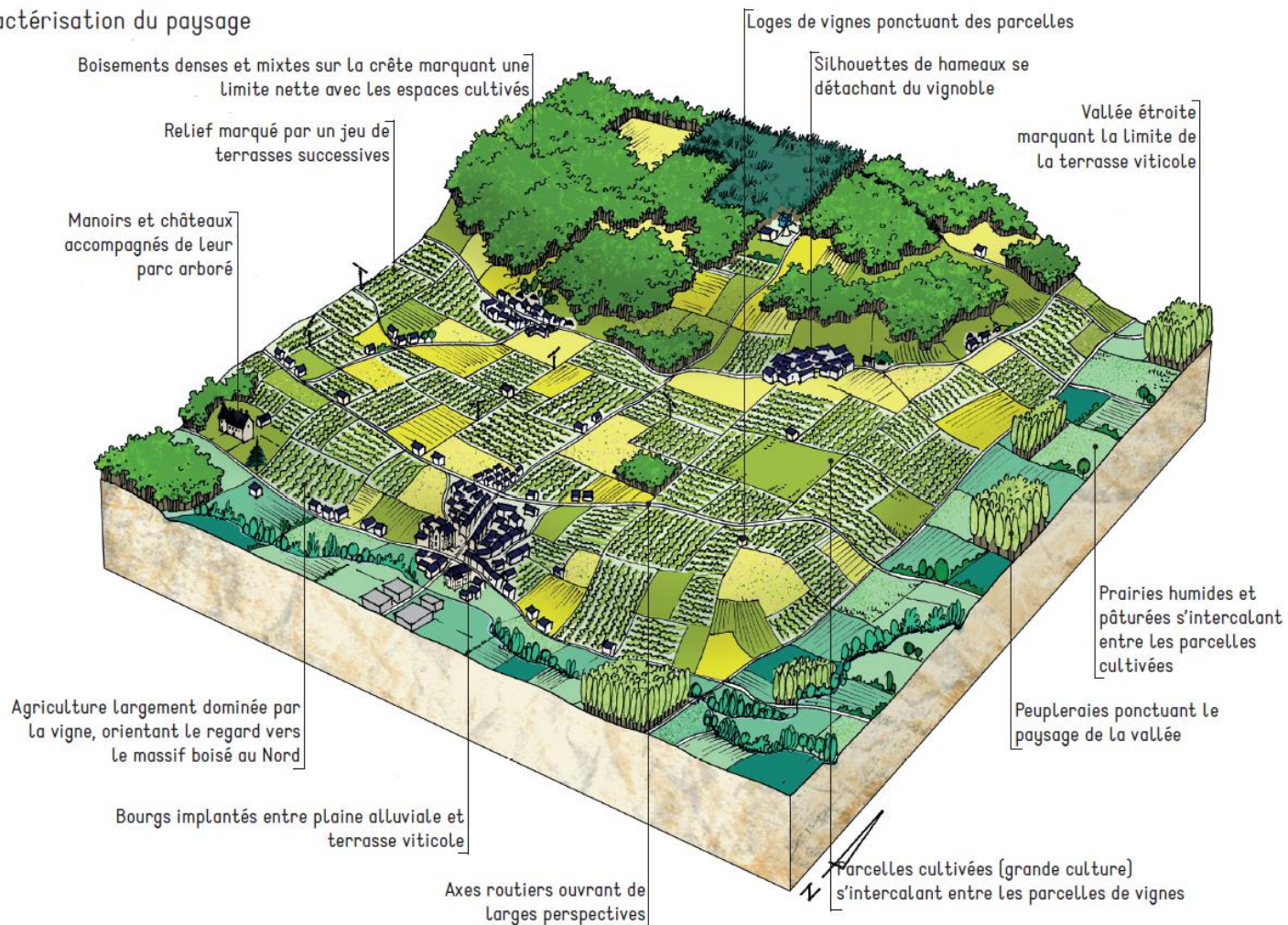
Benais, Bourgueil, Brain-sur-Allonnes, Coteaux-sur-Loire, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil



Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

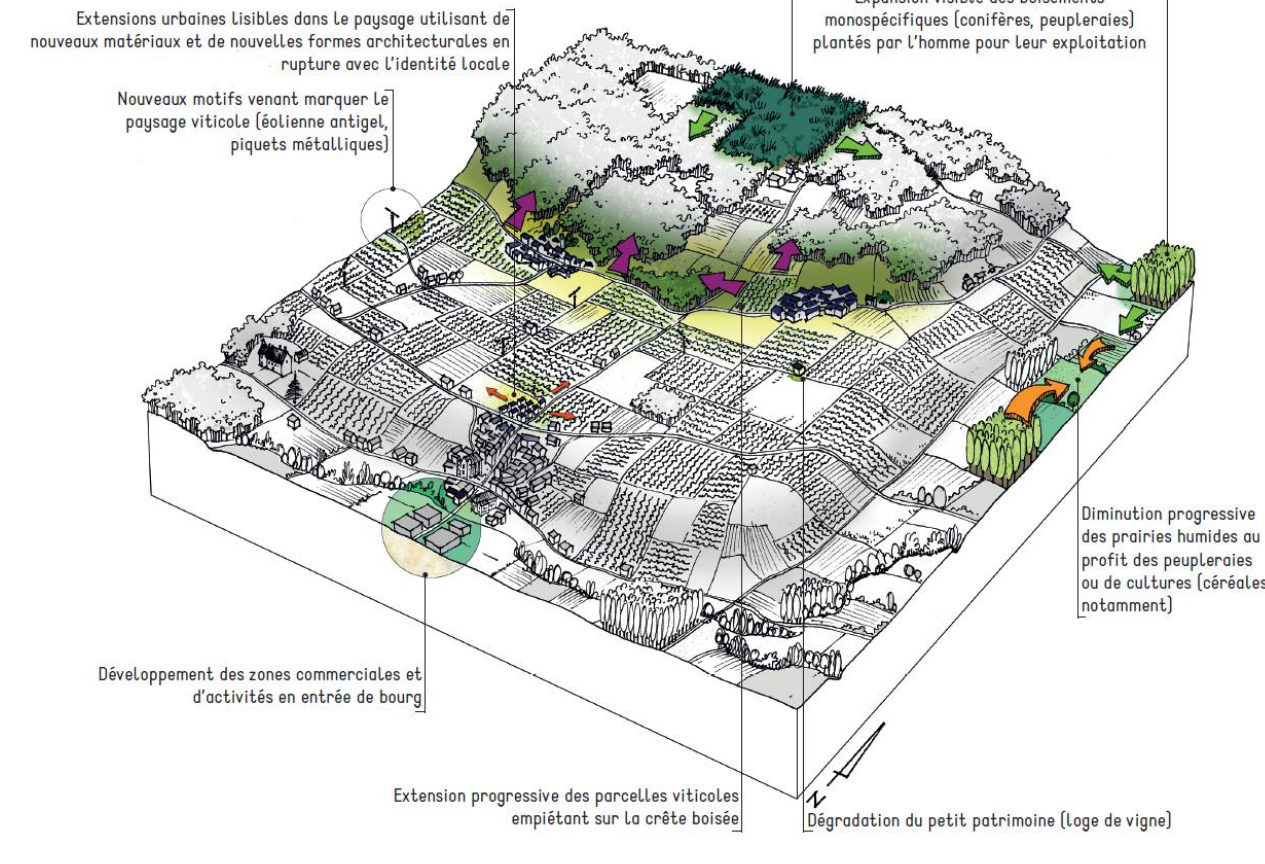
LES TERRASSES VITICOLES DE BOURGUEIL

Caractérisation du paysage



LES TERRASSES VITICOLES DE BOURGUEIL

Dynamiques paysagères

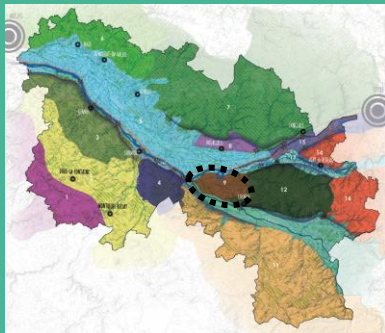


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Préserver les espaces viticoles et accompagner les nouveaux équipements (chais, aérogénérateurs antigel...)	19
Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Conserver le patrimoine (manoirs, châteaux, abbayes...) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
Soutenir la mutation, le changement de destination et la restauration des cavités troglodytiques	8 ; 13 ; 14 ; 16 ; 29
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Encourager l'intégration paysagère des franges urbaines	13 ; 28 ; 33

9. La confluence Loire-Vienne

Communes concernées :

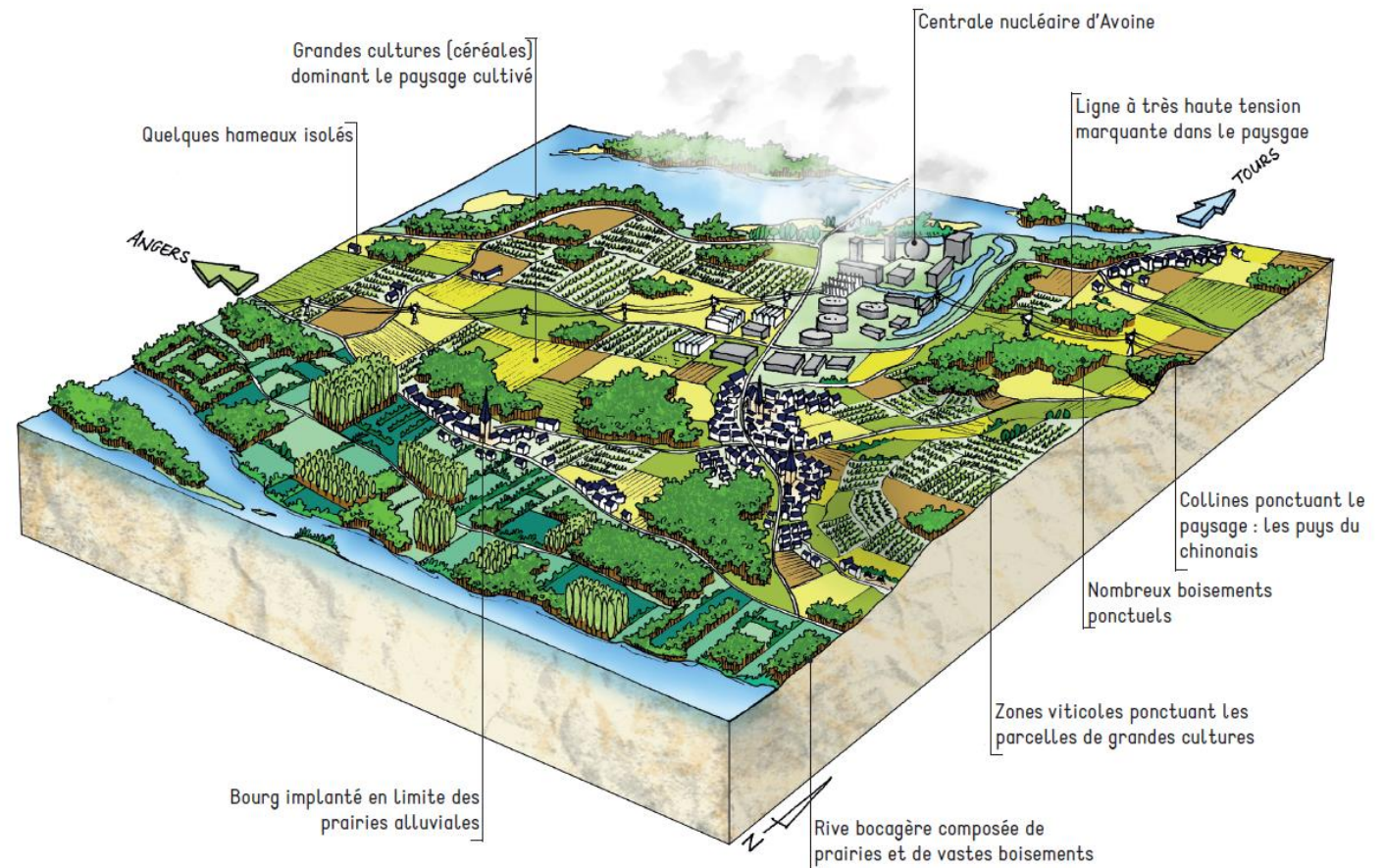
Avoine, Beaumont-en-Véron, Candes-Saint-Martin, Chinon, Huismes, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron



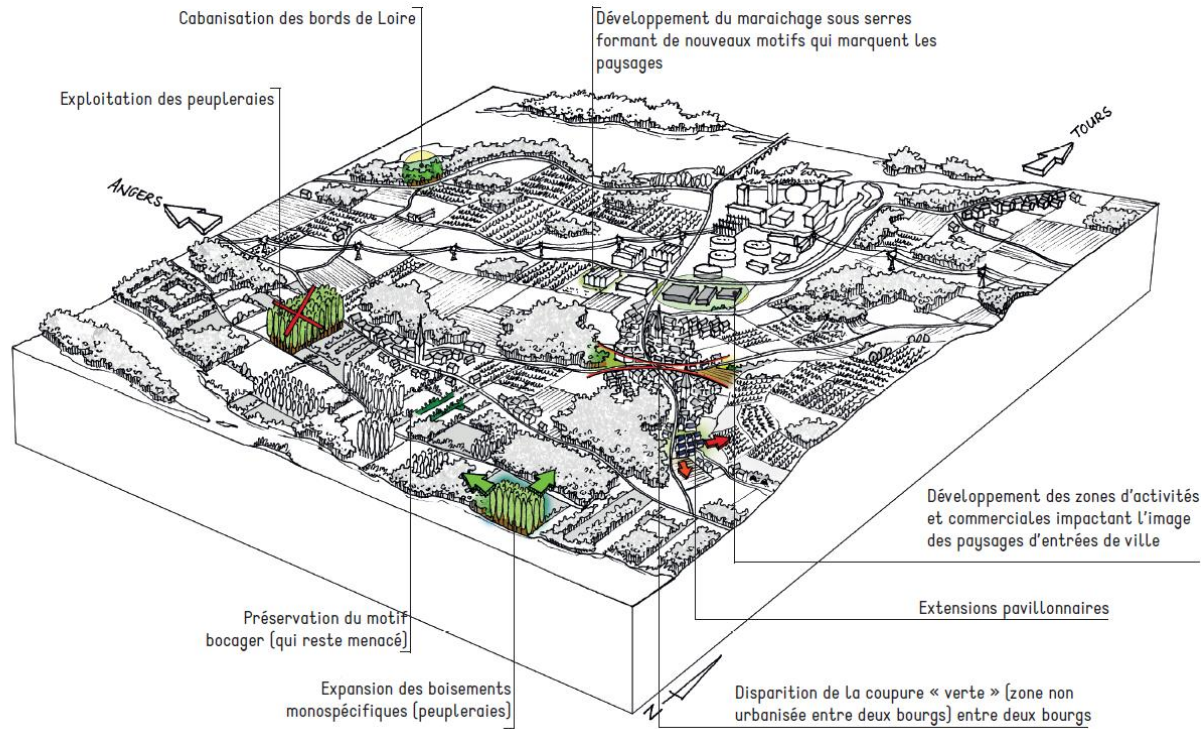
Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LA CONFLUENCE LOIRE-VIENNE

Caractérisation du paysage



LA CONFLUENCE LOIRE-VIENNE
Dynamiques paysagères

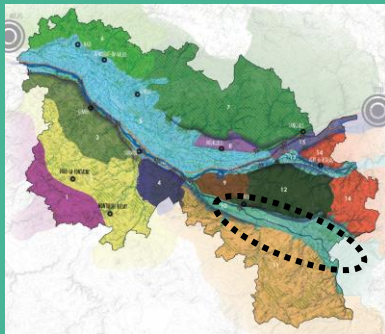


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Encadrer le développement des serres et favoriser leur intégration paysagère	19 ; 31
Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Promouvoir l'inscription Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	14
Maintenir des coupures d'urbanisation et restreindre l'étalement urbain	7 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Composer avec les grandes infrastructures	13 ; 27 ; 31
Éviter la « carbonisation des sols » de Loire	14 ; 23
Limiter les pollutions lumineuses	11 ; 26 ; 33

10. La vallée de la Vienne

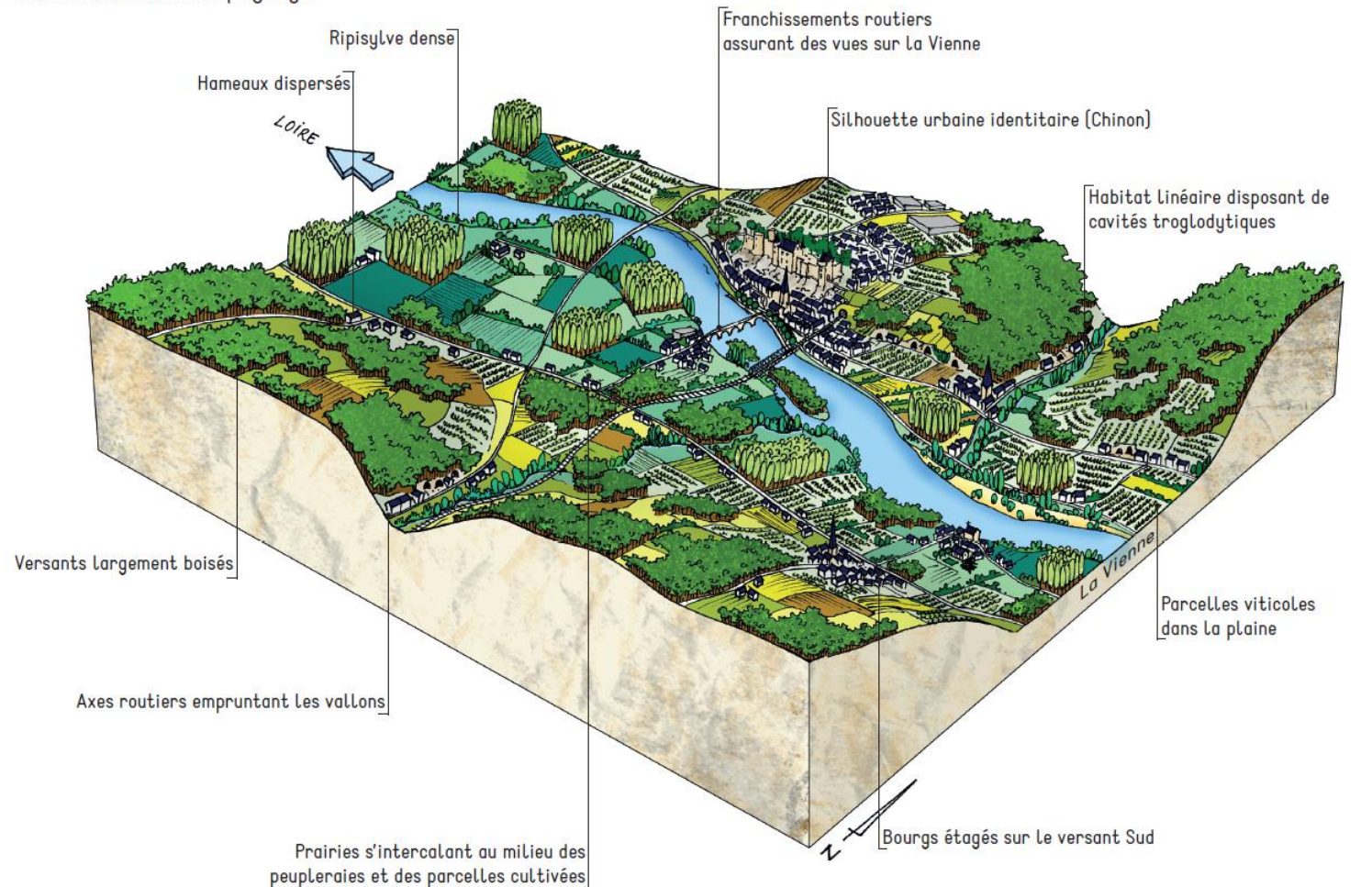
Communes concernées :

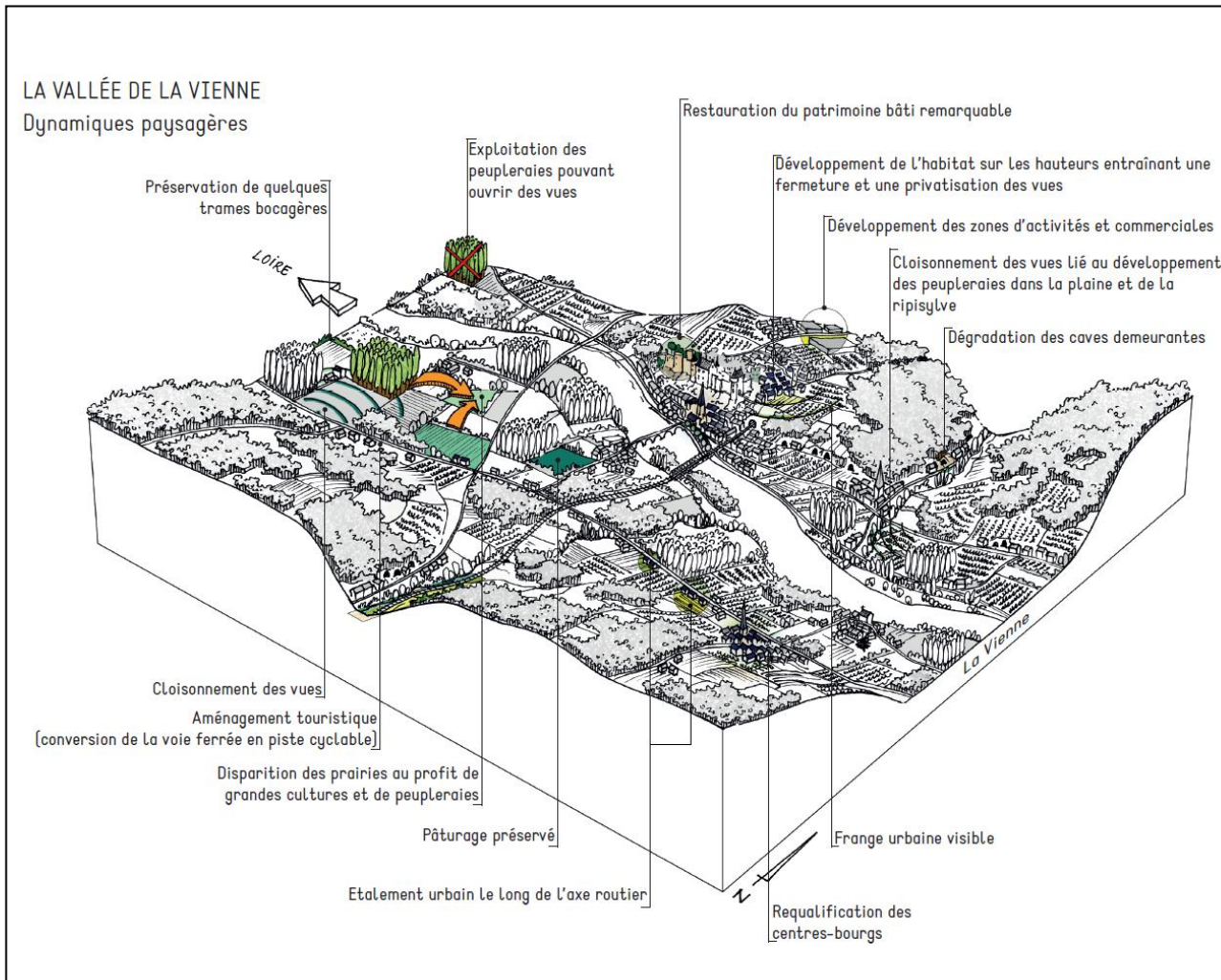
Anché, Avon-les-Roches, Beaumont-en-Véron, Brizay, Candes-Saint-Martin, Chinon, Cinais, Couziers, Cravant-les-Coteaux, Crissay-sur-Manse, Crouzilles, La Roche-Clermault, Ligré, L'Île-Bouchard, Marcilly-sur-Vienne, Neuil, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Ports-sur-Vienne, Rilly-sur-Vienne, Rivière, Saint-Epain, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron, Sazilly, Seuilly, Tavant, Theneuil, Thizay, Trogues



Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LA VALLÉE DE LA VIENNE Caractérisation du paysage



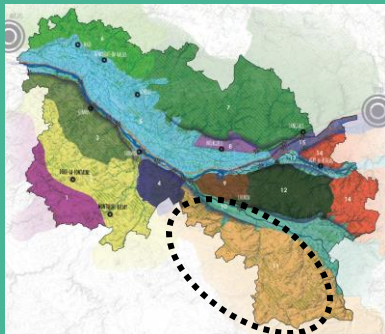


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Promouvoir l'inscription Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	14
Soutenir la mutation, le changement de destination et la restauration des cavités troglodytiques	8 ; 13 ; 14 ; 16 ; 29
Limiter la fermeture des fonds de vallées et maintenir des perspectives, voire en restaurer	13 ; 14 ; 28
Maintenir des coupures d'urbanisation et restreindre l'étalement urbain	7 ; 28
Éviter l'urbanisation des flancs de coteau et la proscrire sur les lignes de crête	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Limiter les pollutions lumineuses	11 ; 26 ; 33

11. Les plateaux cultivés du Richelais

Communes concernées :

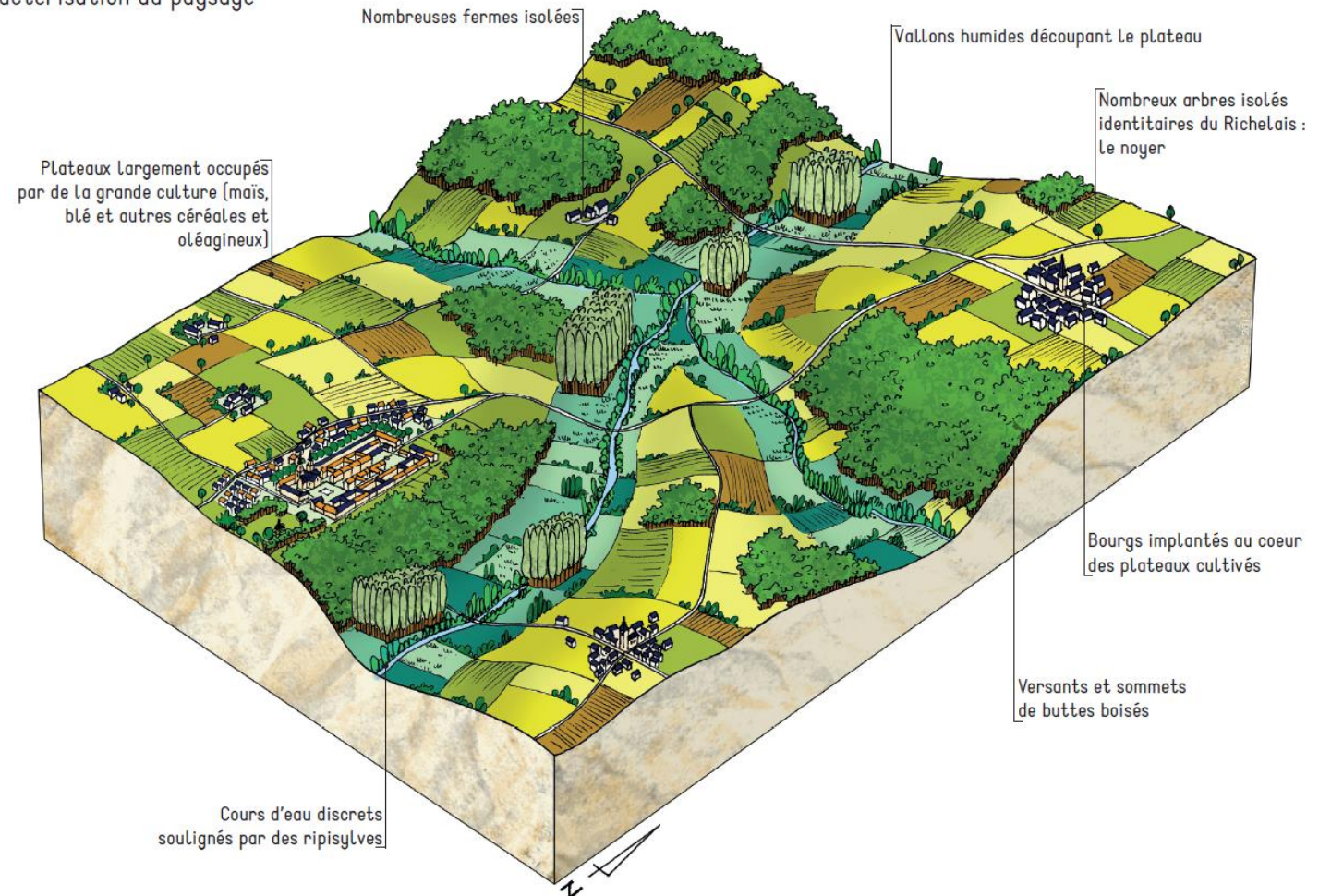
Anché, Antogny-le-Tillac, Assay, Braslou, Braye-sous-Faye, Brizay, Candes-Saint-Martin, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Chezelles, Chinon, Cinais, Courcoué, Couziers, Faye-la-Vineuse, Jaulnay, La Roche-Clermault, La Tour-Saint-Gelin, Lémeré, Ligné, Luzé, Marçay, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Parçay-sur-Vienne, Ports-sur-Vienne, Pussigny, Razines, Richelieu, Rilly-sur-Vienne, Rivière, Saint-Germain-sur-Vienne, Sazilly, Seuilly, Tavant, Theneuil, Thizay, Verneuil-le-Château



Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

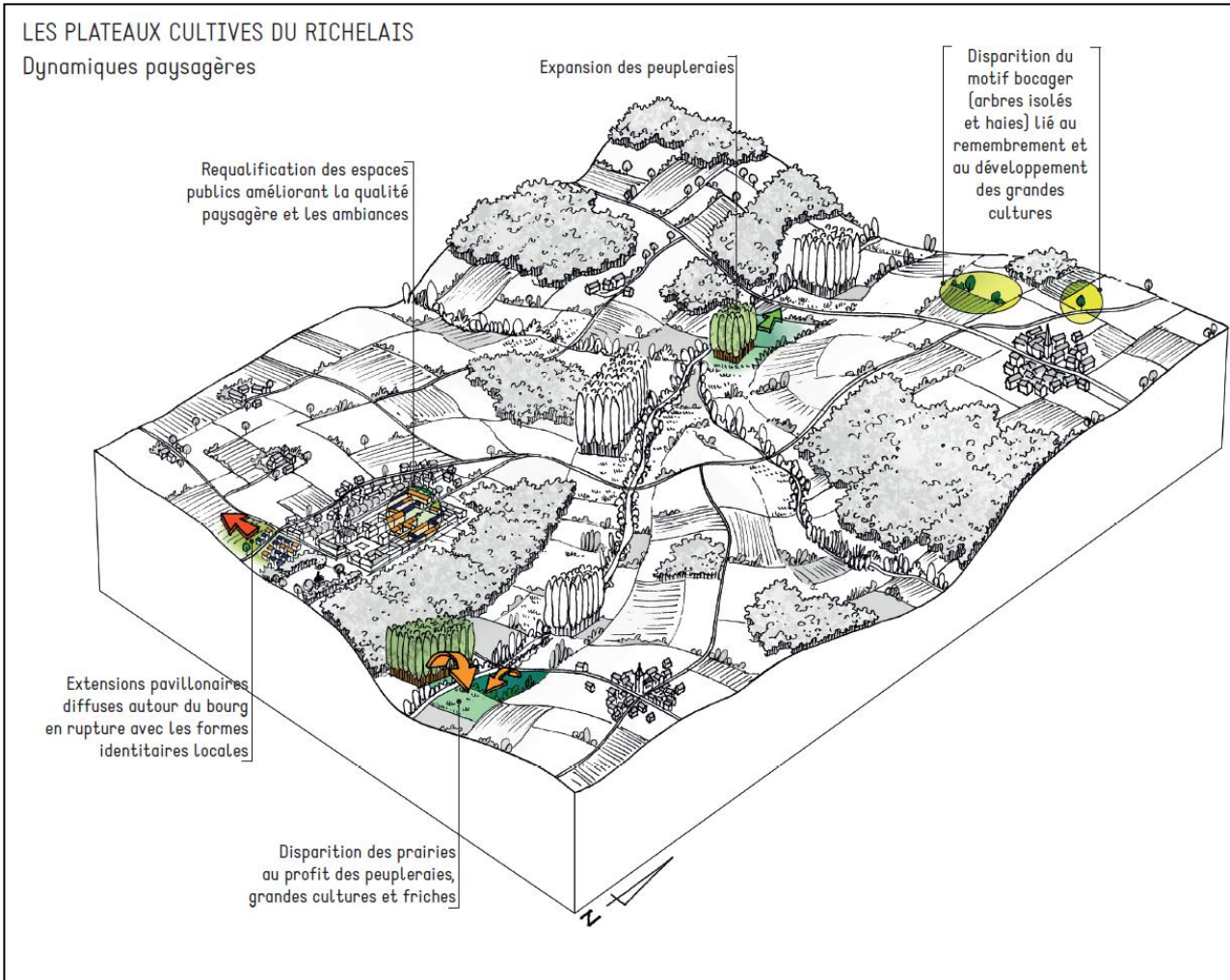
LES PLATEAUX CULTIVÉS DU RICHELAIS

Caractérisation du paysage



LES PLATEAUX CULTIVÉS DU RICHELAIS

Dynamiques paysagères

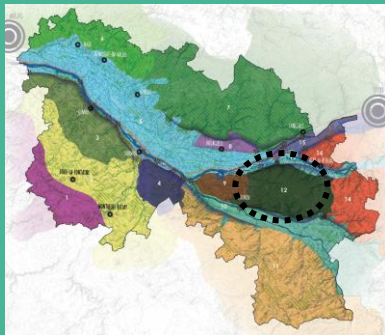


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Conserver le patrimoine (manoirs, fermes...) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
Limiter la fermeture des fonds de vallées et maintenir des perspectives, voire en restaurer	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Encourager l'intégration paysagère des franges urbaines	13 ; 28 ; 33

12. La forêt de Chinon et les landes du Ruchard

Communes concernées :

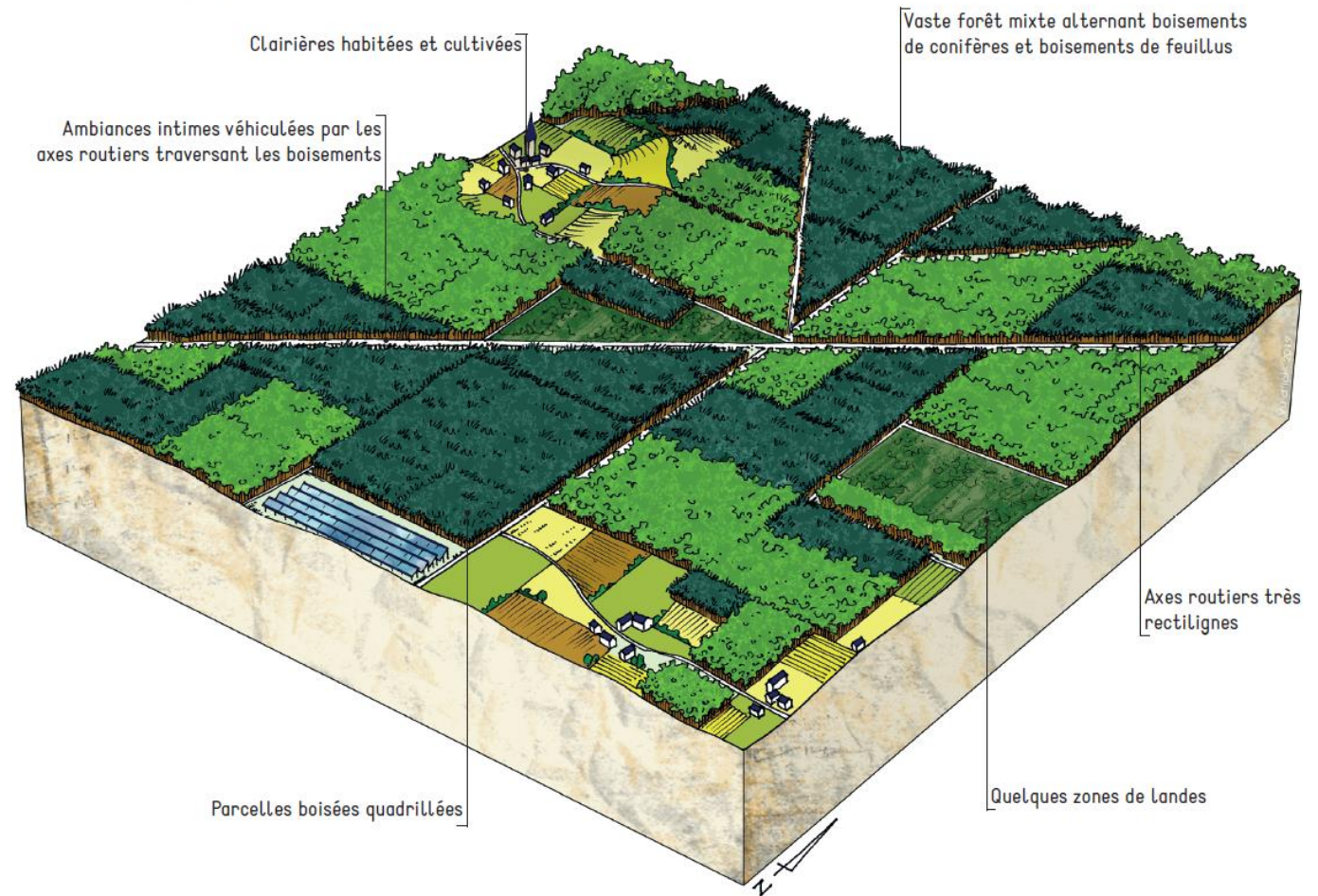
Avon-les-Roches, Beaumont-en-Véron, Cheillé, Chinon, Cravant-les-Coteaux, Crissay-sur-Manse, Huismes, Neuil, Panzoult, Rigny-Ussé, Rivarennnes, Saché, Saint-Benoît-la-Forêt, Villaines-les-Rochers



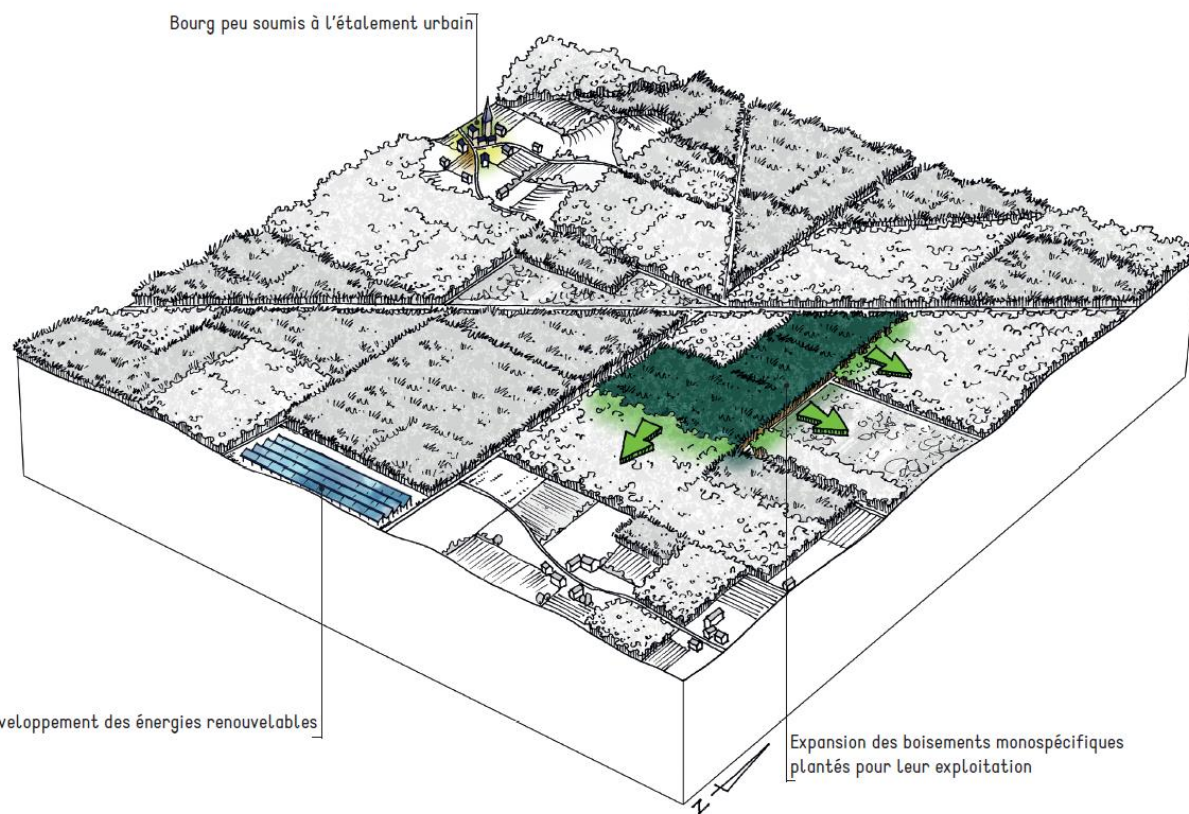
Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LA FORÊT DE CHINON ET LES LANDES DU RUCHARD

Caractérisation du paysage



LA FORÊT DE CHINON ET LES LANDES DU RUCHARD
Dynamiques paysagères

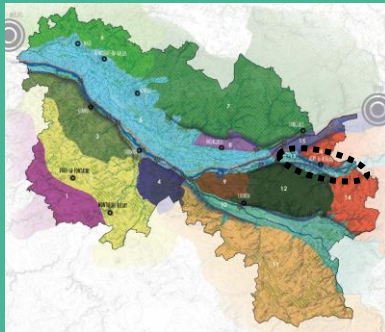


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Entretien des zones de landes relictuelles par une gestion adaptée	9 ; 10
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Accompagner la bonne intégration des projets d'énergies renouvelables	26 ; 27 ; 31

13. La vallée de l'Indre

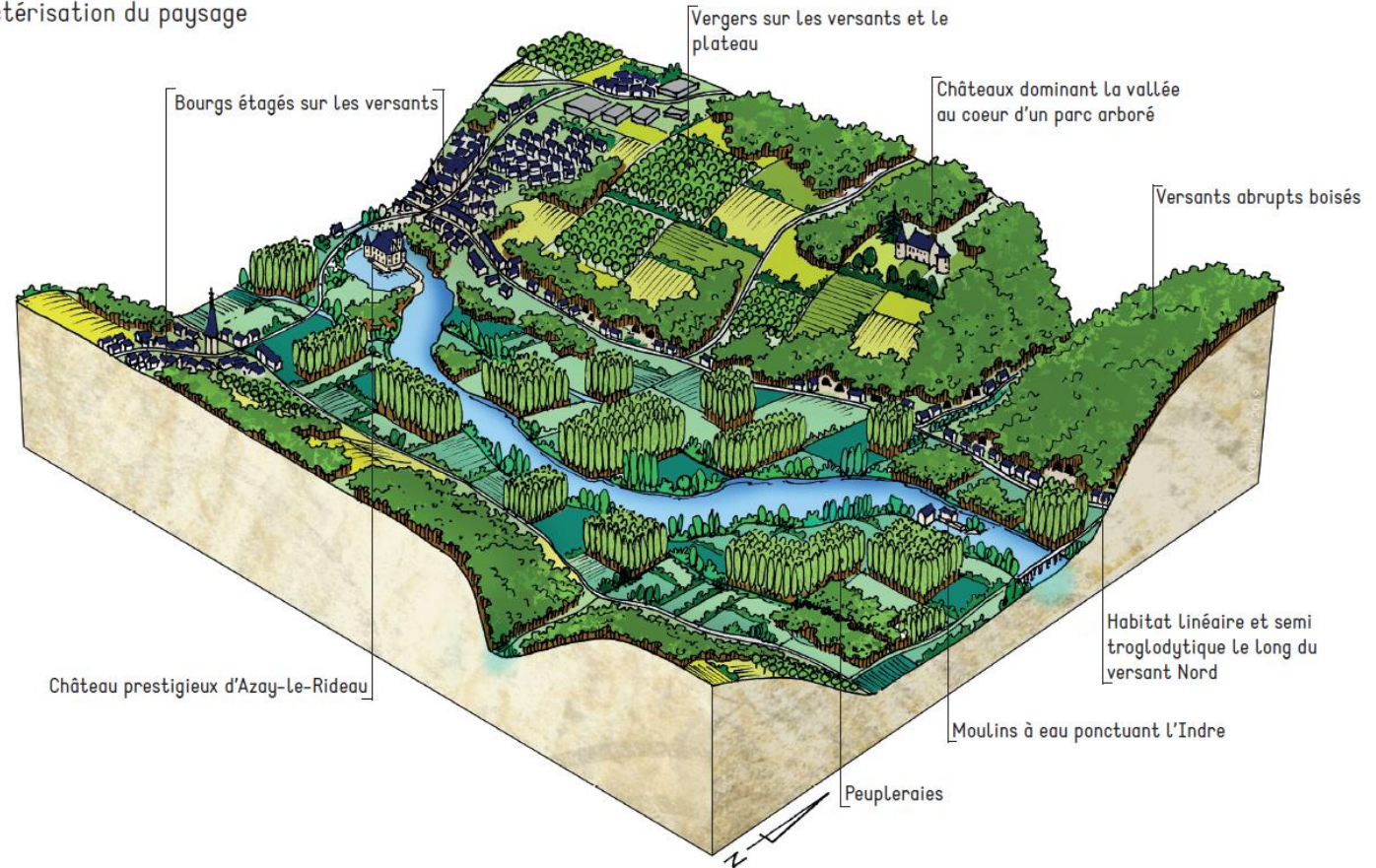
Communes concernées :

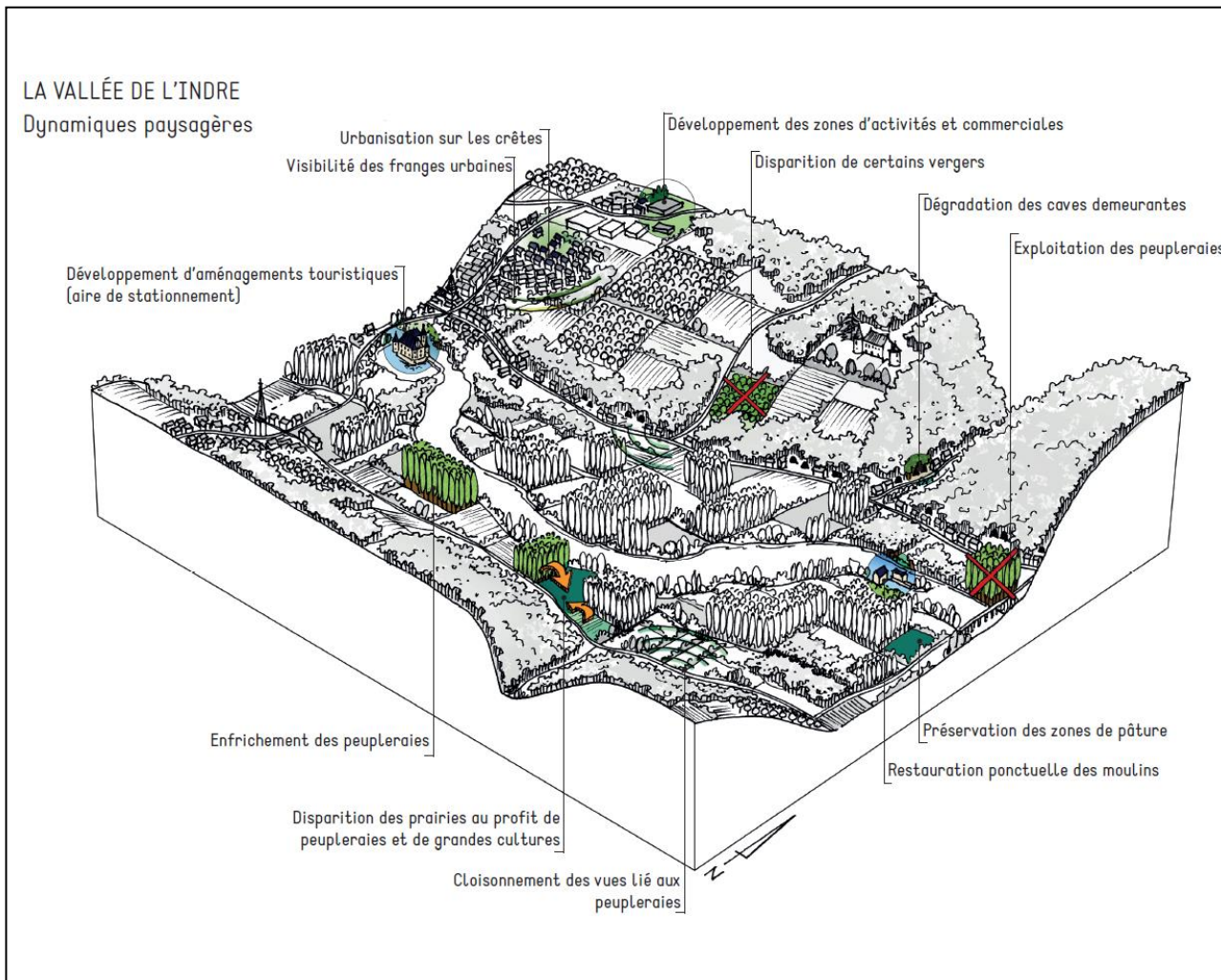
Azay-le-Rideau, Bréhémont, Cheillé, Lignéres-de-Touraine, Pont-de-Ruan, Rivarennnes, Saché



Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LA VALLÉE DE L'INDRE Caractérisation du paysage



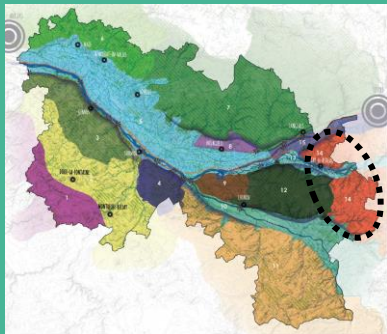


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Soutenir le maintien des vergers	19
Sauvegarder les prairies en fond de vallée	10 ; 19
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Promouvoir l'inscription Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	14
Conserver le patrimoine (notamment moulins à eau) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
Soutenir la mutation, le changement de destination et la restauration des cavités troglodytiques	8 ; 13 ; 14 ; 16 ; 29
Limiter la fermeture des fonds de vallées et maintenir des perspectives, voire en restaurer	13 ; 14 ; 28
Éviter l'urbanisation des flancs de coteau et la proscrire sur les lignes de crête	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Encourager l'intégration paysagère des franges urbaines	13 ; 28 ; 33
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14

I4. Le plateau agricole du centre Touraine

Communes concernées :

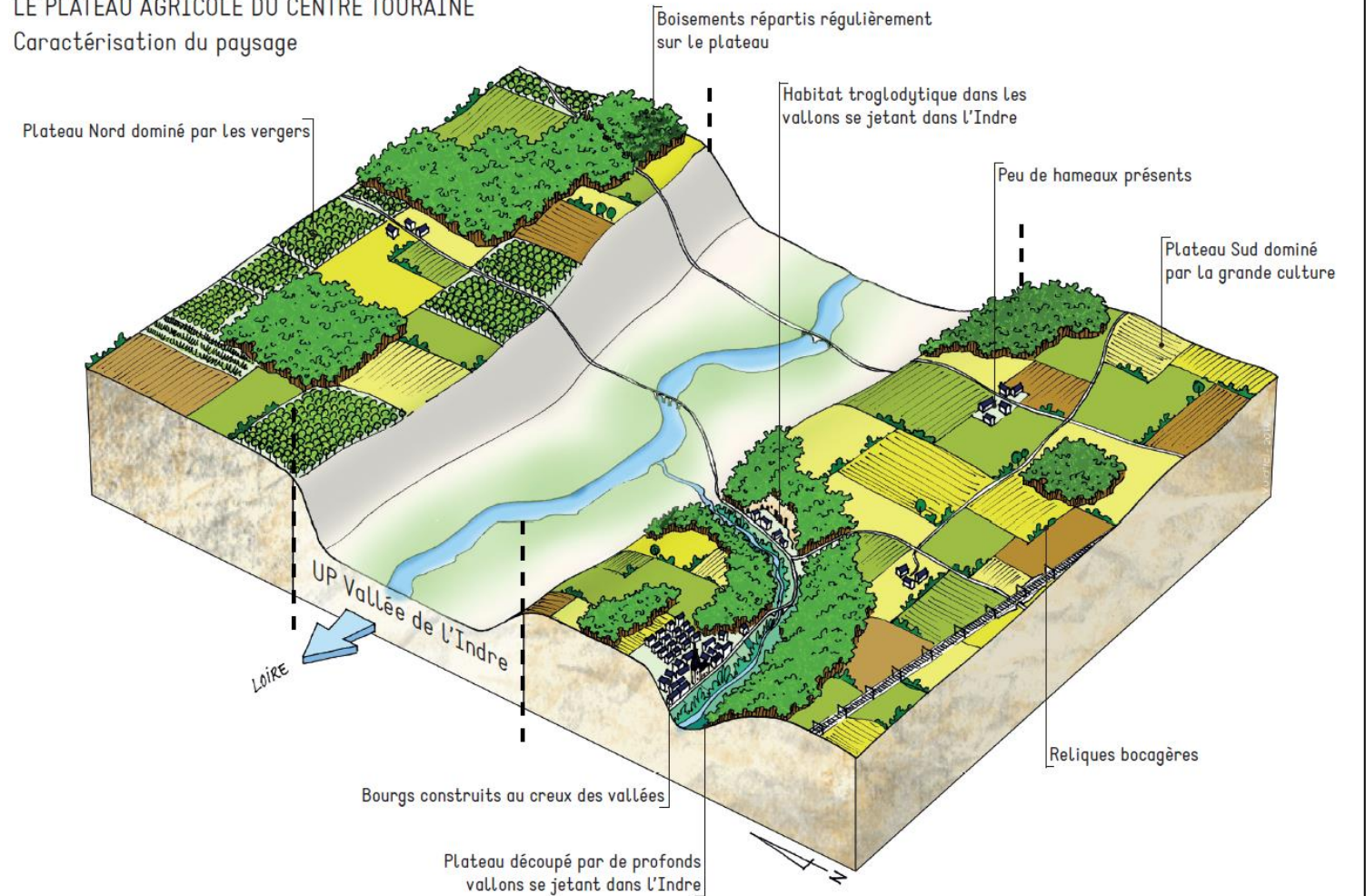
Azay-le-Rideau, Crissay-sur-Manse, Lignéres-de-Touraine, Neuil, Pont-de-Ruan, Saché, Saint-Epain, Thilouze, Vallères, Villaines-les-Rochers, Villandry



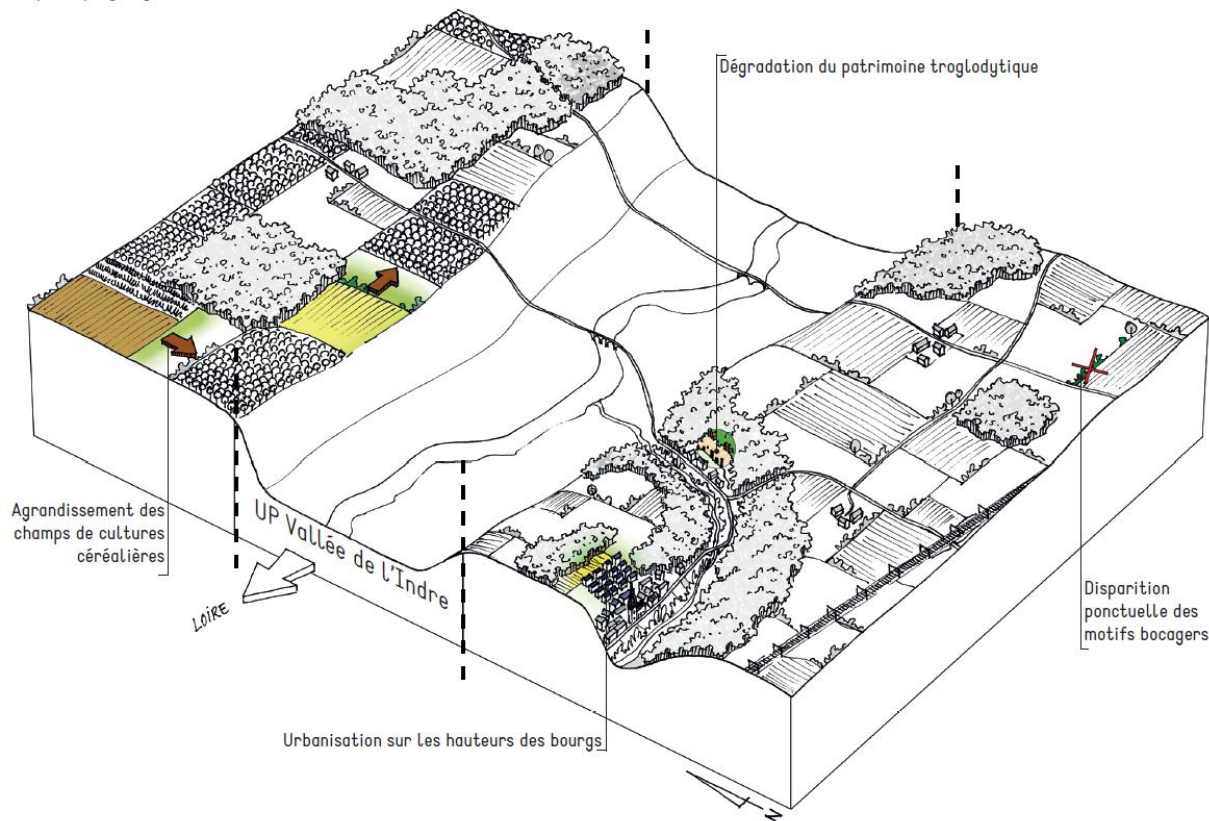
Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.

LE PLATEAU AGRICOLE DU CENTRE TOURAINE

Caractérisation du paysage



LE PLATEAU AGRICOLE DU CENTRE TOURAINE
Dynamiques paysagères

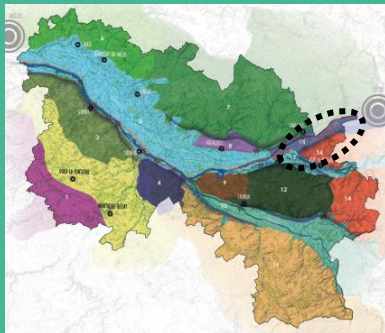


Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Soutenir le maintien des vergers	19
Protéger et valoriser des boisements diversifiés et gérés durablement	10 ; 12 ; 20 ; 21
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Soutenir la mutation, le changement de destination et la restauration des cavités troglodytiques	8 ; 13 ; 14 ; 16 ; 29
Éviter l'urbanisation des flancs de coteau et la proscrire sur les lignes de crête	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14

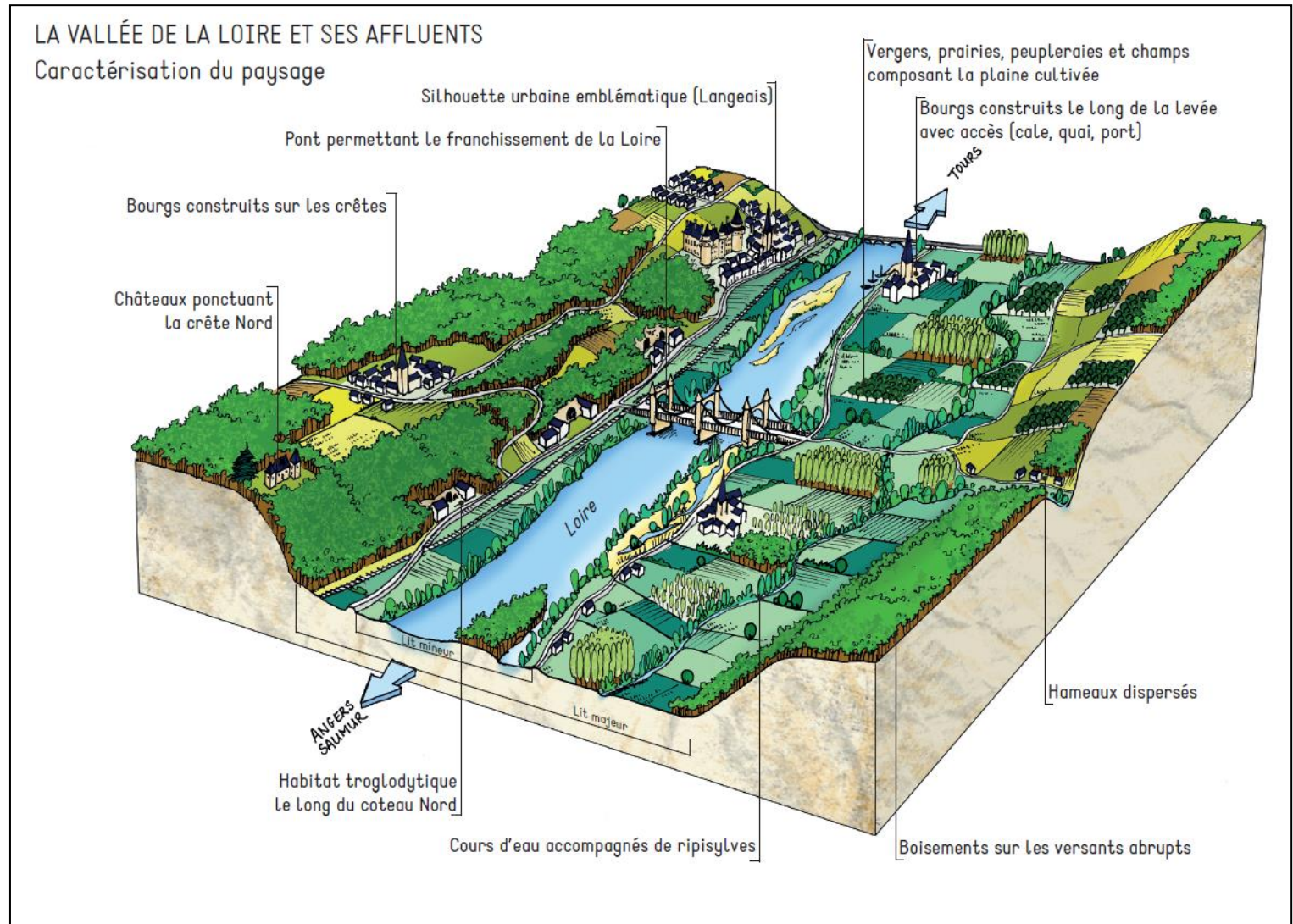
15. La vallée de la Loire et ses affluents

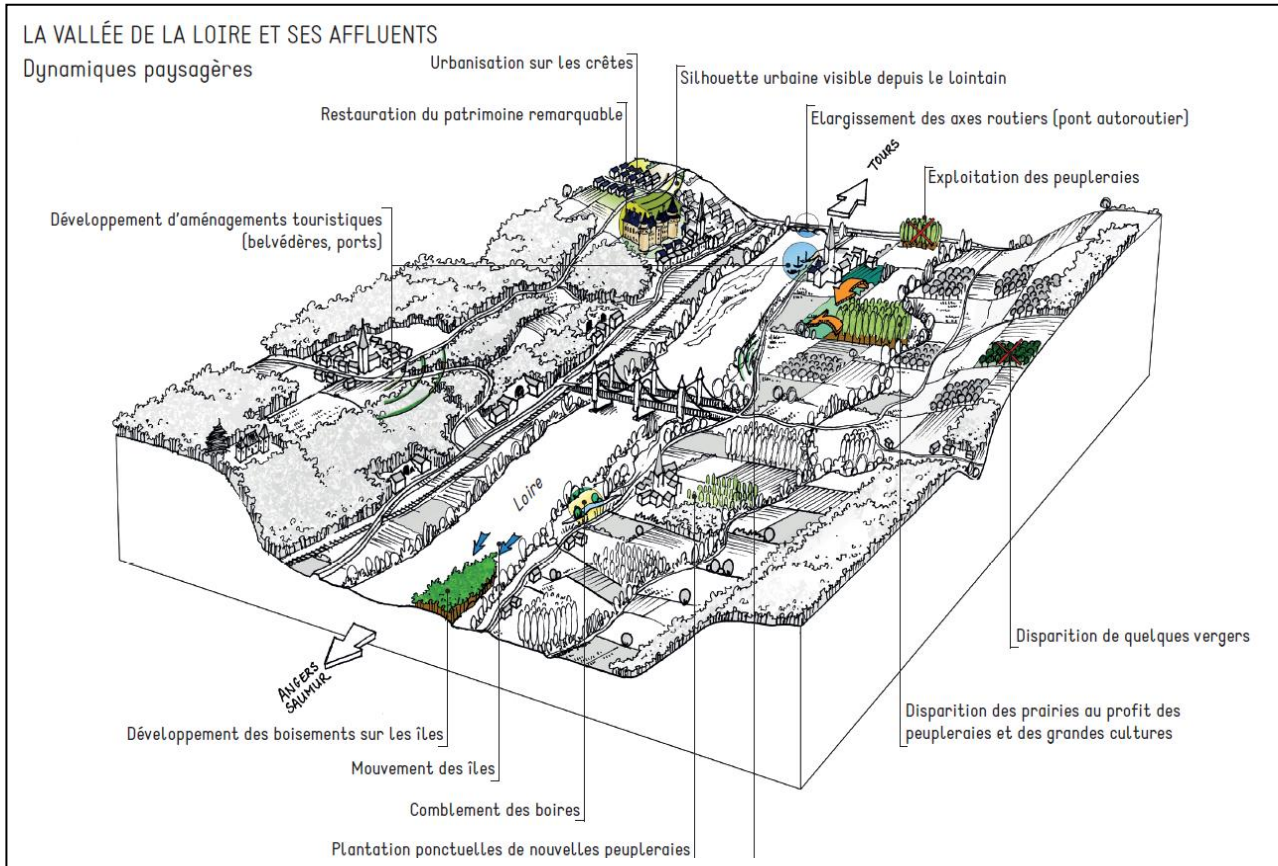
Communes concernées :

Berthenay, Bréhémont, Coteaux-sur-Loire, La Chapelle-aux-Naux, Langeais, Lignières-de-Touraine, Rivarennas, Vallères, Villandry



Remarque : ces croquis ne respectent pas les échelles.





Objectifs de qualité paysagère	Mesure(s)
Maintenir la mosaïque des espaces cultivés : viticulture, grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage...	19
Garantir les structures végétales et accompagner leurs évolutions (ripisylve, bocage, arbres isolés, boisements...)	9 ; 10 ; 20
Conserver, restaurer et valoriser la diversité des milieux ligériens (boires, zones humides...)	9 ; 10 ; 13
Préserver le patrimoine lié à la Loire (cales, quais, levées ...) et accompagner leurs réappropriations	13 ; 14
Promouvoir l'inscription Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	14
Conserver le patrimoine (manoirs, châteaux, abbayes...) et soutenir les nouveaux usages	14 ; 16 ; 29
Soutenir la mutation, le changement de destination et la restauration des cavités troglodytiques	8 ; 13 ; 14 ; 16 ; 29
Impulser un développement touristique durable	12 ; 22 ; 23 ; 31
Limiter la fermeture des fonds de vallées et maintenir des perspectives, voire en restaurer	13 ; 14 ; 28
Éviter l'urbanisation des flancs de coteau et la proscrire sur les lignes de crête	13 ; 14 ; 28
Assister les projets d'urbanisation (recherche de cohérence, qualité et intégration paysagère)	28 ; 29 ; 31 ; 32
Favoriser l'intégration paysagère des infrastructures (routières, ferroviaires, aériennes...)	13 ; 31
Assurer la qualité et l'identité des paysages emblématiques	13 ; 14

V. La préservation et la valorisation des paysages au plan du Parc

Le cœur du projet politique du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est d'offrir un cadre de vie agréable pour ses habitants et attractif pour ses visiteurs. Cet objectif est partagé par toutes les collectivités signataires de la charte du Parc et figure dans leurs propres projets de territoire. Cette ambition est possible si tous s'accordent sur ce qui fait la valeur reconnue de ce territoire et des secteurs qui le composent : spécificités naturelles, traces d'une occupation humaine historique, activités économiques actuelles et à venir... L'évolution des paysages est un processus continu. Cette dynamique tend même à s'accélérer par endroits, bousculant les repères et faisant évoluer les représentations des différents acteurs du territoire.

L'appropriation sociale de ces dynamiques est très diverse selon l'image que chacun se fait de son territoire et selon son propre mode de vie.

Depuis sa création, le Parc œuvre à ménager un équilibre : préserver les spécificités patrimoniales qui participent à la singularité des paysages tout en favorisant les évolutions qui ont du sens pour le territoire.

Le plan du Parc a été construit et orienté en fonction de cet équilibre.

Le terme de paysage **emblématique** a été préféré à celui **d'identitaire** malgré l'utilisation importante de ce dernier vocable lors de la concertation. Les paysagistes, géographes et sociologues interrogés sont en effet réservés vis-à-vis de la notion « d'identité », reprise plus ou moins à bon escient car elle renvoie, dans l'imaginaire collectif, à une image de « carte postale » avec la Loire au premier plan. Or, en Loire Anjou Touraine, même si le fleuve a façonné grandement les paysages, il en est surtout le symbole, l'emblème. Ce territoire est un lieu de confluences entre la Loire et plusieurs rivières, aux confins de deux anciennes provinces dont les limites historiques ont fluctué, englobant parfois même une partie du Poitou. De plus, si l'on considère le Val de Loire de façon plus large, les grandes caractéristiques géomorphologiques et bâties se retrouvent en aval et, surtout, en amont. La définition d'identité particulière n'est donc pas pertinente pour la section Anjou-Touraine de la Loire. Ainsi, le conseil scientifique considère que le PNR Loire-Anjou-Touraine comporte des spécificités fortes qui forment une mosaïque de paysages dont la variété fait la caractéristique.

Le plan du Parc distingue des ambitions graduelles en fonction de la valeur reconnue aux paysages. La distinction internationale propre à l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est mise en avant pour afficher des ambitions de qualité paysagère plus fortes.

Ainsi, le plan du Parc distingue trois niveaux de reconnaissance des paysages :

- le Val de Loire UNESCO ;
- les paysages emblématiques ;
- les lieux de valorisation potentielle.

I. Le Val de Loire UNESCO

Détaillées dans le document complémentaire 4 (DOCO 4), les caractéristiques du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels méritent une attention toute particulière. Le zonage reporté au plan du Parc correspond au classement strict, ajusté à la marge en 2019, notamment sur l'éperon rocheux à la confluence de la Vallée de l'Indre et du Val de Loire.



Exemple d'un paysage emblématique « Val de Loire »

Ligne de crête : rebord de plateau formant un horizon boisé dominant le fleuve, perception importante depuis de grandes distances.

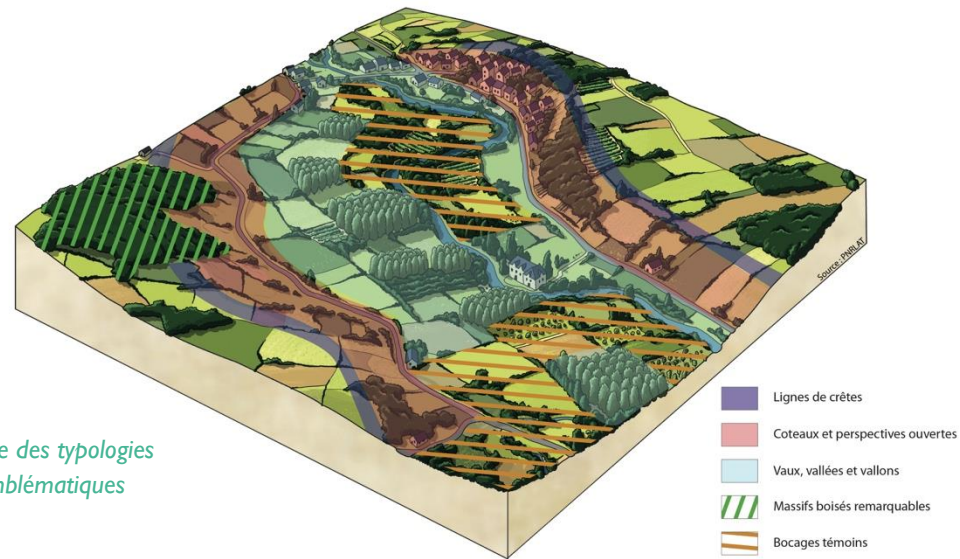
Coteau et perspective ouverte : pente douce, viticole ou cultivée, ouvrant des perspectives et des co-visibilités lointaines.

Val, vallée et vallon : patrimoine portuaire, grèves de sable, front bâti... caractéristiques très visibles et faciles à lire pour comprendre ce qui fait la spécificité des lieux.



Exemple d'un paysage emblématique hors périmètre « Val de Loire UNESCO »

Coteau et perspective ouverte : le plateau agricole est incisé par des vallons plus ou moins marqués. Les ruptures topographiques sont gagnées par la végétation mais les perspectives sont néanmoins ouvertes. Les bâtisses ou les arbres isolés sont mis en scène, donnant une bonne lisibilité aux motifs paysagers caractéristiques.



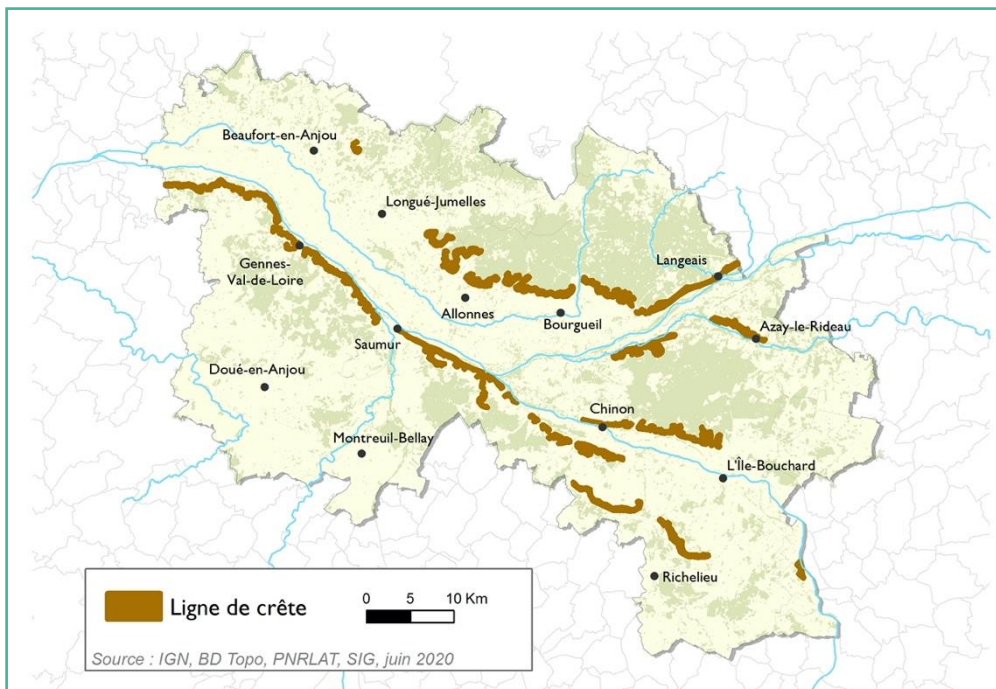
Représentation schématique des typologies composant les paysages emblématiques

2. Les paysages emblématiques

Une composante (naturelle, architecturale ou culturelle) ou un paysage est qualifié d'emblématique lorsqu'il symbolise un territoire ou un site et en procure des images ou des représentations typiques, reconnues à une échelle régionale à minima. Le terme d'emblématique permet de faire référence à l'emblème « Val de Loire » et de lui adjoindre des spécificités alentour, caractéristiques d'une richesse patrimoniale légitimant le classement du territoire en « Parc naturel régional ».

Pour cartographier les « paysages emblématiques », plusieurs types d'informations sont superposés selon des critères particuliers : spécificités biogéographiques, prégnance dans le paysage et reconnaissance sociale.

Ainsi, la superposition des typologies suivantes forme une couche d'informations synthétiques permettant de cartographier les paysages emblématiques au 1/200 000 :

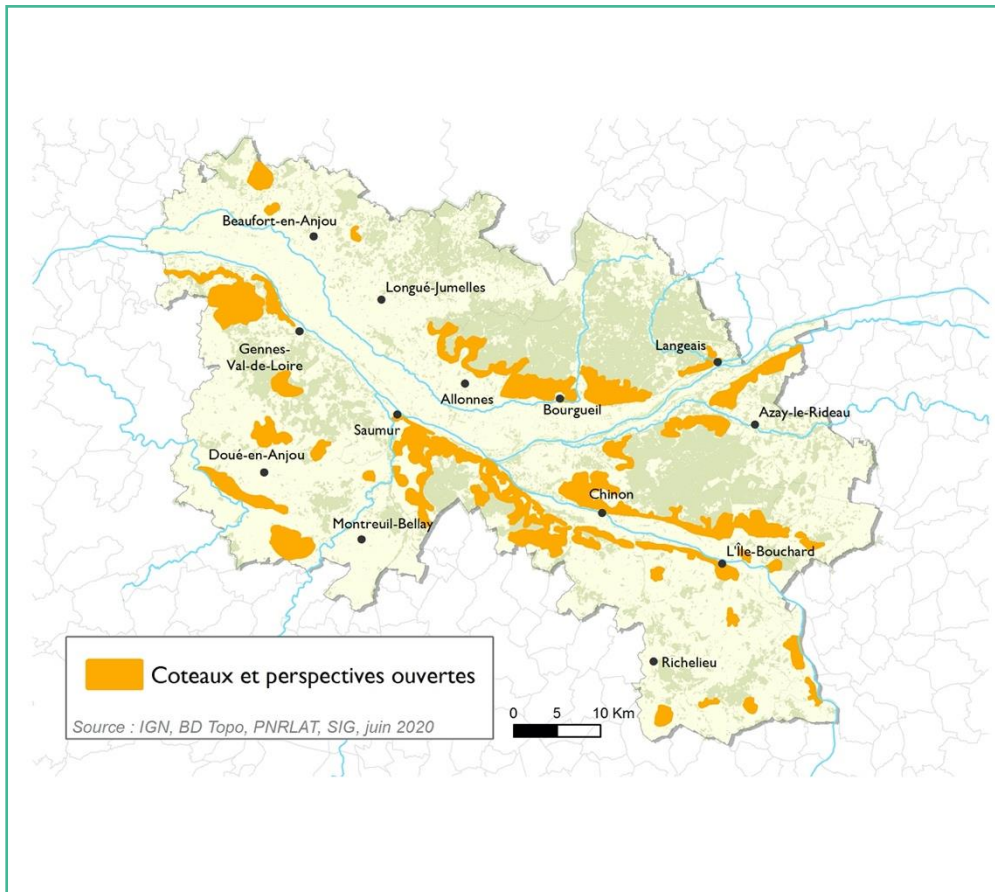


Lignes de crêtes

La perception des « horizons perchés » en haut de coteau depuis les vallées est une donnée majeure dans la qualification et la reconnaissance des paysages. Les perspectives éloignées sont plus ou moins visibles selon la topographie des lieux et leur occupation végétale ou urbaine. La pente est également une donnée qui, après analyse des lignes de niveau, permet d'objectiver la visibilité dans le grand paysage. Cette méthode d'identification est issue du travail réalisé par le bureau d'étude missionné pour caractériser la V.U.E. (valeur universelle exceptionnelle) Val de Loire UNESCO et les dynamiques paysagères. Elle est étendue à l'ensemble du territoire d'étude.

Les lignes de crêtes forment la toile de fond des paysages ligériens. Toute implantation de bâtiment ou d'équipement y devient très visible et peut remettre en cause la perception patrimoniale du site.

Lien vers les mesures : 13 ; 14 ; 28



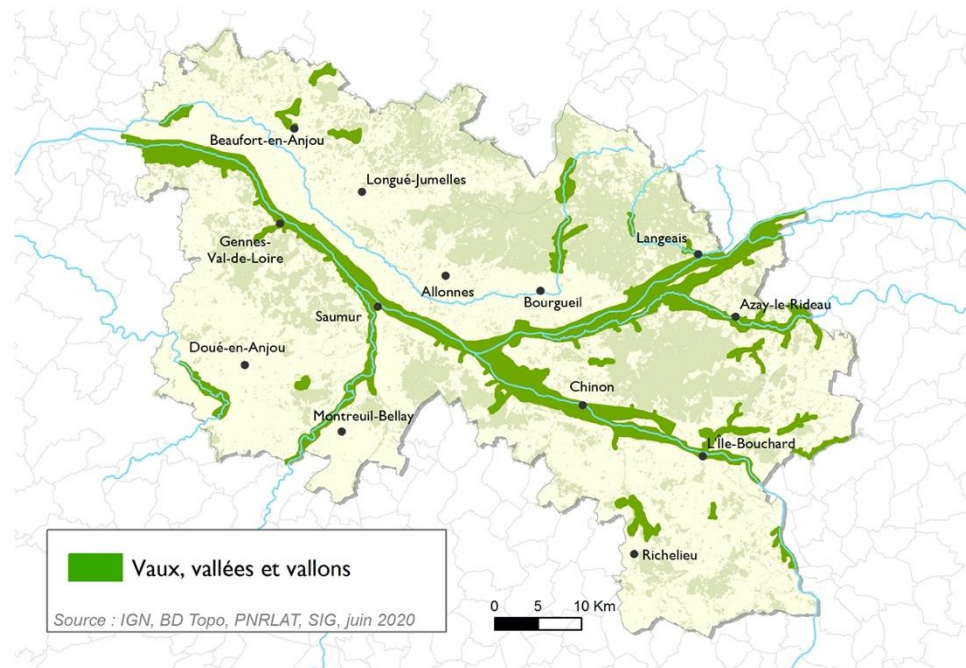
Coteaux et perspectives ouvertes

Selon la topographie des lieux et leur occupation végétale ou bâtie, ces zones présentent de larges perspectives, échelonnées selon différents plans, mettant ainsi en scène les éléments singuliers du patrimoine. Parfois couronnés par des lignes de crête, les coteaux cartographiés sont ceux qui rassemblent une majorité de motifs paysagers caractéristiques du territoire Loire-Anjou-Touraine : vignes, rebords ondulés de plateaux cultivés où le végétal occupe les délaissés agricoles, arbres et éléments bâtis isolés formant des points de repère très visibles.

Cette donnée est dissociée des lignes de crêtes : leur perception est différente, détachée de l'horizon, avec des vues plus souvent de proximité et des situations topographiques plus douces. Il existe ainsi de nombreux cônes de vue remarquables qui offrent une visibilité sur des monuments ou ensembles bâtis aux caractéristiques architecturales spécifiques.

Très présents sur le territoire, ils sont particulièrement sensibles aux dynamiques d'occupation des sols. Historiquement, les constructions de pierre ont su épouser le relief, formant bien souvent des fronts urbains remarquables.

Lien vers les mesures : 13 ; 14 ; 28

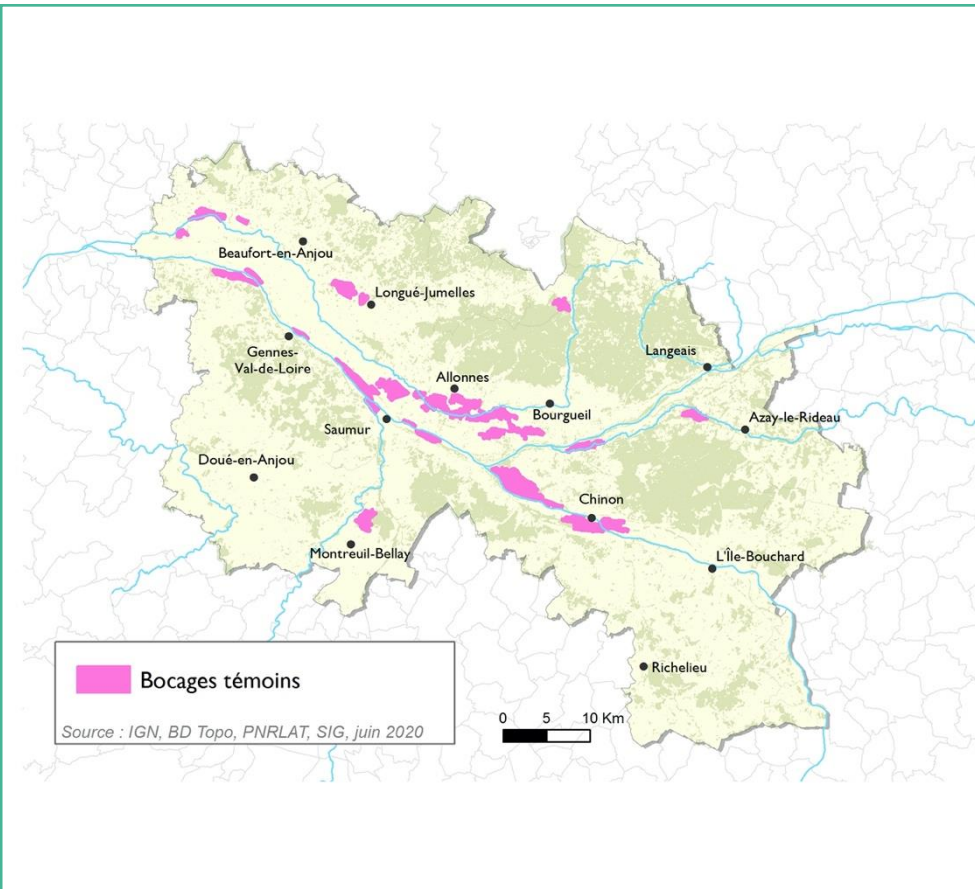


Vaux, vallées et vallons

Troisième distinction topographique permettant de cartographier les paysages emblématiques, les vallées, plus ou moins larges, sont très présentes sur le territoire. Seuls les espaces cumulant le plus d'éléments caractéristiques du territoire sont cartographiés.

Certains vallons secondaires, relativement discrets mais bien préservés, sont repérés. La cartographie inclut également les coteaux dont les perspectives sont limitées aux abords de vallons.

Lien vers les mesures : 13 ; 14 ; 28



Bocages témoins

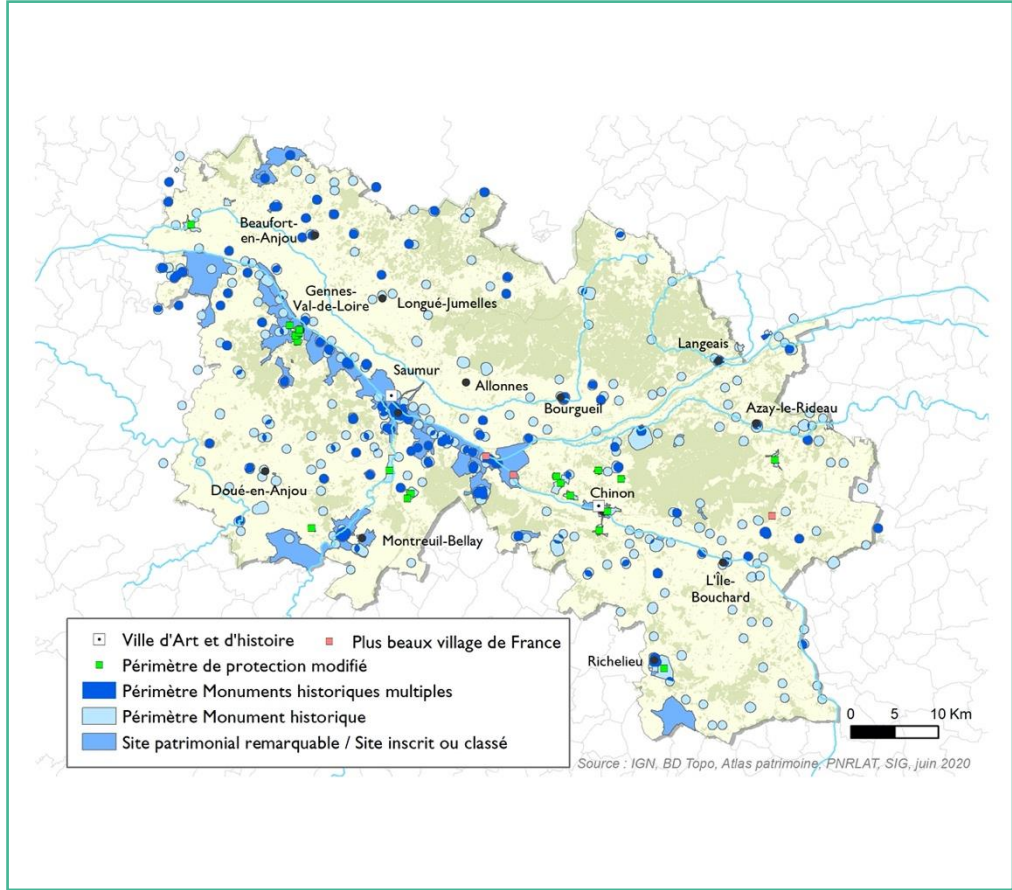
Le choix de distinguer le motif paysager remarquable du bocage associé aux prairies naturelles s'explique par l'évolution historique de l'agriculture du territoire. Témoin d'un passé en grande partie révolu, le bocage prouve encore aujourd'hui son utilité par ses rôles écologique, hydraulique, culturel et économique (ex : ressource bois énergie).

La cartographie est le fruit d'une analyse de l'occupation du sol et de relevés de terrain. Ces derniers permettent de démontrer la régression de l'ambiance paysagère typique des vallées ligériennes.

Lien vers les mesures : 10 ; 13 ; 14 ; 28

Reconnaitances et principales protections patrimoniales :

- Prise en considération des démarches de qualité reconnaissant le patrimoine architectural et paysager ainsi que la qualité de leur gestion : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et Site patrimonial remarquable (SPR).
- Labellisation patrimoniale reconnue au niveau national : « Plus beaux villages de France », « Petites cités de caractère » et « Villes d'art et d'histoire ».



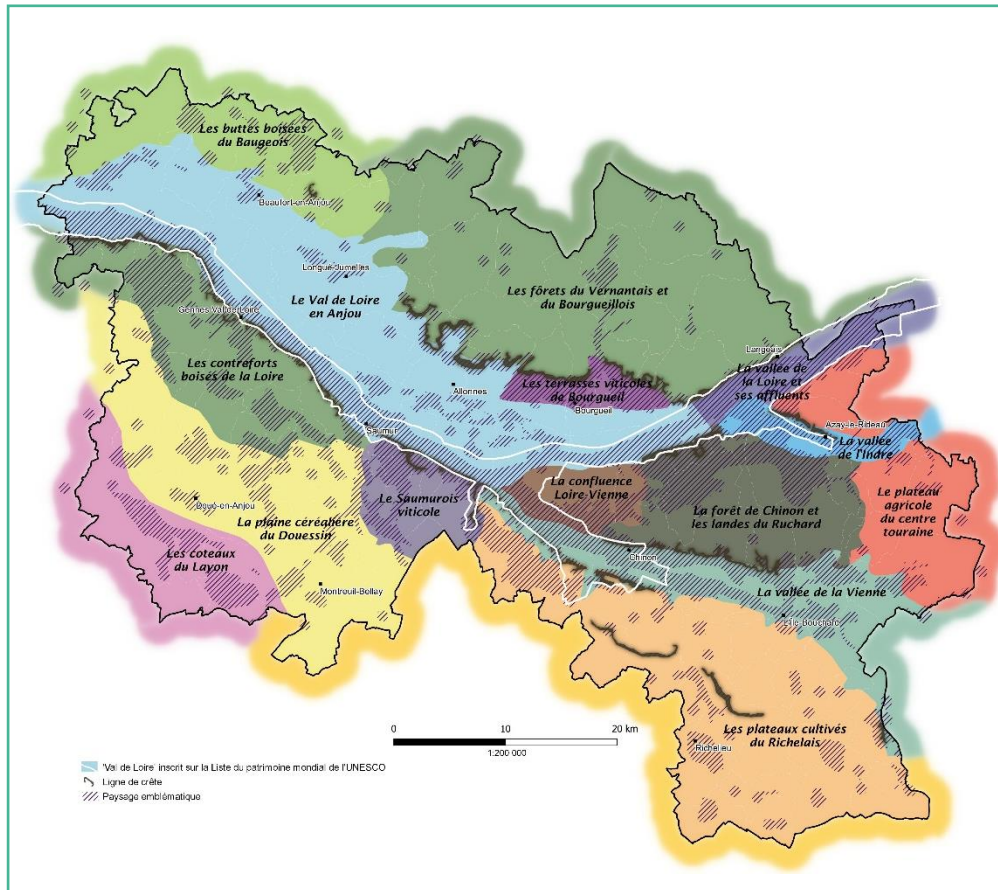
Paysages bâtis remarquables

Pour identifier les ensembles bâtis remarquables, il existe de nombreux inventaires de sites et monuments à protéger. Très présents sur le territoire du Parc, ils relèvent de différentes procédures existantes ou en cours de (re)classement : secteurs sauvegardés, sites inscrits et classés, ZPPAUP/AVAP/SPR. Les périmètres modifiés de Monuments Historiques sont également intégrés. Les secteurs de concentration d'au moins 2 aires de protection de 500 m autour d'un Monument Historique, inscrit ou classé, sont répertoriés.

Pour compléter ces informations, un croisement avec des démarches nationales de reconnaissance basées sur l'engagement volontaire est effectué. (Plus beaux villages de France, Petites cités de caractère, Villes d'art et d'histoire).

Lien vers les mesures : 13 ; 14 ; 28 ; 29 ; encart patrimoines remarquables du Plan de Parc

Après superposition de l'ensemble de ces couches d'information, les paysages emblématiques du territoire du Parc sont ainsi cartographiés :



Paysages emblématiques

Ces zonages, auxquels sont attachés des dispositions particulières, nécessitent une attention prioritaire dans les politiques territoriales des signataires de la charte. Cette ambition qualitative devrait s'exprimer et se traduire plus concrètement non seulement dans le projet de territoire du Parc mais également dans le PADD de chacun des SCOT.

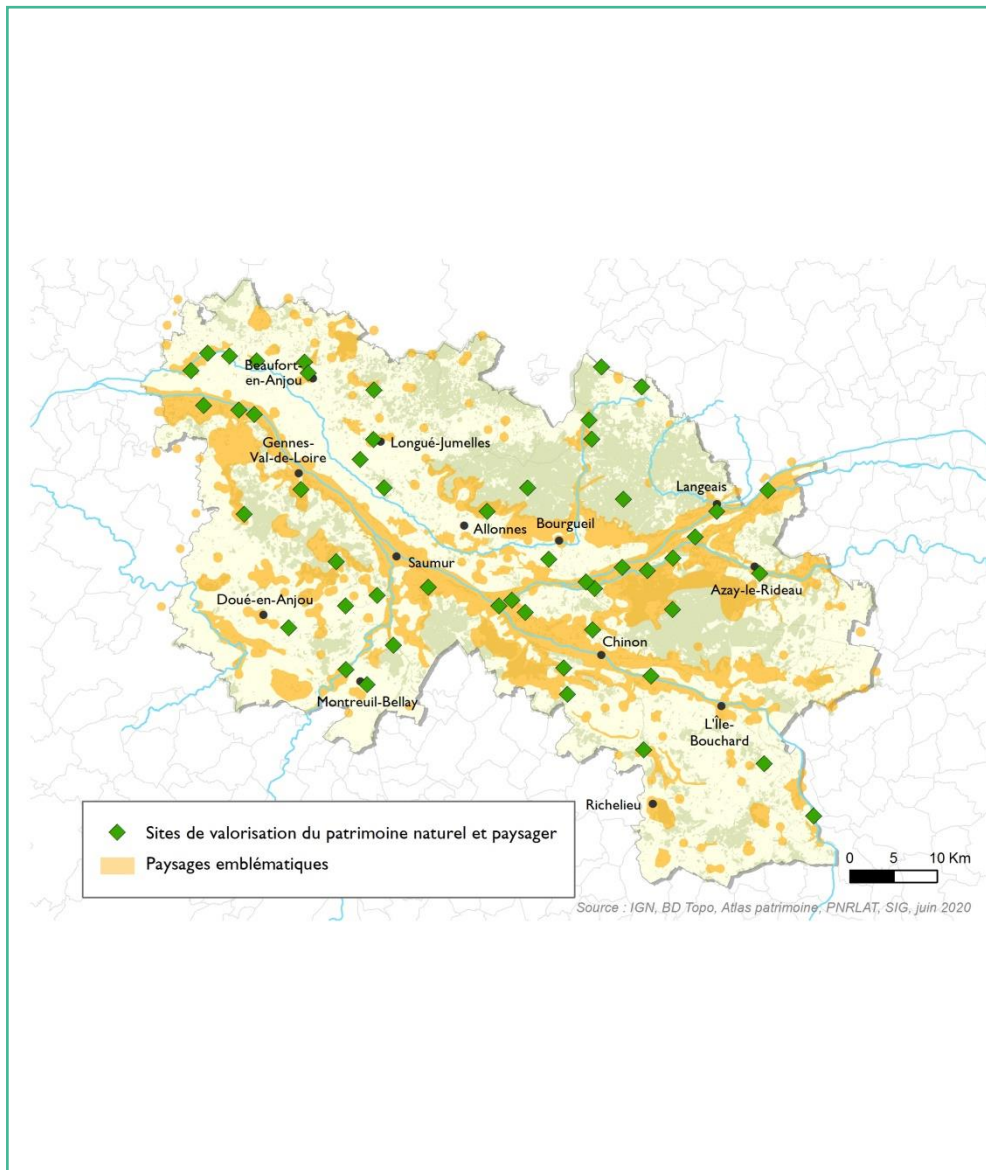
Dans ces zones largement reconnues pour leur valeur patrimoniale, les dispositions particulières ont pour objectif de préserver cette qualité paysagère dans une ambition partagée en faveur de la renommée et de l'attractivité du territoire.

Lien vers les mesures : 13 ; 14 ; 28 ; 29 ; encart patrimoines remarquables du Plan de Parc

En parallèle de ces dispositions exprimant un engagement cohérent et fort pour les patrimoines paysagers du territoire, il est nécessaire de proposer des actions plus opérationnelles portant sur des paysages qui, sans être emblématiques, méritent une attention particulière avec parfois certains travaux de valorisation. Ce paragraphe décrit l'accompagnement du Parc auprès de ses collectivités et porteurs de projet. Déjà engagé, en phase de réflexion ou seulement potentiel, chaque projet a pour point commun de respecter les valeurs promues par le Parc naturel régional et de les traduire en critères précis.

3. Lieux de valorisation potentielle

Ces cartographies sont indicatives : il est en effet impossible de prétendre à l'exhaustivité des projets à venir à une échéance de 15 ans.



Sites de valorisation du patrimoine naturel et paysager



Les sites naturels majeurs, surtout ceux soumis à des plans de gestion pilotés par les pouvoirs publics, sont des lieux de découverte pour les touristes et les habitants à la recherche d'une immersion dans la nature. Cependant, tous les sites ne peuvent pas accueillir du public. S'il existe déjà des projets, de nouveaux sites potentiels méritent une attention particulière. Les zones humides sont souvent citées mais d'autres lieux sont aussi à envisager.

Deux types de critères sont à prendre en compte : ceux permettant de localiser des sites et ceux définissant les conditions d'un aménagement respectueux de l'environnement (selon les principes d'écoconception) ; le deuxième pouvant disqualifier le premier si les conditions ne peuvent pas être réunies. À savoir :

- Critères de localisation
 - Site naturel avec plan de gestion maîtrisé par les pouvoirs publics.
 - Sur un itinéraire déjà fréquenté et desservi par un mode de déplacement doux.
 - Si accessible en voiture, site bénéficiant déjà d'une possibilité de stationnement à proximité.
- Critères d'écoconception
 - Respect absolu de l'intégrité patrimoniale des lieux, bâti, culturelle ou naturelle ;
 - Étude systématique de solutions d'interprétation à moindre aménagement physique.
 - Recours à des matériaux naturels, si possible locaux, pour un écobilan le plus bas possible (limiter l'énergie grise de l'aménagement).
 - Intégration des usages du site par co-construction du projet avec les habitants et acteurs concernés.

Lien vers les mesures : 10 ; 13 ; 14 ; 22 ; 28 ; 32



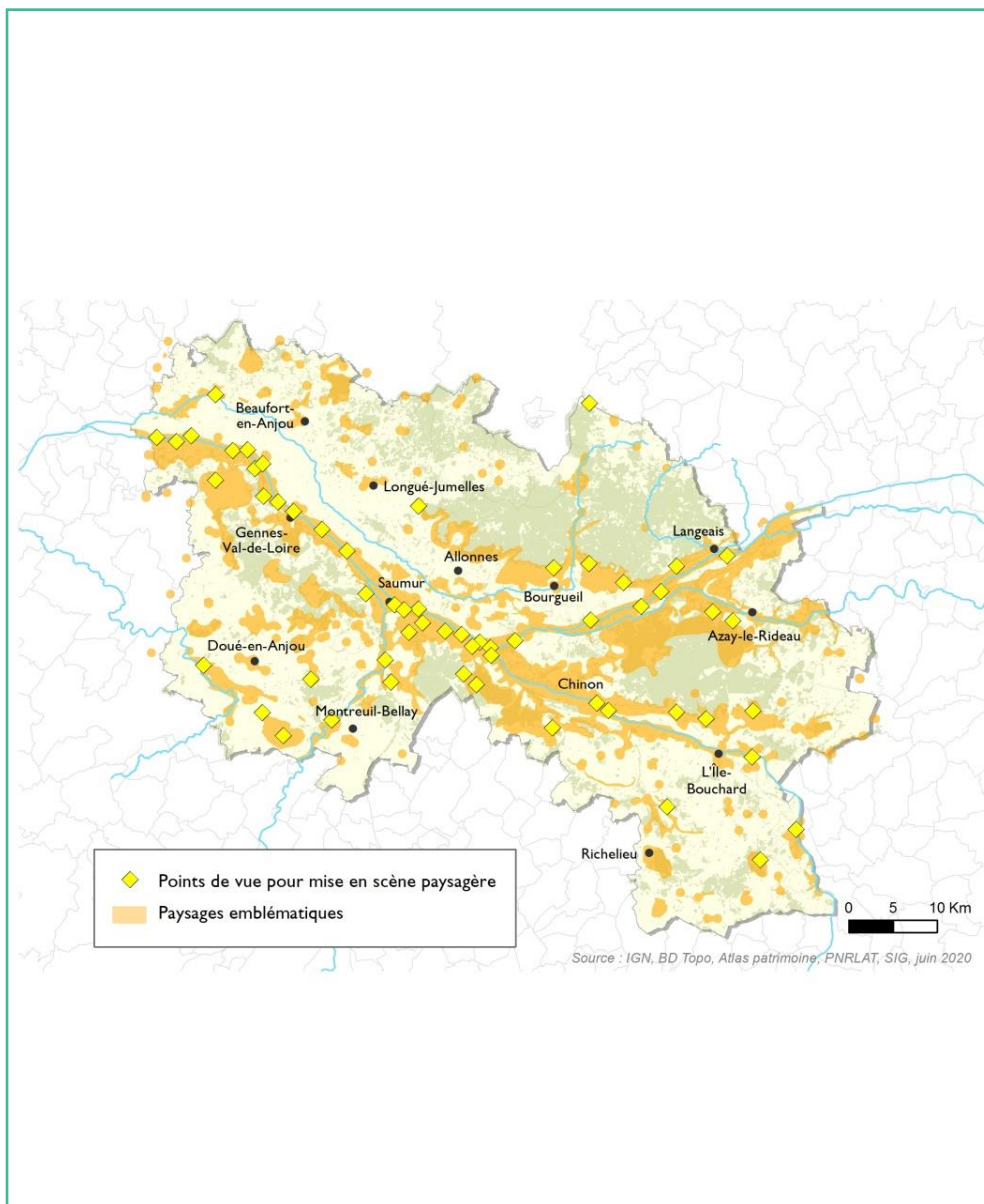
Points de vue pour mise en scène paysagère

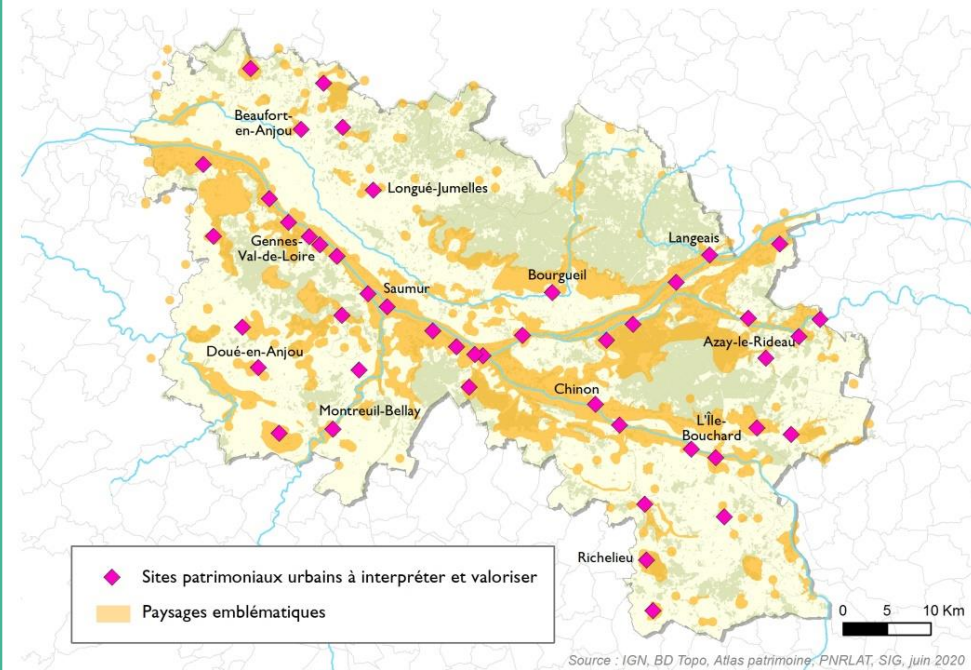
Faire découvrir le territoire et expliquer les enjeux paysagers aux habitants et visiteurs sont deux objectifs à décliner selon les spécificités du territoire. S'il existe déjà des projets, en cours ou à venir, d'autres sites potentiels méritent une attention particulière, qui ne sauraient être forcément, in fine, synonyme d'aménagement(s).

Deux types de critères sont à prendre en compte : ceux permettant de localiser des sites particuliers offrant un point de vue remarquable, et ceux définissant les conditions d'un aménagement respectueux de l'environnement (selon les principes d'écoconception) ; le deuxième pouvant disqualifier le premier si les conditions ne peuvent être réunies. À savoir :

- Critères de localisation
 - Point de vue (panorama, vue dégagée sur paysage fluvial ouvert, ...) situé au sein d'un paysage emblématique de préférence, avec des éléments factuels à expliquer, voire scénariser.
 - Sur un itinéraire déjà fréquenté et desservi par un itinéraire de mobilité douce.
 - À proximité d'un commerce ou d'un service susceptible de bénéficier de cette fréquentation.
- Critères d'écoconception
 - Respect absolu de l'intégrité patrimoniale des lieux : éléments naturels, bâtis ou culturels.
 - Étude systématique de solutions d'interprétation à moindre aménagement physique.
 - Recours à des matériaux naturels, si possible locaux, pour un écobilan le plus bas possible (limiter l'énergie grise de l'aménagement).
 - Intégration des usages du site par co-construction du projet avec les habitants et acteurs concernés.

Lien vers les mesures : 13 ; 14 ; 22 ; 28 ; 32





Sites patrimoniaux urbains à interpréter et à valoriser



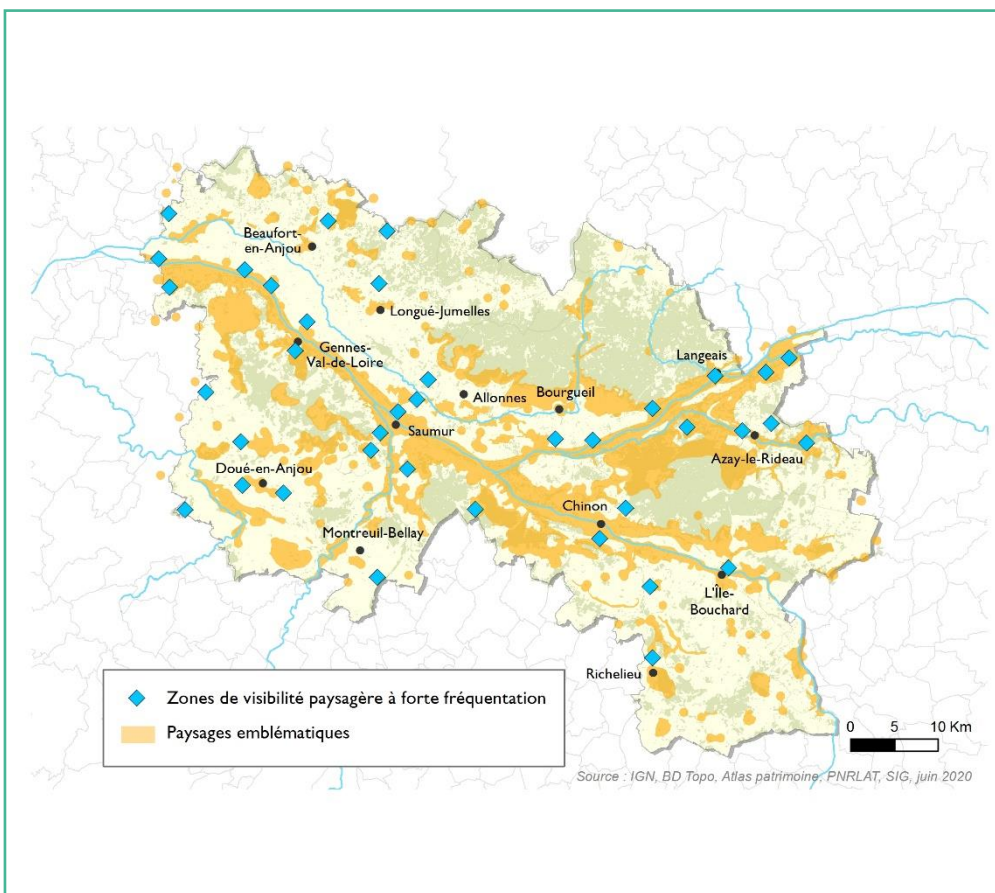
Le territoire du Parc comporte de nombreux secteurs où la concentration du patrimoine bâti forme des paysages urbains particulièrement remarquables. Il existe de nombreux projets de valorisation des espaces publics qui peuvent être compris dans des programmes de revitalisation plus globaux. Leur découverte et leur valorisation est engagée de longue date. Mais les mutations écologiques, climatiques et sociétales en cours interrogent également la façon de concevoir ces programmes.

Deux types de critères sont à prendre en compte : ceux permettant de localiser des sites et ceux définissant les conditions d'un aménagement respectueux de l'environnement (selon les principes d'écoconception) ; le deuxième pouvant disqualifier le premier si les conditions ne peuvent être réunies. À savoir :

- Critères de localisation
 - Au sein d'un paysage emblématique de préférence, avec des éléments factuels à expliquer, voire scénariser.
 - Sur un itinéraire déjà fréquenté et desservi par un itinéraire de mobilité douce.
 - À proximité d'un commerce ou d'un service susceptible de bénéficier de cette fréquentation.

- Critères d'écoconception
 - Respect absolu de l'intégrité patrimoniale des lieux : éléments naturels, bâtis ou culturels.
 - Étude systématique de solutions d'interprétation à moindre aménagement physique.
 - Recours à des matériaux naturels, si possible locaux, pour un écobilan le plus bas possible (limiter l'énergie grise de l'aménagement).
 - Intégration des usages du site par co-construction du projet avec les habitants et acteurs concernés.

Lien vers les mesures : 13 ; 14 ; 22 ; 28 ; 32



Zones de visibilité paysagère à forte fréquentation

Que ce soit pour les touristes, les entrepreneurs cherchant à s'implanter, ou les habitants en droit de bénéficier d'un cadre de vie agréable, l'attractivité d'un territoire repose en partie sur la qualité perçue de ses paysages.

Des secteurs « d'entrée de territoire » ont intérêt à faire l'objet d'un traitement faisant écho aux caractéristiques des paysages alentour. C'est la transcription du principe de « première impression » appliqué à l'attractivité touristique d'un territoire.

Des collectivités expriment leur volonté de marquer physiquement l'entrée sur le territoire du Parc. Des aménagements spécifiques, ne se contentant pas seulement de la signalétique réglementaire, permettraient d'affirmer l'image du Parc et de renforcer son appropriation tant par les visiteurs que les habitants.

Afin de localiser les secteurs potentiels d'intervention sans pour autant porter une appréciation sur la qualité de ces espaces, les critères objectifs de fréquentation d'itinéraires sont croisés avec les principaux sites touristiques reconnus sur le territoire.

Cela permet de localiser des secteurs sur lesquels il existe souvent des volontés, voire des projets de valorisation et/ou requalification en cours ou à réaliser.

Critères :

- Typologie d'itinéraires géographiques

Trafic routier : routes classées à grande circulation.

Gares ferroviaires : enjeu de mobilité touristique à développer.

Itinéraires véloroutes européens : Loire à vélo, Indre à vélo, Thouet à vélo...

Sorties autoroutières desservant le territoire.

Principales entrées sur le territoire du Parc.

- Fréquentation touristique

Sites touristiques fréquentés : plus de 10 000 visiteurs /an.

Sites urbains patrimoniaux remarquables : sites protégés remarquables (protections réglementaires : secteurs sauvegardés, AVAP...) et villages labellisés (cf. critères patrimoine bâti des paysages emblématiques).

Lien vers les mesures : 13 ; 14 ; 23 ; 28 ; 32 ; 33

VI. Sensibilité aux changements climatiques et risques naturels

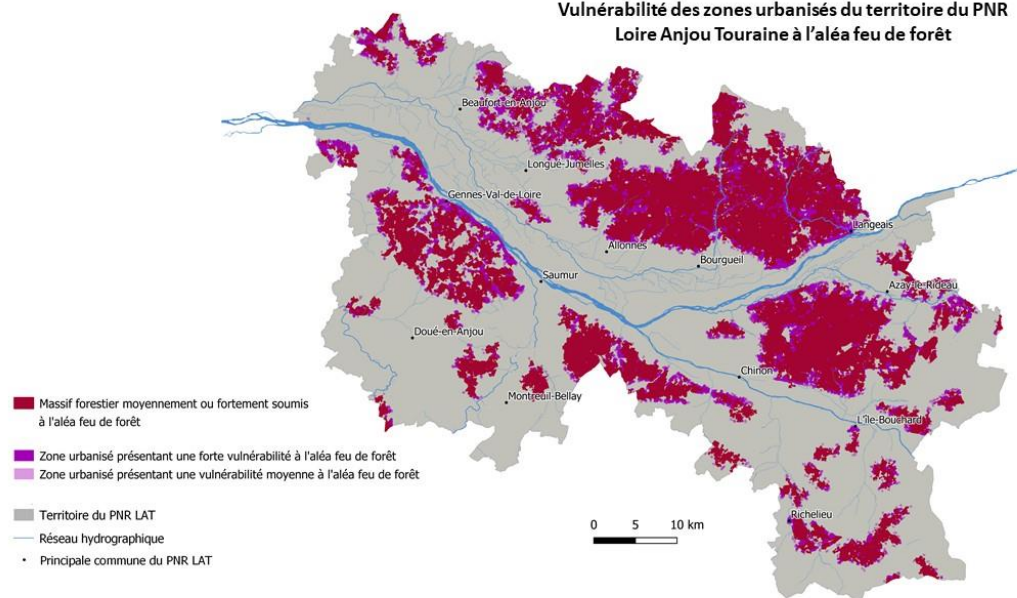
Les effets du changement climatiques auront, et ont déjà, des conséquences importantes sur le territoire du Parc. Les paysages s'en trouveront inévitablement modifiés, de façon directe ou indirecte. Les incertitudes liées à l'ampleur et à la vitesse du réchauffement ne permettent cependant pas d'établir une liste et une localisation exacte des conséquences prévisibles. Il serait très utile d'engager rapidement des études permettant d'améliorer cette connaissance et de la diffuser auprès des décideurs et techniciens en charge de l'aménagement.

Afin d'exprimer cette nécessité, une carte de quelques sensibilités aux changements climatiques figure dans un encart au plan du Parc. Loin d'être complète, et scientifiquement imprécise, elle a pour mérite d'illustrer les problématiques liées à trois types de risques naturels dont les conséquences sont renforcées par le réchauffement climatiques :

- Sécheresse : augmentation du risque incendie
- Alternance de longues sécheresses et de périodes pluvieuses : renforcement du retrait/gonflement des argiles
- Episodes pluvieux plus intenses : inondations rapides localisées et risques liées : coulées de boue, effondrement de cavités, etc...

Ces trois risques font l'objet d'une surveillance spécifique par les autorités publiques qui ont édictées des règles parfois récemment et drastiquement renforcées afin de diminuer la vulnérabilité des biens et personnes. Les documents d'urbanisme doivent anticiper ces phénomènes et les concepteurs d'aménagements doivent les intégrer dès la conception. Les conséquences sur le cadre de vie sont alors visibles et doivent elles-mêmes être appréhendées en amont des décisions : bassins d'orage, défense incendie, renforcement de coteaux.... Autant d'intervention dans le paysage de proximité qu'il convient d'envisager globalement.

Vulnérabilité des zones urbanisées du territoire du PNR Loire Anjou Touraine à l'aléa feu de forêt



Réalisation : M. ROI, M. MATTEI, V. BENOIST

Sources : IGN, BD TOPO®, 2013 ; IGN, BD FORET version 2, 2013 ; Préfecture d'Indre-et-Loire, carte de sensibilité aux incendies des massifs forestiers issu du dossier départemental des risques majeurs d'Indre-et-Loire ; préfecture du Maine-et-Loire, carte des communes exposées au risque feu de forêt issue du dossier départemental des risques majeurs.

Risque incendie

Les scénarios d'évolution climatique montrent que, globalement, le risque incendie à l'horizon 2050 sera comparable à celui relevé sur le bassin méditerranéen au début de ce siècle.

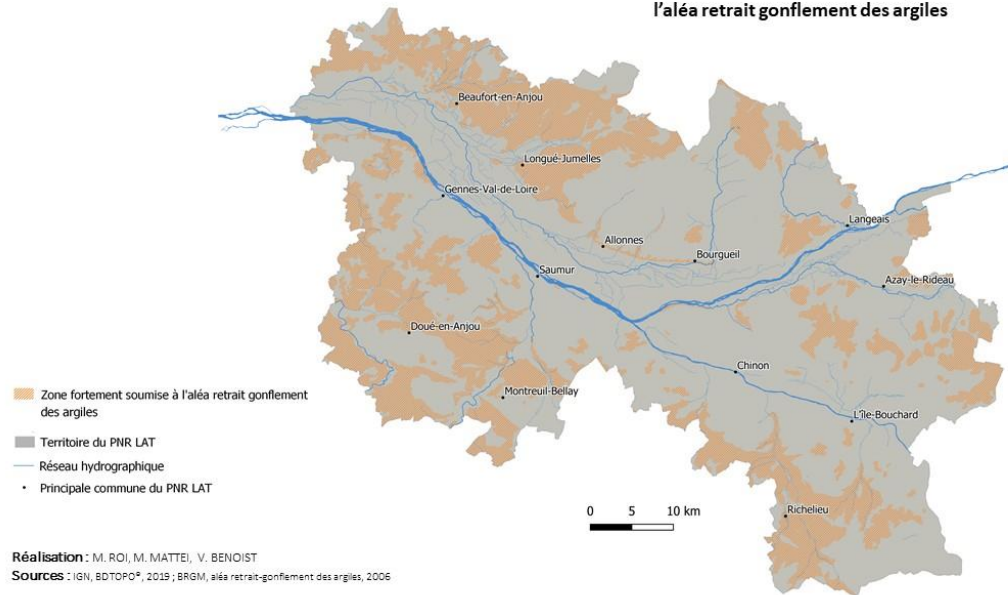
La multiplication des épisodes de sécheresse et des canicules fait peser une menace sur les écosystèmes forestiers. L'interface avec les habitations doit impérativement être abordée en fonction de ce risque accru.

Cette carte indicative est le résultat d'un croisement des informations suivantes :

- Risque incendie
- Occupation du sol :
 - bâti.
 - Buffer de 200 m correspondant à l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé qui s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Lien vers les mesures : 24, 28

Sensibilité du territoire du PNR Loire Anjou Touraine à l'aléa retrait gonflement des argiles



Risque retrait-gonflement des argiles

Publiée en 2019 sur le portail internet « Géorisques », cette carte d'exposition aux risques doit permettre **d'identifier les zones exposées au phénomène de retrait gonflement des argiles où s'appliqueront les nouvelles dispositions réglementaires** dans les zones d'exposition moyenne et forte.

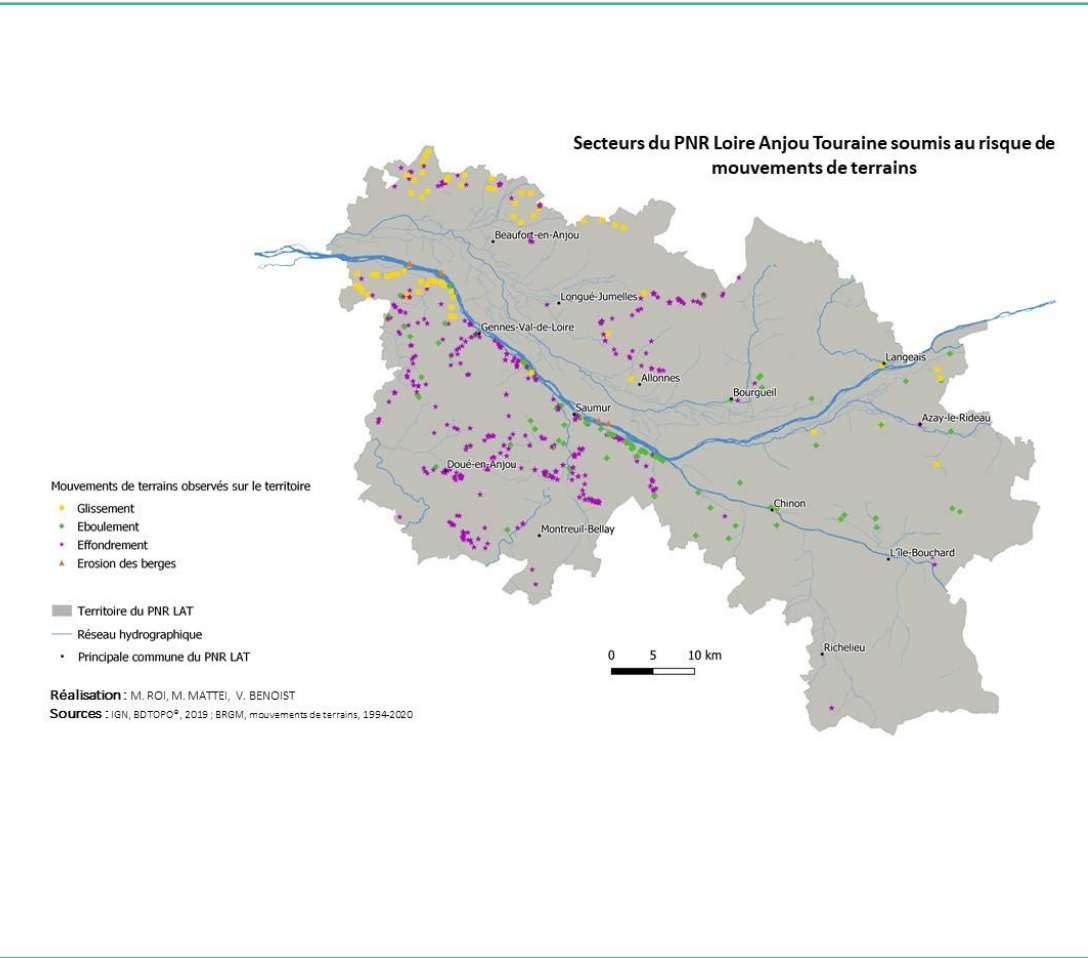
La multiplication des épisodes de sécheresse et des canicules renforce l'intérêt de ce type de carte

Elle a été élaborée à partir :

- de la **carte de susceptibilité** mise au point par le BRGM à l'issue du programme de cartographie départementale de l'aléa retrait-gonflement des argiles conduit de 1997 à 2010 ;
- et **des données actualisées et homogénéisées de la sinistralité observée** collectées par la Mission Risques Naturels (MRN)

Sur le territoire du Parc, seuls les risques moyens et forts ont été cartographiés. Mais avec le temps, même les zones où le risque est faible pourraient être requalifiées.

Lien vers les mesures : 24, 28



Risques mouvements de terrain et coulées de boue

Les simulations d'évolution climatique ne montrent pas de corrélation particulière entre le réchauffement climatique et le risque inondation lié à la Loire ou à la Vienne. En revanche, localement, les conséquences peuvent être importantes.

Les modèles montrent en effet une augmentation du nombre d'épisodes pluvieux intenses. Les conséquences sont multiples et complexes à cartographier à cause des incertitudes liées à l'ampleur et à la fréquence de ces phénomènes. Une étude fine de la topographie et de la nature des sols permettrait de caractériser le risque par micro-bassins versants.

Sur le territoire Loire-Anjou-Touraine, l'accentuation se traduit notamment par une augmentation du risque « mouvements de terrain ». En effet, les nombreuses cavités et les coteaux abrupts de calcaire offre une sensibilité forte aux pluies. Ainsi, sur la base des évènements passés, on peut cartographier les zones soumises à ce risque ainsi :

- glissements de terrain et coulées de boue
- éboulement et effondrements de caves et coteaux

Cette carte a été élaborée à partir de sources différentes entre le Maine-et-Loire et l'Indre-et-Loire où la donnée est partielle.

Lien vers les mesures : 24, 28

La superposition de ces trois critères est synthétisée dans la carte au 1/200.000 dans l'encart n°2 au Plan du Parc.

Sensibilité du territoire du PNR Loire Anjou Touraine aux évolutions climatiques du fait d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels

